MONTREAL. 24 JANVIER 1914

LE GLOU DE LA SAISON

Au *Café Parisien*, l'ouverture de la magnifique salle du premier étage est un fait accompli— Service parfait, musique exquise, fraîcheur désirée.

PARKER BROS.

LE PAYS

Salle à dîner { En bas: Téléphone Main 6334 / En haut : Téléphone Main 6262

ROYAL HOTEL

Près du Palais de Justice

Propriétaires : LABROSSE, MERCIER et SAURIOL.

Tél.: Main 3670 Bureau. Montréal P. Q

5me Année. No. 3 — Rédigé en Collaboration — Deux Sous le Numéro

Les accusations du "Daily Mail"

L'opinion publique réclame une enquête complète

Le "Daily Mail" a porté contre les hon. MM. L. P. Bérard et A. Bergevin et contre M. J. O. Mousseau des accusations d'une exceptionnelle gravité, sur lesquelles personne ne peut songer à faire silence.

La grande presse a livré au public les détails de cette sensationnelle affaire.

Une agence de détectives américains aurait entraîné, à l'aide d'un projet de loi constituant en compagnie la Montreal Fair Association, ces deux conseillers législatifs et ce député dans un traquenard d'où serait issu l'acte d'accusation dressé par le "Daily Mail."

Le parlement de Québec doit à sa réputation, à sa dignité et à l'honneur du pays de faire la lumière la plus complète sur tous les faits.

M. Nicholls et M. McNab seront cités mardi à la barre de la Chambre et seront invités à répéter les accusations dont ils ont pris la responsabilité dans leur journal.

Et le même jour, un comité d'enquête parlementaire sera saisi de ces accusations.

Le "Pays" demande à ce comité d'enquête d'apporter à sa tâche la plus haute fermeté et la plus large impartialité.

En toute justice pour ceux que le "Daily Mail" a frappés d'accusation, nous croyons devoir nous abstenir de tout commentaire avant que les accusateurs et les accusés aient présenté respectivement leur version assermentée de cette grave affaire.

L'HON. M. L. O. DAVID

Précurseur du "Pays" et de l'honorable Juge Monet

M. L. O. David n'est pas le premier venu. Je viens, tout de même, ajouter un fleuron à cette déjà riche couronne de notoriété, en prouvant qu'il est allé encore plus avant que l'honorable juge Monet en parlant de nos collèges.

En 1870, M. David, conjointement avec M. J. A. Mousseau et G. E. Desbarats, lançait l'"Opinion Publique," journal qui, entre autres missions, avait, suivant notre héros, celle de rappeler que "c'est par la lecture, par l'instruction que l'homme développe les facultés que Dieu lui a données et acquiert les moyens d'élever et d'améliorer sa condition matérielle."

Toujours prolifique, M. David se mit à pondre des colonnes d'articles. Dès le deuxième numéro, il entreprenait de montrer en quoi et pourquoi les Canadiens-Français sont inférieurs aux Canadiens-Anglais, question de tout temps mise par nos réactionnaires au nombre des Arches d'Alliance auxquelles il ne faut pas toucher, question à laquelle le "Pays" revient sans cesse parce que c'est, précisément, l'une de ses raisons d'être que de guérir certaines plaies nationales, dût l'opération causer quelques souffrances morales ou physiques.

A l'instar du "Pays," mais à l'inverse de journaux bien pensants, M. David posa, d'abord, ce truisme, que si nous avons un rôle à jouer sur ce continent, la richesse "est nécessaire à l'exercice de ce noble rôle; on méprisera, au lieu de les adopter, nos institutions et nos principes, si on ne démontre pas qu'ils peuvent se concilier avec l'esprit d'entreprise et le succès dans le commerce et l'industrie." Ceci est la synthèse d'un premier article.

Dans le second de la série, M. L. O. David, jetant un long regard en arrière, cherche comment on prépara les Canadiens-Français à leur "noble" mission. Il découvre tout de suite que "**PAYER LA DIME AU CURE ET LA RENTE AUX SEIGNEURS**" constituait tout l'entraînement économique. Quant à s'instruire, à coloniser, à faire des affaires, à exploiter les richesses naturelles, nenni! Aussi, quand par suite des grosses familles et du morcellement des terres, la misère commença de régner, le Canadien-Français ne pouvant "prendre les bois" comme autrefois alla aux Etats-Unis mûer en ce que l'on a appelé: le Chinois d'Amérique. Voyons l'autre ligne du parallèle:

> "Pendant ce temps-là, les Anglais qui n'avaient laissé échapper aucune occasion de s'enrichir, mettaient la main sur toutes les ressources du pays, établissaient des manufactures, et accaparaient les principales branches de commerce. Venus en Amérique avec des connaissances variées, une éducation pratique, soutenus, quelques uns, par les capitalistes de Londres et de Liverpool, ils avaient un avantage immense sur nos compatriotes. Ils joignaient à l'expérience et à l'instruction, qui découvrent les éléments de prospérité, le capital nécessaire au travail et à l'exploitation de ces éléments. Ce sont là des faits incontestables."

Parlant de nos quelques patriotes qui avaient réussi dans les affaires, M. David établit le contraste entre leur mentalité et celle des négociants anglo-saxons enrichis.

> "Voyez les Anglais comme ils brassent, tournent et retournent leurs capitaux, comme ils se lancent dans toute espèce d'entreprises où ils risquent tous les jours leur fortune; voyez ces milliers d'employés, d'ouvriers, ces milliers de familles que leur libéralité, leur activité font vivre. N'est-ce pas là un beau rôle, un bel exemple? Quel bien font à la société ces hommes qui deviennent de plus en plus timides et avares, à mesure que la fortune leur arrive, qui dorment sur leurs écus entassés et ne savent que faire de leurs "vastes terrains," pendant qu'ils pourraient augmenter, utiliser leur fortune en faisant vivre des centaines d'ouvriers que le manque de travail chasse à l'étranger."

Dans le troisième et dernier article de la série, M. David parle de ce qu'il désigne comme "**LA CAUSE MERE DE NOTRE INFERIORITE MATERIELLE.**" Avant de la dire, il la fait pressentir par un grandiose tableau de ce que, à tous les époques, les nations policées ont accompli en matière d'instruction publique; après quoi il constate mélancoliquement que "**LES CANADIENS-FRANÇAIS, APRES AVOIR ETE PRIVES D'EDUCATION PENDANT LONGTEMPS, N'ONT PAS MAINTENANT CELLE QUI LEUR CONVIENT, CELLE QUI PEUT LES METTRE EN ETAT D'OCCUPER SUR CE CONTINENT UNE POSITION HONORABLE.**"

J'ouvre ici une parenthèse pour demander, à ceux qui s'adonneraient à le savoir, ce qui avait bien pu se produire de bouleversant, dans notre province, entre l'année 1867 et l'année 1870. En 1867, le Dr Bardy, fondateur de la tribu des louangeurs à outrance dont le Barnum actuel est M. Magnan, proclamait que, dans le domaine de l'instruction, notre peuple était au faîte. Faut croire que, comme c-t-autre, il n'y était arrivé que pour aspirer à en descendre puisque, trois années plus tard, dans un journal sérieux, flambant neuf, bien vu du clergé, un homme paisible, bien averti et pas dénigreur de sa nature, ne peut se retenir d'écrire que les Canadiens-Français n'ont pas, en fait d'instruction, de quoi occuper sur ce continent une position honorable.

Mystère! ou, plutôt, autre aspect de l'éternelle comédie qui se joue ici. Mais laissons la parole à M. David maintenant en train de battre la piste qui vient encore d'être parcourue au grand désespoir de M. D'Amours en général et de Tardivel le Petit en particulier:

> "Il nous faudrait une éducation pratique pour nous rendre capables de tirer parti des avantages qui nous appartient dans les travaux, les grandes entreprises commerciales et industrielles,—et nous sommes condamnés presque exclusivement au grec et au latin. Il nous faudrait des mécaniciens, des ingénieurs, des architectes, des marchands instruits. —et nous n'avons que des avocats, des médecins et des notaires.
>
> "Sans doute ces grands collèges, où l'on forme des hommes pour le clergé et les professions libérales, sont nécessaires, mais la quantité nuit à la qualité et ils deviendraient une plaie pour un pays comme le nôtre, si on ne renfermait pas dans des limites raisonnables un système d'éducation si peu en rapport avec les besoins du pays. A quoi servira aux Canadiens-Français de parler le grec et le latin, si on les trouve incapables de remplir tous les emplois lucratifs, si on leur refuse les meilleures positions, si on leur ferme la porte de toutes ces maisons de commerce où des milliers de nos compatriotes anglais trouvent une existence honorable."

Pas de commentaires, n'est-ce pas?

Suit la description qu'offre notre société canadienne-française: l'industrie, l'agriculture, etc., manquant de bras et d'intelligence pour les féconder; l'obligation d'aller à l'étranger chercher des mécaniciens, des architectes, etc.; les professions libérales régorgent de talents dévoyés, d'existences flétries, etc.

Il est dommage que M. David ne lise pas le "Pays," car cela exclut toute la possibilité de lui demander d'ajouter un Post-Scriptum à cette série de 1870. Je parie qu'il trouverait bien, en 1914, quelque chose qui aurait un petit air de parenté avec ce qui le chagrinait si fort il y a précisément 44 ans moins 19 jours.

CYPRIEN.

—(O)—

ANNIBAL EST A NOS PORTES

Et au lieu d'organiser la résistance, de préparer la lutte, nous crions béatement: Honneur à la province de Québec!

Une conférence pleine de vérités cinglantes par M. Charles Leclerc, sécretaire général de l'Union Saint-Joseph, devant la Convention de l'Ontario

Nous disons ailleurs notre déception au sujet de la Convention des Canadiens Français de l'Ontario.

La lecture des rapports de journaux et de certains travaux nous avait laissés croire qu'il s'était fait un beau travail à cette convention, mais l'article si amer du "Temps" nous montre une fois de plus notre élément divisé au moment d'aller à la bataille.

Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de rendre hommage à quelques uns de ceux qui ont lu des travaux devant la Convention, notamment à M. Charles Leclerc, secrétaire-général de l'Union Saint-Joseph du Canada, qui a osé attaquer de front quelques-uns de nos défauts nationaux.

Certes s'il y a parmi tous les membres de la Convention, un délégué qui n'a pas fait de Saint-Jean-Baptisme, c'est bien M. Leclerc qui a compris que pour nous guérir de nos défauts ou de nos faiblesses, il fallait commencer par les connaître, que pour améliorer notre situation nationale, on devait avant tout se rendre compte exactement de notre véritable situation, bref, M. Leclerc a dit des choses que, seul ou presque seul, le "Pays" ose proférer, et mon Dieu! nous recevons à cause de notre audace trop de horions, trop d'insultes pour ne pas trouver que M. Leclerc est un homme bien courageux. Car, à la vérité, il est allé encore plus loin que nous, il a dit les choses beaucoup plus crûment et, allez comprendre quelque chose à cela, quand le "Pays" dit les mêmes choses et en douceur, on nous qualifie de dénigreur tandis que M. Leclerc s'est vu décerner le titre de "courageux patriote."

La majeure partie de la conférence de M. Leclerc serait à citer, mais tenons-nous en aux principaux passages.

M. Leclerc commence d'abord par dire ce qu'il pense des louanges que nous nous adressons tous les jours au risque de nous casser le nez à coups d'encensoir:

> "Au lieu de prodiguer des louanges à notre race, dit-il, il faut, dans le siècle de lutte actuel, lui signaler ses défauts et l'engager à s'en corriger. Les louanges? Méritons-les de nos concitoyens anglais."
> (Le "Devoir" du 15 janvier 1914)

Certes, nous n'irons pas jusqu'à dire qu'à ce compte-là, nous n'en aurions jamais eu, mais, à coup sûr, si l'on s'était conformé à cet idéal, la province de Québec n'aurait pas connu le "magnanisme" et encore moins cette plaie du saint-jean-baptisme.

> "Il n'y a pas à se le dissimuler, dit encore M. Leclerc, que l'élément français, malgré le tour de force qu'il a accompli en résistant à l'absorption, est, à l'heure actuelle, dans une situation assez peu brillante en Amérique. Il est en butte à une persécution pacifique atroce. Des éléments disparates se liguent entre eux pour lui faire une guerre acharnée. De grands dangers menacent la nationalité française dans la Nouvelle-Angleterre, dans les Provinces Maritimes, dans l'Ontario, et même dans la province de Québec! ANNIBAL AD PORTAS!"
> (Le "Devoir" du 15 janvier 1914)

Oui, c'est bien le mot, même dans la province de Québec, "Annibal ad portas!" et au lieu de préparer la lutte, d'organiser la résistance, de fortifier les jeunes générations pour les combats homériques qu'elles auront à subir, nous chantons nos louanges et nous nous endormons dans une sécurité imbécile.

Annibal est à nos portes! C'est-à-dire l'élément anglais est en train de s'emparer de tout le pays, de conquérir pacifiquement toute la province de Québec. Nous sommes cinq ou six fois plus nombreux que toutes les autres nationalités réunies ensemble et cependant tout nous échappe. Nous ne comptons pas ou à peine dans la finance, dans l'industrie, très peu dans le commerce, et chaque jour consomme nos défaites sur divers points. Au lieu de réagir, nous restons dans une glorieuse inactivité, brandissant je ne sais quel genre d'étendard, au cri soporifique de "Honneur à la province de Québec".

Annibal est à nos portes! Nous perdons du terrain tous les jours, mais cela ne nous empêche pas de faire de la politique. Le fait est que c'est là que se bornent toutes nos ambitions: la politique.

Encore un aspect de notre mentalité que M. Leclerc flétrit avec sévérité:

> "Vivace, au Canada, l'esprit de parti est surtout l'apanage des Canadiens-français. Oblitérer chez eux l'opinion publique, consommer le sacrifice des intérêts nationaux à ceux du parti, faire le mal et le bien, dormir paisiblement sur le même oreiller, telle est son oeuvre. Il anéantit le patriote, empoisonne le citoyen, diminue le chrétien. Avant de servir leur race, les Canadiens-français servent les partis qui leur font respectivement des mamours, des promesses, du flirt."
> (Le "Devoir" du 15 janvier 1914)

On ne peut dire plus vrai. Malheureusement trop peu de nos compatriotes se sentent le courage de crier ces vérités.

Pour nous, nous recueillons avec empressement ces paroles de M. Leclerc, qui n'est pas le premier venu, parce qu'elles sont une éclatante confirmation de la nécessité de la campagne que fait le "Pays."

Ceux dont nos coups de clairons dérangent le sommeil peuvent nous traiter de dénigreurs, mais nous savons bien, nous, que nous disons la vérité et, qui plus est, nous croyons qu'il est de notre devoir de la dire.

La seule chose qui nous étonne, c'est que tout ce que nous disons devient du dénigrement tandis que dans la bouche de M. Bourassa, de Mgr Langevin, ou de M. Leclerc, les mêmes paroles sont patriotiques.

Cela ne prouve-t-il pas la mauvaise foi de nos accusateurs?

Jean Brusson

Carnet d'un ignorant

> Le "Droit," journal castor d'Ottawa, est soutenu avec les fonds du "Sou de la Pensée française."
>
> **Les journaux.**

Moi, je me demande où est le mal. Les journaux castors ont droit, comme ceux qui ne le sont pas, et même davantage, à leur part de soleil en ce monde. Nous en avons, Dieu merci! qui font une excellente figure: ils sont écrits d'une plume alerte, pimpante, parfois même spirituelle, et la 'Croix,' de Montréal, et la "Vérité," de Québec, seront toujours les types les plus accomplis de cette catégorie de journaux. Il est vrai que ce sont les pionniers du journalisme à queue plate; ils ont tracé la voie; les autres ont suivi. Il en est un, même, qui devait bientôt éclipser tous ses précurseurs, grâce à sa latine devise.

L'expérience ayant démontré que le castorisme mène à tout, pourvu qu'on n'en sorte jamais, il n'est pas étonnant que l'exemple ait singulièrement profité: aussi, pas de jour que le bon Dieu amène qui ne voie surgir ici, là, partout, une de ces petites feuilles dévotes dont la race est en train de raffermir dans nos populations ce bon esprit qui les désertait petit à petit. Et ce n'est plus aujourd'hui que la liberté de conscience et la liberté d'opinion pourraient fleurir comme au temps néfaste des Doutre, des Laflamme, des Dorion, des Cartier, des Viger, des Dessaulles! François Langelier, L. O. David étaient alors dans toute l'effervescence de leurs vingt ans, ce même David, ce même Langelier qui depuis... Mais depuis, ils ont vieilli, et leurs facultés aussi.

Or Ontario était veuf d'un si bel ornement. Pas le moindre journal castor pour prêcher la bonne parole et pour garder le troupeau dans la bonne voie. Un rayon illumina les fronts: la "Justice" venait d'apparaître. Hélas! l'espoir fut de courte durée. Car tout en défendant vigoureusement les intérêts de la race et la liberté de la langue, ce journal naissant fit preuve d'une indépendance d'allure révoltante. Il prétendit même ne pas devoir se servir du manteau de la religion pour couvrir ses actes: dans la revendication de droits inaliénables, il invoqua les textes de la loi et des traités politiques, plutôt que ceux de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise. C'en était trop. Il fallait coûte que coûte opposer une digue à tant de débordement. C'est alors que l'on songea à la seule planche de salut possible: un journal castor d'esprit—c'est-à-dire de bon esprit—d'âme et de coeur.

Et le "Droit" fut fondé.

L'histoire du journalisme canadien dira peut-être un jour le travail homérique qui se fit autour de la fondation de ce petit dévot quotidien. L'enfantement fut atrocement laborieux: ce fut celui de la montagne donnant naissance à une... souris. Quel fut le père du nouveau-né? on l'ignore. Toutefois, il ne faut pas oublier que les mots "né de père inconnu" sont moins infamant pour un petit journal castor, qu'ils ne le sont pour le petit castor lui-même. Après un examen minutieux de sa chétive personne, on constata avec un émoi évidemment très mal dissimulé que le pauvre petit n'était peut-être pas né viable. Il fallait à tout prix des injections de sérum. Le sérum à journal castor, ça coûte horriblement cher, tout le monde sait ça. Et où prendre l'argent? Justement le fougueux et pas assez castor président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal venait de verser entre les mains des directeurs de l'Association d'Education d'Ottawa le produit du "Sou de la Pensée française." Il n'y avait naturellement qu'une chose à faire, c'était de profiter de l'aubaine. Dans les cas extrêmes il est toujours permis de profiter de l'aubaine" disent en latin les médecins appelés en consultation auprès du petit moribond. Et le sérum fut acheté. Voilà comment il se fait que le nouveau-né du castorisme n'est pas mort.

Mais il y a des esprits pervers qui se sont mis à crier au scandale. "On a détourné les fonds du "Sou de la Pensée française," hurtent-ils. Ces sommes devaient être appliquées à la lutte en faveur des écoles et non au traitement d'un petit journal castor!" Et puis après? Croient-ils naivement que leurs protestations vont servir à quelque chose? Le maintien des écoles françaises dans l'Ontario, c'est sans contredit une belle oeuvre. Mais qui osera soutenir que le maintien d'une feuille castor n'est pas d'une importance autrement capitale? L'école n'est que trop souvent un foyer de mauvais esprit, qu'elle soit française ou autre, tandis qu'un journal castor (et surtout castor comme le "Droit"), c'est le bon esprit dans toute sa plénitude. Pourvu que l'obéissance et la soumission enveloppent comme d'une atmosphère de plomb, notre peuple endormi, qu'importe après tout notre langue, et qu'importent aussi nos écoles? L'une et les autres passeront, mais le journal castor ne trépassera pas.

Et c'est pour que le "Droit" ne trépassât pas qu'on a cru devoir sacrifier, dans l'Ontario, les intérêts de la langue et ceux de l'école. Il faut vraiment être doué d'un esprit bien mauvais pour s'en scandaliser et y trouver à redire.

Nepomucène HEBARDOT

—(*)—

POUR ARRANGER L'AFFAIRE

Le bourreau Ellis appelé à Montréal pour pendre le nègre Campbell a fait des siennes jeudi soir à l'Orpheum. De sa loge, il pointait un revolver sur la foule terrifiée. Il fut arrêté et conduit au poste où il se nomma.

La seule façon de régler cette affaire serait, disait un loustic hier soir, de faire pendre Ellis par Campbell.

—(*)—

LE COUT DES LIVRES

—Voyez-vous, monsieur, les livres coûtent bien moins cher dans l'Ontario que par ici. Je crois que nous devrions avoir l'uniformité des livres.

—Ne parlez pas comme ça monsieur, vous allez passer pour un protestant.

FEU LORD STRATCHONA

Toute la nation canadienne a appris avec regret la mort de lord Stratchona, survenue la semaine dernière.

Lord Stratheona fut l'un des hommes qui contribuèrent le plus à l'expansion de notre pays et il s'est acquis la reconnaissance de toute le Canada en consacrant généreusement sa fortune à des oeuvres d'éducation et de bienfaisance.

Son souvenir restera vivace au sein de la population.

Le "Pays" se joint à toute la presse canadienne pour offrir à la famille de l'éminent lord l'expression de ses condoléances.

—(*)—

LE "PAYS A QUEBEC

A Québec l'on peut se procurer le "Pays" au Chateau Frontenac, à la gare du C. P. R., chez M. James R. Angus, 346 rue St-Jean et dans quelques dépôts de journaux.

—(*)—

Sir Wilfrid Laurier

Le session fédérale s'est ouverte cette semaine et le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône a commencé immédiatement. Nous avons eu le plaisir d'entendre le vieux chef du parti libéral faire un discours magnifique où s'alliaient l'ironie la plus mordante et l'éloquence la plus persuasive.

Sir Wilfrid Laurier en dépit de son âge reste le maître incontesté de l'éloquence parlementaire et la figure la plus intéressante de la Chambre des Communes.

—(*)—

A LIRE

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les quelques articles suivants qu'ils trouveront dans les autres pages de notre journal:

L'ouverture de la session.
La réforme des collèges classiques.
Le coût de la vie.
La convention de l'Ontario.
Le parti libéral de l'Ontario.
Les scènes de la vie de Bohème.

—(*)—

HUDSON Six-40—7 Passagers—$2350 (f. o. b. Montréal) Droits Payés

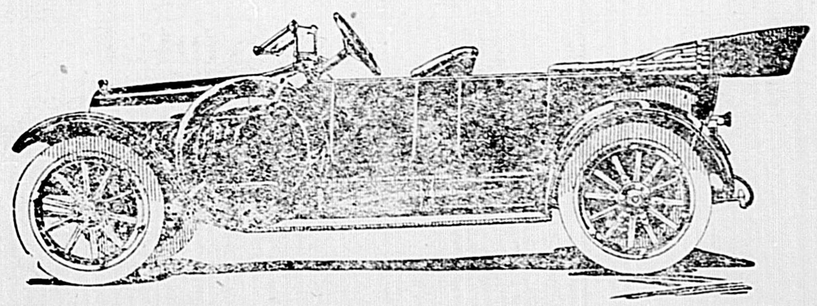

La Voiture dont on Parle le Plus au Pays

VOYEZ CETTE INNOVATION

Il y a quelques jours, on expédiait de la manufacture **HUDSON** la première voiture Six-40. Jusque-là la production du premier mois avait été commandée par des gens qui n'avaient pas encore vu cette voiture.

Elle fut vendue sur les faits étonnants suivants:

Que la carosserie élancée, l'équipement, les nouveaux avantages, étaient comme dans la dernière **HUDSON Six-54**, c'est-à-dire les plus beaux de la saison.

Que son poids serait en-dessous de 3,000 livres — moindre que celui de toute autre Quatre.

Que son coût d'entretien serait moindre que celui de toute autre Quatre d'égale force.

Que son prix serait de $2,350 f.o.b. Montréal, droits payés — en bas du prix des Quatre d'égale force et de mêmes dimensions ou classe.

Les Six ont été, jusqu'ici, d'un prix **SONGEZ A CECI**

élevé, pesantes, et coûtaient gros d'entretien. C'est pourquoi plusieurs étaient obligés d'acheter des Quatre.

Mais voici la Six-40 qui arrive. Elle pèse 500 livres de moins que la **HUDSON** "37" de l'année dernière — une Quatre. Elle coûte un quart de moins d'entretien. Et elle dépasse de beaucoup pour la vente, toute Quatre de sa classe.

Vous, légions d'hommes qui cherchez la légèreté et l'économie, vous les trouverez dans la Six-40 — bien plus légère et économique que toute autre Quatre.

UNE VOITURE DISTINGUEE

De plus, voyez la carosserie élancée de la nouvelle voiture. Voici tous les nouveaux avantages qui caractérisent la nouvelle **HUSDON Six 54.**

Petits sièges se repliant dans le tonneau. Réservoir à gazoline sous le tablier. Conduite à gauche. Pneus supplémentaires en avant de la porte d'avant.

Jusqu'à il y a six mois, aucune voiture n'offrait autant d'avantages.

Cette voiture dessinée par Howard E. Coffin, le grand ingénieur de l'**HUDSON**. Voiture comportant tout ce qu'il y a de mieux dans une **HUDSON.**

Notre première Six-40 vient d'arriver. Elle est maintenant en exposition. Venez la voir et soyez le premier à l'essayer. La voiture ouvre une nouvelle ère à l'automobilisme et chacun de vous devrait le savoir.

Faite par la **HUDSON MOTOR CAR CO.**
Détroit, Michigan.

Voyez nos Exhibits à l'Exposition.

Légaré-Gadbois Automobile Limited
180 RUE AMHERST - Tél. Est 6012

SI....

Les dépêches annonçaient l'autre jour que Sarah Bernhardt avait été décorée parce qu'elle était pauvre.

Si l'on se met à décorer tous les pauvres de France.....

—(*)—

PRODIGALITE

Le "Star" de Toronto voudrait que les institutrices de cette ville reçoivent un salair eminimum de $1000 par an au lieu de $600 comme actuellement.

Si un journal de Montréal osait demander une telle chose, qui sait si M. Magnan ne le ferait pas interdire pour velléité de prodigalité.

—(*)—

ALLONS DONC!

Un professeur de New-York vient d'être destitué pour avoir essayé d'embrasser de force une femme de journée en train de laver les carreaux dans sa classe.

Comme, s'il n'était pas assez puni déjà!

—(*)—

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Nous sommes heureux d'apprendre que le bureau de direction de la Chambre de Commerce a été réélu au complet et sans aucune opposition. Il se compose de MM. Adélard Fortier, président, S. D. Joubert, 1er vice-président, Frank Pauzé, 2e vice-président, Georges Gonthier, trésorier et W. U. Boivin, secrétaire.

La Chambre de Commerce a déjà fait des choses très importantes sous l'habile direction de ces messieurs, elle s'est notamment opposée à la dictature du Comité des Citoyens, il n'y a que quelques semaines, et nous espérons qu'elle continuera à prospérer.

—(*)—

IL NE FAUDRA PAS S'ETONNER

L'"Action Sociale" se réjouit de voir l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal s'affilier à l'Université laval.

C'est tout naturel que l'organe de la réaction soit heureuse de ce mouvement. Et malgré les mots assez durs que sir Lomer eut jadis pour l'abbé D'Amours, il ne faudra pas s'étonner si l'on trouve, un jour, dans les bureaux de l'"Action Sociale" le portrait de sir Lomer avec une auréole.

—(*)—

BILL INCOMPLET

Pour rendre justice à l'Ouest dont la population s'est tant accrue en ces dernières années l'hon. M. Borden veut donner à cette partie du pays neuf sénateurs de plus.

Pourtant le premier-ministre ne devrait pas oublier que les électeurs de l'Ouest désirent bien plus avoir des députés que des sénateurs.

Le bill qui ne pourvoit qu'à la nomination de sénateurs est incomplet. Il faudrait une redistribution des collèges électoraux dans l'Ouest.

—(*)—

LA FOI S'EN VA

Vous ne connaissez pas le scandale de Québec? Pas celui du 'Daily Mail,' celui de la 'Vérité.'

Eh bien! apprenez qu'à Québec dans presque toutes les églises on a chanté à Noël, en français, oui, en français, n'est-ce pas épouvantable? Et la "Vérité" en conclut que la foi s'en va et elle dénonce les maîtres de chapelle, sans doute pour attraper les curés des diverses paroisses.

A Québec d'après la "Vérité," on ne fréquente plus les églises qu'à force de démonstrations.

La "Vérité" dénigre ses comparoissiens.

—(*)—

UN BON POINT

Nous faisions remarquer la semaine dernière que la ville de Toronto venait de voter une première somme de $25,000 pour donner de l'ouvrage aux sans-travail et nous demandions au conseil de Montréal s'il n'y aurait pas là un bon exemple à suivre.

Nous sommes heureux d'apprendre que dès lundi, le conseil de Montréal votait la somme de $107,000 pour faire niveler certaines rues de l'est et que les travaux devront être exécutés tout de suite, pendant que nombre de travailleurs manquent d'emploi.

C'est une mesure d'humanité à laquelle le "Pays" souscrit avec plaisir, sans même se demander si les travaux en question sont bien nécessaires et bien urgents.

—(*)—

PLUS QUE NOUS

Le Manitoba est en train de voter des amendements à une loi dite "Truancy Act," qui auront pour effet d'établir virtuellement l'instruction obligatoire.

"Selon ses auteurs, dit la "Liberté" de Winnipeg, cette loi doit assurer une fréquentation plus assidue des écoles en soumettant les fervents de l'école buissonnière au contrôle d'officiers spéciaux. Jusqu'ici le "Truancy Act" du Manitoba ne s'occupait que des récalcitrants ("délinquents"). Le champ de son action se trouvait assez restreint. Afin de l'agrandir, M. Coldwell demande à la législature de décréter qu'à l'avenir le mot 'truant' — vagabond — désignera "tout enfant de moins de 14 ans et de plus de 7 ans qui ne fréquente pas l'école ou ne reçoit pas une éducation au niveau de celle des écoles publiques."

Si la législature du Manitoba adopte cet amendement, il ne restera plus que la province de Québec qui n'aura pas de loi d'obligation scolaire, dans la Confédération canadienne.

—(*)—

Le "PAYS"

BUREAUX:

87, Notre-Dame Ouest, Montreal

TELEPHONES:

Rédaction: - - - MAIN 6765

Administration et publicité - - - MAIN 3557

Prix de l'abonnement: **$1.00** PAR ANNEE.

LE COUT DE LA VIE

L'augmentation du cout des choses nécessaires est-elle proportionnée à l'augmentation des salaires

La production de l'or et sa valeur marchande — La question du tarif

Le problème de la vie chère reste plus que jamais d'actualité et Sir Wilfrid Laurier a eu raison d'appeler là-dessus l'attention du gouvernement dès son premier discours de la session. Le fait est que c'est le sujet qui fait actuellement couler le plus d'encre. La plupart des journaux y consacrent de longs articles, plusieurs d'entre eux ont même fait de sérieuses enquêtes à ce sujet.

Ajoutons à tout cela que l'augmentation du coût de la vie se complique en ce moment d'une crise financière assez sérieuse et que presque toutes les grandes villes, y compris Montréal et Toronto, ont du voter des sommes assez rondelettes pour faire exécuter des travaux qui ne sont pas plus urgents que cela, dans le but de procurer de l'ouvrage à la foule des sans-travail qui battent le pavé.

Le "Saturday Night" de Toronto, entre autres, a étudié la question sous nombre d'aspects et il a provoqué parmi ses lecteurs d'intéressantes expressions d'opinions.

Voici, par exemple, une lettre qui mérite, croyons-nous d'être reproduite:

Picton, Ont., 10 Janvier 1914

Cher Monsieur,

"Depuis quelques années, nous avons eu de bons temps, suivant l'expression reçue; la cause en est principalement à l'expansion du pays.

Et ce bon temps, nous avons tous voulu le rendre encore meilleur en menant grande vie.

Avec des salaires augmentés, les hommes s'habilleut mieux, construisent de meilleures demeures, exigent un meilleur service et vivent plus largement.

La demande est donc plus grande pour les charpentiers, les maçons, les plombiers, les peintres et une demande plus grande signifie des salaires plus élevés.

Avec de meilleurs temps, il faut un meilleur service et plus grands est la demande de serviteurs, plus grasses sont leurs rémunérations. Le prix du travail augmentant, le prix de tout ce qui est produit par le travail hausse nécessairement. Il n'y a qu'une seule exception, c'est quand la machine améliorée prend la place de l'ouvrier où quand des articles comme le sucre, le riz et certaines marchandises fabriquées, etc., sont produits dans une contrée où les salaires n'ont pas augmenté.

Plus conservateur que le spéculateur ou l'homme d'affaires, le cultivateur est plus lent à se faire aux nouvelles conditions. Il engage moins d'aide et achète plus de machines, ce qui fait que la manufacture demande plus de mains et que ceux qui travaillent sur la terre sont moins recherchés.

Ces conditions ont existé jusqu'au moment où la population qui produit est devenue plus petite en proportion de celle qui consomme et l'augmentation de la demande ou la diminution de l'offre signifie toujours: prix plus élevés. Le mouvement est comme celui du pendule toujours attiré plus loin que le centre stable. Nous avons grimpé depuis plusieurs années et sommes maintenant à la limite, ou peut-être même avons-nous commencé notre marche descendante. Tout le temps de la hausse, les marchands sont enclins à garder un stock spéculatif ou de s'approvisionner plus qu'il ne faut pour se prémunir contre une nouvelle augmentation de prix. Maintenant, accordons que les sans-travail amèneront une réduction des salaires, le prix des articles fabriqués se trouve réduit par le fait même. Les marchands achèteront peu à prix déclinant, le fabricant ne fera pas son montant ordinaire d'affaires et diminuera sa main-d'oeuvre, les sans-travail clameront pour de l'ouvrage. Ceci réduira davantage les salaires, il y aura moins de construction.

Dès l'apparition des temps durs, les améliorations projetées sont abandonnées et la situation devient pire. Le manque d'ouvrage dans les villes va renvoyer les gens sur les fermes. Vu les salaires modiques, les cultivateurs vont employer plus de mains et augmenteront considérablement leur production. La proportion des producteurs va augmenter et le coût de la vie deviendra normal.

Nous ne serons pas aussi bien que nous sommes maintenant, un dollar puorra acheter le double mais il sera doublement difficile de gagner ce dollar.

D'aucuns pensent que les salaires ne viendront jamais aussi bas qu'ils étaient il y a quinze ans. Nous devons réaliser que durant l'activité qui préside au développement d'une nouvelle contrée, les salaires sont les plus élevés, ce sont les vieux pays qui offrent les plus petits salaires. Pensons aussi que l'Orient est en éveil et doit graduellement se mettre à notre niveau, dans ce vingtième siècle deux pays ne peuvent être près l'un de l'autre, et le premier payer des salaires vingt fois plus élevés que le dernier.

Je crois que le Canada sera le pays le plus prospère du globe pendant plusieurs années encore, mais si le pendule n'a pas encore commencé à descendre, cela ne saurait tarder.

FRED. NEWMAN.

Cette explication de la hausse des prix est peut-être fort bonne, mais nous ne croyons pas que la baisse se fasse de cete façon.

Il y a dans la question du coût de la vie à tabler sur la valeur marchande de l'or. Ainsi depuis quelques années, la production d'or dans le monde a été plus considérable que jamais et naturellement, devenant moins rare, il diminue petit à petit de valeur, et l'on n'achète plus en 1914 autant de choses pour un dollar qu'on en achetait en 1896 par exemple. Toutefois, est-ce là l'augmentation du coût de la vie? Si un ouvrier gagne douze ou quinze piastres par semaine avec la même facilité qu'il en gagnait autrefois six ou sept et demi, et si avec son nouveau salaire, il parvient à vivre de la même façon, ne faut-il pas conclure que l'augmentation du coût de la vie est plus apparente que réelle.

Seulement, aujourd'hui, on n'hésite plus à dire qu'il y a disproportion entre l'augmentation des salaires et des vivres.

Et tous ces articles de journaux, ces enquêtes, ces études, tout cela serait inutile si l'on ne pouvait suggérer des moyens efficaces pour améliorer la situation.

Peu de journalistes sont en état de donner à ce sujet des suggestions bien pratiques, cela nécessite une connaissance approfondie des affaires, de l'économie politique, qui manque à la plupart d'entre eux.

Mais il nous semble cependant que la question du tarif a quelque chose à faire avec la cherté des vivres et les Américains ont également pensé cela puisqu'ils laissent maintenant entrer chez eux en franchise presque tout ce qui est victuaille.

Nous croyons devoir nous rallier à ce sujet à l'idée de Sir Wilfrid Laurier de faire de même.

Le gouvernement ne semble pas pressé d'agir; il attend, avec raison, peut-être, que la Commission qu'il a instituée pour faire une enquête sur la question du coût de la vie, lui fasse rapport.

Espérons donc que cette Commission hâtera ses travaux.

P. PARADIS.

—(*)—

LE PARTI LIBERAL DE L'ONTARIO

Et sa politique de prohibition

Depuis quelques années, le grand cheval de bataille des libéraux de l'Ontario, c'est la prohibition et toutes les récentes élections partielles—même les dernières élections générales—se sont faites dans la province voisine au cri, lancé par les libéraux, de "Down with the bar!"

Seulement, il se produit un phénomène assez extraordinaire pour les libéraux, c'est que plus ils crient "a bas la buvette," plus ils perdent d'élections. Les uns après les autres tous les comtés ouverts depuis quelque temps ont tous élu des partisans de sir James P. Whitney.

Que faut-il en conclure?

Que les Ontariens ne sont pas favorables à la prohibition? Ce serait, à tout le moins, une conclusion basée sur des faits, mais les récentes élections municipales sont venues démontrer, au contraire, que la prohibition a plus de fervents que jamais dans l'Ontario, mieux que cela, quinze nouveaux districts l'ont adoptée.

Mais alors?

Tout simplement, les électeurs ontariens ont compris que les libéraux ne s'étaient embarqués dans cette galère de la prohibition que pour arriver au pouvoir. Et c'est une hypocrisie qui n'a pas pris.

Tout en reconnaissant que le fléau de l'alcoolisme est un des plus importants problèmes de l'heure actuelle, nous croyons que nos partis politiques devraient avoir d'autres programmes, d'autres idées, d'autres réformes à prêcher que l'hypocrite prohibition.

Le parti libéral de l'Ontario qui n'a voulu s'intéresser qu'à ce problème, à l'exclusion de tous les autres, n'a jamais été plus faible et franchement il ne l'a pas volé.

S'il veut se relever, il est évident qu'il devra changer de programme, mais, voilà, est-ce que les électeurs qui ont été si souvent trompés par toutes sortes de promesses, croient encore aux programmes?

On ne le dirait pas, puisque la majorité ontarienne qui est pourtant favorable à la prohibition laisse tout de même dans l'opposition les champions de cette soi-disante réforme.

—(*)—

Au Sénat

La majorité libérale est encore de vingt et une voix.

L'hon. M. Borden a annoncé, l'autre jour, à la Chambre des Communes que le jour où le gouvernement conservateur serait en majorité au Sénat comme à la Chambre, il reviendrait devant le Parlement avec une mesure identique à celle qu'il a proposée l'an dernier relativement à la contribution de trente-cinq millions à la marine britannique.

Cela peut prendre du temps, mais il est évident que si le parti conservateur reste quelques années au pouvoir cela viendra et peut-être plus vite qu'on ne pense. Ainsi quand le parti libéral perdit les élections de septembre 1911, il y avait au Sénat 62 libéraux, 19 conservateurs et six vacances.

Or, sur les 62 sénateurs libéraux, huit sont morts déjà en comptant le sénateur Cox, dont la disparition est toute récente. Quand les vacances actuelles auront été remplies, la position respective des deux partis au Sénat sera la suivante: 54 libéraux contre 33 conservateurs, c'est-à-dire encore une majorité de 21 pour notre parti.

Cependant si le bill de rédistribution du Sénat présenté par l'Hon. M. Borden, et pourvoyant à la nomination de neuf nouveaux sénateurs pour l'Ouest, était adopté, la majorité libérale se trouverait réduite à 12; disons tout-de-suite cependant que cette législation prématurée ne sera probablement pas votée par le Sénat, qui exigera que l'on fasse en même temps la rédistribution des collèges électoraux.

Tout de même, une majorité de 21, c'est vite disparu. Qu'il meure seulement 11 sénateurs libéraux et c'en est fini.

Nous espérons que le parti libéral garde longtemps sa majorité, qui nous délivre ainsi du cauchemar de la marine.

—(*)—

L'assurance d'Etat

ET L'EXPERIENCE DU WISCONSIN

L'Etat du Wisconsin fait aujourd'hui la concurrence aux compagnies d'assurance. Dès le premier jour, plus de deux cents polices d'assurance ont été émises. La loi autorise le commissaire des assurances de l'Etat d'émettre toutes sortes de polices d'assurances sur la vie. L'Etat est éminemment qualifié pour remplir ce rôle, parce qu'il dispose déjà, dans son organisation actuelle, de tous les éléments nécessaires à l'organisation de l'assurance-vie. Le commissaire d'assurance de l'Etat est devenu l'administrateur du nouveau service, le conseil de santé publique de l'Etat est le médecin-examinateur et le procureur général et le trésorier de l'Etat deviennent respectivement le conseil et le trésorier du service. De ce chef, il est effectué une première économie de traitements et de frais généraux dont le public bénéficie.

L'Etat du Wisconsin offre sept polices différentes et les primes sont payables par mois ou par semaine, au choix de l'assuré. Outre la garantie de l'Etat et le bon marché de l'assurance, l'Etat se propose de distribuer aux assurés une part des bénéfices réalisés sous forme de dividende. Un fonds spécial sera créé pour faire des prêts aux assurés, ces prêts seront garantis par le montant de l'assurance. Au cas où l'assuré ne sera plus capable, pour un motif quelconque de continuer ses paiements, l'Etat lui remboursera la valeur actuelle de son assurance, mais en cas d'incapacité temporaire, une prime non payée pourra, sur demande de l'assuré, être transformée en prêt.

L'Etat du Wisconsin compte à peu près 700.000 citoyens assurables, dont 130.000 environ sont assurés dans des compagnies privées et 252.000 par des sociétés d'assurances mutuelles, d'où il résulte que la moitié environ de la population assurable n'est pas assurée. Il y a en outre, un nombre considérable de femmes ayant charge de famille et qui ne manqueront pas de se servir des avantages que leur offre l'Etat.

—(*)—

Françoise

Quatre hivers ont neigé sur la tombe de Françoise! Mais le silence qu'on a fait autour de cette tombe la rend pas muette, car il y a dans le nom de Françoise une sonnerie de grelots qui perce l'épais manteau des froidures jeté sur elle. Ce nom ne peut appartenir à une morte, il y a trop de gaieté contenue dans ses syllabes, trop de vie débordante en lui, pour qu'on puisse se représenter celle qui le porta les doigts croisés dans le cercueil à six pieds sous terre, dormant les lèvres pincées dans une immobilité éternelle. Au-dessus de la fosse, il voltige ce nom ailé comme un papillon fou et nous force à suivre dans le ciel un sillage lumineux. Françoise n'est pas dans ce trou noir, car on n'enterre pas un éclat de rire. Les perles sonores dont les échos résonnent encore en nos âmes sont récelées dans un écrin précieux qu'on appelle ses chroniques. Mais il ne les a pas toutes. Combien pourraient apporter dans la cassette un trait mordant, un mot spirituel bien que d'une cruauté froide, sortis de ces lèvres rieuses et qui vous infirmaient un homme — surtout un homme — sans merci.

Certes, elle n'était pas une suffragette, le mot n'était pas connu alors, mais elle écoutait sérieusement les doléances des femmes malheureuses et leur venait en aide et de sa plume, et de son influence. Il est une chose dont les femmes doivent lui être reconnaissantes, surtout les femmes écrivains, c'est d'avoir contribué à leur émancipation, d'avoir, robuste pionnière de l'art, arraché nombre de souches qui leur barraient la route et s'être la première écartée des sentiers où l'on allait rêvant aux étoiles, entendre le rossignol chanter sur une branche et cueillir de petites fleurs sauvages. Le Journal de Françoise en pénétrant dans les milieux les plus aristocratiques de notre ville a fait la guerre à maints préjugés. Cet éclat de rire mêlé d'un grain de philosophie a eu la fulguration de l'éclair, il a percé la nuit opaque des intelligences et dans une déchirure de la nue leur a fait apercevoir tout un monde lumineux, au-délà des ténèbres. Son verbe orageux parfois a renouvelé la face de notre société compassée, prude, en quelques années seulement! Et si aujourd'hui, dans quelques salons, on peut émettre des idées, dire autre chose que des vulgarités ou des lieux communs, c'est que Françoise, de sa plume tranchante a sabré les mièvreries sentimentales, les scrupules des faux dévôts, les bêtises accéditées par l'ignorance ou la bigoterie. Grâce au savonnage administré d'une main ferme, elle décrassé maintes têtes, fortes de leur outrecuidance et de leur niaiserie.

Françoise a donc fait son oeuvre, puisque dans les sillons qu'elle a creusés —et Dieu sait dans quelle terre rocheuse — d'autres aujourd'hui peuvent jeter la semence féconde. A ce titre, elle reste dans nos mémoires et qui sait si elle ne mériterait pas son monument autant que Crémazie qui rima des vers sans y mettre la saine poésie, la bonne fécondité qu'on respire dans les écrits de la chroniqueuse de la "Patrie", celle de Beaugrand, la "Patrie" frondeuse qui donna plus de coups qu'elle n'en reçut, protégée par la double cuirasse de son honnêteté et de sa vaillance! Elle serait bien au Carré St-Louis, la courageuse Françoise, que la mort aima assez pour venir la chercher avant qu'elle ait renié son idéal. Les arbres la connaissaient bien pour l'avoir saluée si souvent à son passage, les oiseaux qui riaient avec elle, le bassin dont les jaseries s'égrènant dans la vasque en pierre lui diraient: "Bonjour Françoise!" Et comme il ferait bon abriter son nid sur ce sein de bronze, effleurer d'une aile caressante ces larges yeux de penseuse! Le jet d'eau n'aura qu'un regret, c'est de ne pouvoir étendre sur cette statue la soie fluide de son dais brillant et le gazon maudirait le soc de pierre qui lui ravit l'empreinte de ce pied d'apôtre qui ne trébucha pas dans le droit sentier. Le soleil, ferait flamber son front, car c'est là qu'à palpiter le coeur de l'écrivain, c'est de cette source que vient toute la sève de ses oeuvres. La nuit de ses draperies flottantes l'enveloppera comme d'une gaze légère.

Ou plutôt, pourquoi ne pas perpétuer son souvenir en donnant son nom à l'une de nos rues? La rue de Françoise, ce serait charmant et cela rachèterait un peu le nombre incalculable de noms imbécbiles dont l'édilité montréalaise affuble nos rues.

C. B.

—(*)—

DEUX RECORDS

Voici deux records à mettre en présence:

"Montréal, la ville où la mortalité infantile est la plus considérable.

"Toronto, la ville où le taux de la mortalité est le plus bas en Amérique et la seconde seulement pour tout l'univers."

Toronto, en effet, vient de prendre cette position enviable avec son record de 1913.

Comment expliquer cette différence pour deux villes qui ont sensiblement le même climat?

Serait-ce parce que Toronto n'a pas de docteur Lachapelle?

Ou bien parce qu'il y a là-bas quelqu'un qui s'occupe des conditions hygiéniques?

Nous demandons avec instance une réponse à notre question.

—(*)—

LES FAMILLES FRANÇAISES

Le ministère du Travail de France vient de publier la statistique des familles françaises. Ce travail nous apprend que l'on compte, là-bas, 11,317,424 foyers avec ou sans enfants. Ce total se décompose de la façon suivante:

1,805,744	familles n'ont pas d'enfants.	
2,967,571	familles ont	1 enfant.
2,661,978	—	— 2 enfants.
1,643,425	—	— 3 —
987,392	—	— 4 —
566,768	—	— 5 —
327,241	—	— 6 —
182,998	—	— 7 —
94,729	—	— 8 —
44,728	—	— 9 —
20,639	—	— 10 —
8,305	—	— 11 —
3,508	—	— 12 —
1,437	—	— 13 —
554	—	— 14 —
249	—	— 15 —
79	—	— 16 —
34	—	— 17 —
45	— en ont 18 et plus.	

—(*)—

HUNTER BALTIMORE RYE et OLD JORDAN BOURBON

Ces deux marques populaires de Whiskey Amérisain sont toujours en grande demande. Elles sont sur le marché depuis nombre d'années, sont connues et appréciées par tout le continent.

AGENTS

FRASERS, LIMITED

Epiciers en gros et marchands de vins.

28-30-32 RUE BENOIT MONTREAL

PIANOS A BON MARCHE

GARANTIE PARFAITE — TERMES FACILES

MASON & RISCH. Piano Grand Cabinet, style Louis XV, en acajou, nouveau dessin, n'a servi que pour quelques occasions. Régulier $450. pour $295

WEBB & CO., Piano droit, pleine portée, ton excellent, ... $175

Un bargain spécial $175

Autres Pianos depuis $100

Des Orgues depuis $35

Si vous ne pouvez venir, écrivez pour catalogues et la liste complète des bargains.

Représentant les meilleurs Pianos, Pianos automatiques et Orgues dans le monde entier.

LAYTON BROS, 550 Ste-Catherine Ouest.

LA MEILLEURE MAISON DE PIANOS DE MONTREAL.

Gérant du Dépratement Français, L. A. POULIN.

MOINS CHER A ACHETER ET A ENTRETENIR QU'UN BON CHEVAL ET UN BUGGY

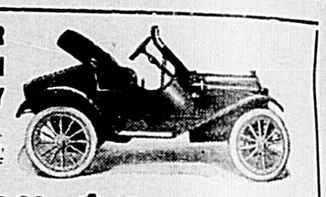

— et procure infiniment plus de plaisir. C'est le rêve de la voiture pratique, arrivée à réalisation. Ameliorations de 1914. Equipement complet.

METZ "22" $650.00

Avec une paire de chaines et un tube intérieur supplémentaire

GAGNANT DE LA TOURNEE GLIDDEN

La voiture sans engrenage — Pas d'embrayage qui glisse, pas d'engrenage qui se dérange et qui se brise.

La Metz "22" est la voiture la plus économique sur le marché, un gallon de gasoline pour 28 à 32 milles et un set de pneus fait de 10,000 à 12,000 milles. C'est la seule voiture qui, dans la tournée Glidden, ait eu un score parfait pour les huit jours qu'a duré la course. Elle est compacte, élégante et rapide et monte les côtes plus facilement que toute autre voiture de n'importe quel prix. Elle a cinq vitesses, va de 5 à 50 milles à l'heure à grande vitesse et elle est munie d'un équipement supérieur, comprenant moteur à 4 cylindres de 22 1-2 c.v., refroidissement à l'eau, magneto Bosch à haute tension, carburateur Holly, roues type artillerie, les meilleurs pneus, etc., etc.

Venez la voir, ou téléphonez ou écrivez pour avoir un catalogue.

GADBOIS LIMITEE

COIN AVENUE DES PINS ET DE LA RUE DROLET

Venez le voir au Salon de l'Exposition.

La gérance de propriétés et de successions

Nous nous occupons spécialement et prenons en charge les propriétés et successions de ceux qui ne peuvent les gérer, à cause d'absence, manque de temps ou autre raison. Les exécuteurs testamentaires, les avocats et autres hommes d'affaires surchargés de travail trouveront des avantages extraordinaires en s'adressant chez nous. Ils n'auront pas à s'occuper des charges et n'auront pas l'ennui des détails incidents au soin des propriétés confiées à leur soin, tout en en gardant le contrôle.

The Cradock Simpson Company,

THE TRANSPORTATION BUILDING

Main 8090. 120, Rue Saint-Jacques, Montréal

Le Fameux Char Jackson Est un Char "Idéal"

Jackson

Il y a beaucoup de raisons qui contribuent à en faire un char idéal,, en d'autres termes, un char qui soit construit pour remplir tous les désirs et exigences d'un propriétaire.

Les raisons nécessaires pour faire un char idéal sont entr'autres:—

1. RESISTANCE.—Il ne s'agit pas seulement de pouvoir compter sur le char mais aussi sur la Compagnie qui le manufacture. Il n'y a rien de plus ennuyeux pour le vendeur ainsi que pour le propriétaire, d'acheter un char d'une manufacture qui peut faillir demain, cela expose le client à ne pas pouvoir se procurer les parties nécessaires et les services qu'il a droit d'attendre. Les douze années d'affaires sérieuses que la Compagnie JACKSON vient de passer sont une garantie indéniable de sa stabilité.

2. MATERIAUX.—Il est certainement essentiel dans la construction de quoi que ce soit et surtout des automobiles, si l'on veut obtenir un résultat réel, d'employer les meilleurs matériaux possibles. Le char JACKSON est nécessairement un char de première classe, car nous n'employons que les meilleurs matériaux qui se puissent acheter.

3. LE CHAR JACKSON mérite d'être un des chars les mieux construits du pays, car il est construit par des hommes qui sont des maîtres dans leurs départements respectifs. Nos moteurs Northway sont reconnus par tous les connaisseurs de renom comme étant des machines absolument parfaites au point de vue de la construction, des matériaux, du peu de bruit et de l'efficacité. Notre manufacture de ressorts et d'essieux fabrique plus de ressorts et d'essieux que six ou huit autres manufactures mises ensemble.

4. DURABILITE.—Voici quelques traits caractéristiques qui ont beaucoup contribué à rendre fameux le char JACKSON, ce char est très bien construit, toutes ses parties en sont si bien proportionnées et faites des meilleurs matériaux possibles. Le char JACKSON va rarement à une boutique de réparation et est reconnu pour sa résistance et ses services continus.

5. POUVOIR.—Nos moteurs ont toujours été reconnus comme étant des plus puissants et des plus résistables au service, comme le démontrent les résultats obtenus.

Olympic 40 ..... $1,750.00

Majestic 50 ..... $2,425.00

Sultanic 60 ..... $3,000.00

JACKSON MOTOR CO'Y.

P. A. D. ROBERT, Propriétaire.

Tél. Est 3901 73, rue St-Denis, Montréal

PRENEZ L'HABITUDE
de vous donner rendez-vous au Restaurant et au Bar du
"CAFE REGAL"
Coin Ste-Catherine et St-Justin
JOS. GRAVEL, - - Président et gérant.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

Ouverture de session

SPECTACLE RIDICULE, SPECTACLE NAVRANT

Préjugés, luxe et vanité — Misère, paupérisme, coût excessif de la vie

Chaque ouverture de la session, aussi bien à Québec qu'à Ottawa, donne lieu à un étrange spectacle. Selon le point de vue où l'on se place, le spectacle est important, simplement comique, ou même profondement navrant. Ayant eu le malheur, au dire de quelques-uns de mes parents, de naître sous un astre éminemment démocrate, je me suis toujours ressenti de cette salutaire influence; et tout ce qui touche de loin ou de près aux singeries aristocratiques m'a toujours laissé froid sinon dédaigneux. On conçoit que je n'ai jamais pu trouver où me placer pour voir de l'imposant dans le cérémonial de l'ouverture des sessions. Un peu plus de simplicité pourrait certainement m'émouvoir davantage. Ça sent le moyen-âge à plein nez, et c'est un parfum qui ne me vas pas. D'ordinaire, ce spectacle m'amuse: j'y trouve mieux le côté grotesque et j'y vois peu de différence avec une rutilante mascarade. Il faut avouer que lorsqu'on regarde à froid ces bigarrures de toutes sortes, il n'est pas facile de s'empêcher de rire à ventre qui saute.

Pourtant, cette année, le spectacle m'a semblé profondement navrant. Il faut croire que je n'étais pas d'humeur à rire. Je ne sais pourquoi une idée de comparaison m'a empoigné au cerveau. C'est peut-être que, la veille même, j'avais été frappé des nombreux cas de misère atroce que le télégraphe nous apporte de partout. Les populations, dans le monde entier, ont à souffrir de la cherté des vivres. L'argent se fait de plus en plus rare devant l'accaparement des trusts et la soif des millionnaires. La vieille Europe déverse chaque jour davantage son pauperisme sur notre continent. Le territoire des Etats-Unis devient trop étroit pour sa population dont la densité augmente d'une manière alarmante. Et notre pays lui-même n'est pas à l'abri des atteintes, puisque nulle part ailleurs peut-être, en ce moment, le coût de la vie est plus élevé. La souffrance est partout et le rayon d'espoir n'est nulle part.

On me dira que j'exagère. Je le voudrais; pourtant je ne parle que d'après ce que j'en puis juger par ce que nous en disent les journaux. Et puisque les journaux s'accordent tous dans cette note d'une tristesse infinie, il faut bien en conclure qu'il y a du vrai, beaucoup de vrai, si toutefois il s'y mêle un peu d'exagération.

Et c'est pendant que ces réflexions se pressaient dans ma tête, que je regardais défiler, là, à quelques pas, cette interminable procession de la foule se ruant aux galeries pour assister au spectacle d'ouverture de la chambre. Des dames, surtout, il y en avait de toutes les catégories, des jeunes des vieilles, des polies, des laides sans même s'en douter. Elles passaient, la tête haute, et les talons hauts, se haussant de la tête et des talons, pour mieux capter l'attention des journalistes. Car l'important, c'est que, le lendemain, le nom et le détail de la toilette paraissent dans les journaux.

Et le lendemain, dans les journaux de la capitale et des autres villes, à côté des récits de meurtres, de vols, de brigandages, d'incendies, d'inondations, d'accidents de chemin de fer, de naufrages; à côté des récits de mères abandonnés, de vieillards crevés de faim, d'orphelins gelés à mort, de familles entières jetées sur le pavé; à côté de tout ce qui révèle les horreurs du pauperisme et, dans un autre ordre d'idée, les horreurs de l'accaparement des grands au détriment des petits; à côté de tout cela, ou même mélangé à tout cela, ces dames (et bien souvent elles seules) peuvent lire que toutes et chacune d'elles, étaient là, ravissantes de beauté dans des toilettes d'un prix fabuleux. La sotte vanité est satisfaite.

Il m'est venu à l'idée, cette année, de prendre connaissance de la longue liste de tant de célébrités. Pauvres maris, vous, qui êtes de mes amis, et dont je connais l'état des affaires, que je vous plains! Quels sacrifices n'avez-vous pas dû imposer à vous et à vos créanciers, pour satisfaire aux exigences soit de sots préjugés, soit d'un orgueil effréné! Et maintenant en êtes-vous plus heureux? Y aura-t-il meilleur accord dans votre ménage? Vos enfants en seront-ils plus intelligents? Ou vos spéculations en seront-elles plus heureuses?

C'est votre argent, dites-vous? Admettons-le; bien que je sache que, dans beaucoup de cas, ce soit l'argent des autres. C'est bien votre argent. Mais avez-vous bien le droit, vous qui avez à peine de quoi vivre au jour le jour, de gaspiller ainsi ce qui appartient avant tout à vos enfants? Et puis, en sacrifiant au préjugé, au luxe et à la vanité, ces trois plaies de la société moderne, ne songez-vous pas parfois aux maux que vous préparez à la génération de demain? Je sais bien qu'il vous importe peu. Jamais comme de nos jours autant de bouches ont murmuré la phrase fatale: Après moi le déluge!

A. D'ALBERT.

La réforme des collèges classiques

EST-IL VRAI QUE L'ENSEIGNEMENT MODERNE AIT FAIT FAILLITE EN FRANCE?

N'y a-t-il que les langues mortes pour développer l'intelligence?

Les adversaires de la réforme de nos collèges classiques, ou mieux les partisans des langues mortes, j'entends ceux qui veulent bien discuter la question à son mérite et non pas assommer leurs adversaires tout de suite de l'insulte suprême: "vous attaquez la religion," ces gens-là, dis-je jettent surtout leurs regards du côté de la France et prétendent après certaines autorités de là-bas que ce qu'on est convenu d'appeler la "crise du français" à été causé en France exactement par la réalisation des réformes que nous demandons, nous, au Canada.

En France, nous dit-on, il y a un retour vers les études classiques et l'enseignement a fait faillite.

La "Renaissance," une nouvelle revue française qui n'en est encore qu'à son six ou septième numéro, nous arrivait la semaine dernière avec un article signé par M. Georges Lecomte sur le nouveau ministre de l'Instruction Publique, M. René Viviani, qui contient une réponse victorieuse à ces assertions.

M. Lecomte analyse la pensée de M. Viviani, formulée dans un rapport récent.

Voici le copieux extrait de cet article:

"M. Viviani défend les principes de la réforme de 1902, à laquelle on n'a pu faire jusqu'à présent qu'un procès de tendance, car c'est à peine si elle commence à donner ses premiers résultats. La nouvelle génération qui y a été soumise, entre tout juste dans la vie, est en train de faire ses premières armes à la Sorbonne, dans les grandes Ecoles et les Instituts. Ne nous pressons pas trop de juger le nouvel état de choses.

"D'ailleurs comme l'indique fort bien M. Viviani, il est perfectible. Plus que la question de programme ce qui importe c'est la méthode. Améliorons celle qui est en usage. Si décidément elle apparait défectueuse, cherchons à en constituer une autre.

"Ce qu'il faut avant tout c'est préserver nos enfants du "bourrage." Que l'on encombre leur mémoire avec du latin et des racines grecques ou avec des notions scientifiques, que les enfants oublient si vite sans en retirer aucun profit intellectuel, le résultat est également déplorable. Le but de l'enseignement quel qu'il soit, n'est-il pas au contraire, d'ouvrir et d'assouplir les esprits, de les accoutumer à la réflexion et au travail personnels, d'éduquer le goût et le jugement des jeunes gens, de leur donner l'habitude du raisonnement scientifique, de mettre en éveil leur curiosité, de les rendre aptes à s'assimiler tout ce que plus tard on leur enseignera ou qu'ils pourront d'eux-mêmes apprendre?

"Si les programmes sont surchargés, qu'on les allège! Si trop de professeurs se disputent pour trop de matières diverses des heures insuffisantes et l'attention lasse des élèves, qu'on simplifie, qu'on élague! Tel est le sens du rapport de M. Viviani, qui d'ailleurs rend pleine justice à l'éducation classique, révélatrice de la Beauté.

"Cette gymnastique intellectuelle et cette discipline de l'esprit, est-ce que, seule, la culture gréco-romaine peut invariablement les donner à tout le monde? Si attaché qu'il soit aux études classiques (et, dans ce même rapport, il constate sans déplaisir que le nombre des élèves étudiant le latin augmente chaque année depuis la réforme), M. René Viviani ne le croit pas.

"Il se rappelle sans doute, comme nous nous le rappelons nous-mêmes, la quantité d'épaves, de parias, de déclassés, de pauvres bougres incapables de faire un effort utile et de gagner leur vie, que l'enseignement classique de naguère, mal donné parfois et sans discernement, à des élèves qui n'en pouvaient tirer profit, jetait dans le monde. Ratés des diplômes, ou même ratés avec diplômes, ayant perdu dix années à des études qui, ne les préparant point à un rôle pratique, n'avaient pas été assez bonnes pour leur donner accès à la haute vie intellectuelle, combien d'entre eux n'avaient d'autre ressource que de végéter dans les bureaux d'une mairie ou d'une préfecture, à quelque place de clerc dans un office ministériel? Quelle déception pour les parents qui avaient fait avec tendresse et orgueil les plus durs sacrifices et qui, ayant mis toute leur confiance en cet unique enseignement, pouvaient se plaindre d'être des dupes! Quelle désillusion aussi pour les victimes d'un enseignement qui n'a vraiment de valeur que s'il est bien donné, en des conditions favorables, à des jeunes gens capables d'en bénéficier!

"Regrette-t-on que l'abandon du grec pour la plupart des élèves, du latin pour quelques-uns d'entre eux, les laisse trop ignorer la civilisation, les moeurs, l'art de la Grèce et de Rome? N'est-il pas facile de suppléer à la traduction des textes (qui, reconnaissons-le, ne laissait guère d'idées et de souvenir dans l'esprit) par des lectures et des conférences sur la vie ancienne, des visites intelligemment conduites aux chefs-d'oeuvres des musées? Quelques commentaires sur la "Cité Antique" de Fustel de Coulanges et la "Littérature grecque" de MM. Alfred et Maurice Croiset, des lectures d'Homère, d'Eschyle, etc., un après-midi consacré à la sculpture grecque du Louvre ne renseigneraient-ils pas mieux sur le monde d'autrefois que telle explication d'un texte distraitement annoncé dont le seul avantage est bien plutôt un exercice d'assouplissement pour l'esprit—assouplissement que l'on peut acquérir aussi bien par d'autres travaux."

Non seulement, c'est une réponse précise à ceux qui accusent la réforme, mais M. Lécomte fait encore justice de ce préjugé qui veut absolument que seules les langues mortes finissent par développer l'intelligence.

Il aurait un tollé

Les commissaires des licences exercent des fonctions quasi-judiciaires. Dans la cause des cafés de nuit, comme dans toutes les autres causes, ils n'avaient qu'à recueillir des témoignages, c'est-à-dire la preuve, et ensuite, par leur décision, appliquer la loi.

Aussi, l'on se demande si l'intervention directe du clergé catholique et du clergé protestant devant le tribunal pour faire pression sur les commissaires et sur l'arrêt qu'ils avaient à rendre, n'offre pas matière à légitime critique.

Nous sommes imbus de trop de libéralisme pour songer, un seul moment, à refuser aux prêtres et aux ministres protestants le droit de faire aux commissaires aussi bien qu'aux gouvernements toutes les représentations qu'ils estiment conformes à l'ordre public et à la morale, mais nous croyons qu'ils sont sortis de leurs attributions et des limites assignées à toute juste revendication, lorsqu'ils se sont permis de dicter à la commission l'arrêt qu'elle avait à prononcer dans des causes dont l'instance n'était pas close.

A quel tollé n'assisterions-nous pas si des ministres d'une religion se rendaient devant la Cour Supérieure pour intervenir, par exemple, dans certains procès en annulation de mariage et tenter, comme on l'a fait l'autre jour, d'influencer la décision du tribunal.

—(*)—

NOTES ET REMINISCENCES

A propos du grand froid

L'autre jour, au beau milieu de la période de froid que personne n'a oubliée, la "Presse" publiait ce qui suit:

"Ceux qui prétendent que les bons vieux hivers canadiens ont disparu ont grandement tort. Des froids de 29.3 degrés sous zéro cela ne se rencontre pas tous les jours même sous le cercle polaire, et puisque avec 27.1 degrés on prétendait hier avoir établi le record du froid depuis 1875, il faudrait remonter joliment loin pour trouver un froid ultra-sibérien comme celui que nous avions ce matin vers les sept heures."

Si notre confrère avait pu remonter jusqu'à 1859, il aurait trouvé de quoi s'édifier à ce sujet, nous lui soumettons cette traduction d'un article du Quebec Mercury:

"A l'observatoire (citadelle), le point le plus élevé du cap Diamant, les thermomètres exposés à l'extérieur ont marqué 29 1-2 degrés Farenheit au-dessous de zéro, d'après le relevé fait par un sergent de l'Artillerie Royale. Lundi, à 8 hrs. du matin, ils marquaient—35o; mardi, à 8 heures du matin,—32o. A 7 heures, dimanche matin, le 9 janvier, au département des Ingénieurs Royaux, endroit bien protégé qui se trouve au-dedans de la porte St-Louis, où cinq des meilleurs thermomètres de facture différente sont constament exposés, on a constaté que le degré le plus bas enregistré par un instrument automatique avait été atteint dans la nuit du dimanche à lundi: l'instrument marquait 38 1-2o au-dessous de zéro. La nuit précédente et la nuit suivante, il a marqué—36o. Le point le plus bas qui ait été enregistré à venir jusqu'ici a été—36o en fevrier 1844. Au Cap-Rouge, nous sommes informés par le fils du feu l'hon. John Neilson, qu'un thermomètre dont ce digne homme s'était servi pendant près de 50 ans pour faire régulièrement des observations a marqué—39o, lundi matin à 8 heures. Sur le chemin Sainte-Foye, le lieutenant Ashe, R.N., qui était en charge de l'observatoire durant l'été, nous informe que lundi, à 8 heures du matin, le mercure était descendu à 40o au-dessous de zéro, et, selon toutes les apparences, était gelé. Plus tard dans la journée, il a marqué—37o. On suppose que le meilleur temps de la journée de 24 heures pour faire des observations est une demi-heure après le lever du soleil, lorsque le jour naissant a dissipé les vapeurs qui flottent dans l'atmosphère. Aux environs dse plaines d'Abraham, il y a des thermomètres dont le mercure est descendu jusqu'à 43o au-dessous de zéro, mais à 40o au-dessous de zéro, le mercure n'est pas un guide sûr, car à ce degré du thermomètre Farenheit il devient solide et malléable, et s'il continue à descendre dans le tube en verre, cela peut être attribué à une contraction considérable qui se produit au moment de la congélation En consultant le "Mercury" de 1844, nous voyons que le mois de février fut si froid qu'on en parla comme une chose sans précédent au Canada et aux EtatsUnis. Le bas du fleuve Saint-Laurent gela jusqu'à une grande distance à l'est de l'Ile-aux-Grues et les carrioles purent y traverser de la côte sud, chose dont on n'avait jamais entendu parler avant, au dire des plus anciennes autorités de l'époque. A Sherbrooke, Cantons de l'Est, le thermomètre a marqué—32o, et dans le Vermont, 40o au-dessous de zéro. Aux Trois-Rivières, il a marqué 36o au-dessous de zéro. Durant toute une quinzaine, la température ne s'est pas élevée plus haut que—25o."

Sous la dominationfrançaise, il y eut des froids restés légendaires, mais aucun historien ne les a précisés thermométriquement.

Parkman nous raconte que Champlain, hivernant à Stadacona, fut surpris de voir ses gens gelés comme marbre pendant que les Hurons de l'endroit qui se plongeait dans l'eau jusqu'à ceinture ne semblaient pas en être incommodés.

Quand les Anglais firent leur première garnison à Québec, il fit tant froid, écrit l'annaliste d'un monastère de Québec, que nous dûmes faire des tricôts pour les Ecossais qui partaient mollets et cuisses nus.

La décence et le confort y gagnèrent.

LE LISEUR...

—(*)—

BILLET PARISIEN

Un mot sur le "tango." La pièce de M. et Mme Jean Richepin lui donne une dernière lueur d'actualité. Ensuite il faut espérer que l'on ne parlera plus de ce raseur argentin. Mais pour un annaliste de la vie parisienne, rien de plus curieux à observer que ce qui se passait hier encore. Un millier de personnes à Paris se sont passionnées pour cette danse. "Cherchez la femme," disait un vieil adage policier. J'ajouterai: "Cherchez l'hygiène!" Le tango, affirmaient ses adeptes, faisait maigrir plus sûrement qu'un régime. Et il est plus agréable. Tous les gros messieurs et ces grosses dames dont Marcel Boulenger dit froidement qu'il faudrait les tuer, se mirent à danser le tango. Je crois que la vieille valse à trois temps eût donné des résultats meilleurs, mais la valse est morte. Les mille tangueurs, appartenant à tous les mondes, cherchèrent à se réunir dans un endroit public. Les braves Auvergnats de Paris dansent la bourrée entre eux, mais le tango exige une galerie. Et nos tangueurs, bienfaisantes sauterelles, s'abattirent sur un établissement. Au bout de huit jours, ils désertèrent en masse à la stupéfaction du patron qui, la veille encore, était obligé d'établir un barrage à sa porte et de faire retenir les tables trois jours d'avance. C'était trop petit: les tangueurs voulurent un champ plus vaste; ils l'eurent. Alors ils trouvèrent que ce n'était plus assez intime, assez "cohue." Et ils déménagèrent de nouveau...

Ils ne sont pas plus nombreux qu'au début, mais à force de chercher ainsi un endroit idéal pour leurs ébats, ils donnent une impression de foule énorme, débordant ici, se rejetant là et peuplant dix, vingt, cent endroits de plaisir. Ainsi, dans certains théâtres, passent et repassent les mêmes figurants...

Mais les industriels sont affolés par cette bougeotte qui les enrichit et les ruine sans causes apparentes... Maintenant, c'est peut-être le même qui ouvre et ferme successivement vingt salles de tango, selon les caprices de l'élite dansante!

Henri DUVERNOIS.

—(*)—

LE CLUB DE REFORME

Cette puissante organisation libérale vient de se mettre dans ses meubles. Dans quelques jours, elle inaugurera au No 32, rue Sherbrooke ouest un local somptueux, ce qui sera l'occasion d'une fête sociale et politique à laquelle participeront sans doute les somnûtes du parti. M. W. G. Mitchell, C.R., est le président et M. G. Vanier, secrétaire de cet important club politique.

—(*)—

FOLIE ET "RAISON PURE"

Nous trouvons, dans le dernier numéro de la "Revue des Deux-Mondes" au cours d'un article sur "les Eloges et discours de M. Darboux" de M. Nordmann, cette anecdote bien singulière:

"A propos des élèves préférés de Joseph Bertrand, M. Darboux nous conte l'histoire vraiment tragique de l'un d'entre eux, Emile Barbier, qui, interné à l'hospice de Charenton à cause du désiquilibre de sa raison, dont il avait lui-même conscience, n'en continuat pas moins à envoyer à l'Académie des Sciences des communications ingénieuses et fines, riches en découvertes mathématiques, auxquelles l'académie décernait chaque année le prix Francoeur. Est-il rien de plus douloureux, de plus énigmatique aussi que la destinée de cet homme qui, dans le royaume le plus élevé de la "raison pure", dans celui où tout n'est qu'ordre, harmonie, logique, équilibre, se montre transcendant, tandis que sa pauvre "raison pratique" sombre dans la folie? L'exaltation religieuse de Barpier, les jeûnes répétés qu'il s'imposait et qui le conduisirent au tombeau, contribuent à en faire une figure pleine d'étrange et mystique beauté."

—(*)—

LE "PAYS"
paraît aujourd'hui à
8 PAGES

Nouvelle adresse:
Dr GLOBENSKY
Chirurgien-Dentiste
Maintenant: 364, UNIVERSITE
CHAMBRE 50

Maladies des voies urinaires et de la peau.
Dr. NORMAN MASSE
Consultations: 1½ à 3 p.m., 7 à 8 p.m.
1336, Blvd Saint-Laurent, près Rachel.
Téléphone: St-Louis 1628.

Résidence: 1390, DES ERABLES
Appel de nuit: Tél. St-Louis 8002
Dr D. HOUDE
Médecin et Chirurgien
Spécialité: VOIES URINAIRES.
CONSULTATIONS:
9 à 11 a.m. 2 à 5 p.m. 8 à 10 p.m
Tél. Est 1252. 117, Rue St-Denis

J. G. BENOIT
COURTIER D'IMMEUBLES
Chambre 24 — 20, rue St-Jacques
Téléphone Main 636

Nouveau Restaurant
Transportation — Edifice Transportation
Patronné par les principaux hommes d'affaires et hommes de profession.
Cuisine excellente. Service parfait. Prix populaires.
SOUS LA DIRECTION DE FREEMAN'S LTD.

Hotel FEDERAL
OTTAWA
(Remis à neuf)
Possède tout le confort d'un vrai chez soi. Situé vis-à-vis de la Gare Centrale du Grand Tronc, rue Sussex. 3 minutes de marche des bâtisses du Parlement.
M. J. C. Leclair, propriétaire et gérant, autrefois de Montréal, se fait un devoir et un plaisir de voir au confort de ses clients.
CUISINE FRANÇAISE
PLAN AMERICAIN — PRIX POPULAIRES.
VOTRE CLIENTELE EST SOLLICITEE.

Paris Kid Glove Store
GANTS
Gants de dames, messieurs, enfants, pour toutes occasions. Pour la ville ou pour le soir. -:- Irréprochables et garantis.
Spécialité: GANTS PERRIN
CORSE S
Les meilleurs modèles français et américains. Le Merveilleux, le Binner, l'Irène, le Gossard, etc. D'une perfection garantie.
Paris Kid Glove Store, 140, RUE PEEL, Près de l'Hotel Windsor

Une tranche de
GILT EDGE BREAD (REGISTERED)
avec du beurre, contient autant de nutrition que deux tranches de boeuf.
Commandez-le chez votre Epicier.
James Strachan Enr.
Fournisseurs de Sa Majesté.

Pour vos impressions, téléphonez MAIN 1698

VICTROLA IV $32.50
Un Thé Tango est du dernier chic. Vous pouvez en avoir un chez vous, si vous possédez un Victrola. Venez entendre toutes les nouvelles danses, le "tango," le "one-step," la valse hésitation et le "turkey-trot" interprétées par le Victor-Victrola.
La Voix de son Maître
Cherchez cette marque de commerce quand vous achetez
Venez à l'un de nos trois magasins à Montréal, et laissez-nous vous montrer tous les Victrolas et jouer votre musique favorite. Les Victrolas coûtent de $20. à $300. et se vendent avec facilités de paiement, (aussi bas que $1. par semaine) si désiré. Les Régistres Victor doubles de 10 pouces sont à 90c. Demandez notre catalogue donnant la liste de plus de 5000 régistres Victor.
Toujours en mains le plus grand choix de Registres Français par les Artistes Français les plus célèbres.
BERLINER GRAM-O-PHONE CO. Limited
His Master's Voice
Trois magasins rue Ste-Catherine:
279 EST, près St-Denis, Tél. Est 2972.
355 OUEST, Près Victoria, Tél Up 572.
415 OUEST, Près Mansfield, Tél. Up 2418.
MARCHANDS DANS TOUTES LES VILLES.

Milton Hersey Cie
LIMITEE
Chimistes et Ingénieurs des Mines
Essais et analyses de tous matériaux industriels. Expérimentation de ciment, d'acier, de fer, etc. Rapports fournis sur mines et carrières.
JAMES G. ROSS, M. Amer. Inst. M.E.
Dr MILTON L. HERSEY,
Directeur-Gérant.
171 St. Jacques, Montreal

Joseph ARCHAMBAULT, C. R.
AVOCAT
Suite 61 Edifice "Trust & Loan"
30, RUE ST-JACQUES
Tél. Main 4820

MACDONALD & MACINTOSH
Avocats procureurs, etc.
Tanner Gates Bldg., 26, Adelaide Ouest
Toronto, Ontario.
G. S Macdonald, J. A. Macintosh

CLOVIS LAPORTE C. R
avocat
Edifice de la Banque de Québec
Chambre 203
Tél. Main 2348. 11 Place d'Armes.

C. J. E. CHARBONNEAU
Notaire et Commissaire
pour toutes les provinces et les Etats-Unis
189, Rue St-Jacques, Montréal,
LICENSES DE MARIAGE.

97, St-Jacques Tel Bell Main 2656
JEAN CHARBONNEAU avocat,
Rés. 787, St-Denis Tel. Bell Est 5536

Nos dents sont très bel les, naturelles, garanties
INSTITUT DENTAIRE FRANCO - AMERICAIN
162, Rue St-Denis
Montreal

Boucher & Mercier
Marchands-Tailleurs
Monument National.
82, Rue St-Laurent. Montréal.
Tél. Bell: Main 1066.
1 an

JOS. BRUNET
Propriétaire de Carrières de Granit
Manufacturier et Importateur de
Monuments en Marbre et Granit
OUVRAGES DE BATISSES
ET DE CIMETIERES, ETC
Estimations données sur application.
Bureau et Atelier 675 Chemin Cote des Neiges
Tél. Bell Up 1466. Montreal

JOSEPH RIELLE,
Arpenteur Provincial
Quebec Bank Bldg., MONTREAL
TELEPHONE MAIN 77.

Occasions d'affaires
Propriétés, hôtels, restaurants, épiceries et tout autre sorte de commerce, à vendre en ville ou à la campagne. S'adresser à PHILIPPE PADUANI, 117 Ste Catherine Est. Tél. Est 4209.

Charles Lavallée
Maison Fondée en 1853
35 BOULEVARD SAINT-LAURENT
Téléphone Main 554
INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET MUSEQUE EN FEUILLES.
Assortiment le plus complet et meilleur marché du Canada. Réparations de toutes sortes faites sur les lieux.
Agents pour Besson & Cie, Londres, Ang., Poliisson, Guinot & Cie de Lyon France, Fork Sons, de Grand Rapids, Mich.

"Le rendez-vous favori des touristes"
LE RELAIS HOTEL
NAP. GEOFFROY, Prop.
Chambres et tables de première classe
82, Rue Berri, Montréal
En face de la nouvelle Gare Viger. Main 581

I. L. LAFLEUR
LIMITEE.
IMPORTATEURS DE
Quincailleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi chaloupes et Yachts à Gazoline. Moteurs à Gazoline VIM.
Bateaux en acier MULLIN
362-366 Notre-Dame O. Montreal
48 à 57 rue Dupré

CHATEAU DUPERE
TERMINUS DES TRAMWAYS.
Rue Notre-Dame, Longue Pointe
SALLE POUR BANQUETS.
REPAS A LA CARTE.
CHEF FRANCAIS.
Kiosque sur le bord du fleuve. Service de premier ordre.

Les scènes de la vie de Bohème

La collaboration de Murger et de Barrière

Les points de ressemblance entre la "Vie de Bohème" et la "Dame aux Camélias"

Henri Murger ne fut guère auteur dramatique, et si l'on excepte deux ou trois petits actes, de plus ou moins d'importance—entre autres le "Bonhomme Jadis," représenté à la Comédie-Française, où il est au répertoire, —son actif se compose d'une seule pièce la "Vie de bohème," laquelle fut la mise en scène de son roman. Peut-être même, n'eût-il jamais songé à la transformation, sans l'intervention d'un tiers, Théodore Barrière, qui se fit son collaborateur, et eut l'idée que dans le livre il y avait les éléments d'un drame, qu'on y pouvait aisément découper.

Le roman parut en 1848, la pièce date de 1849, c'est-à-dire qu'elle précède de quatre ans la "Dame aux camélias." La ressemblance entre les deux pièces est flagrante. On s'y heurte à chaque pas à des analogies et l'action est la même. Les personnages principaux sont semblables; il n'y a que les milieux qui diffèrent.

Les critiques du temps s'émurent de la ressemblance: "La pièce de Murger se joue au rez-de-chaussée, celle de Dumas au premier étage," écrivit Janin. "Marguerite Gauthier s'habille de soie, Mimi porte de l'indienne, mais un même coeur bat dans les deux poitrines," dit un autre.

Volontiers on eût accusé de plagiat Dumas, dont le succès portait ombrage et dont la jeune renommée avait grandi trop vite, au gré des envieux. Le malheur est que les deux romans d'où furent extraits les deux oeuvres dramatiques avaient paru presque simultanément; je crois même que celui de Dumas avait précédé de quelques mois celui de Murger.

Les deux auteurs étaient d'ailleurs trop riches de leur fortune personnelle pour emprunter aux autres. Il y avait eu, comme cela arrive quelquefois, simple rencontre d'un même sujet, que chacun d'eux avait traité à sa manière. Ce fut Nestor Roqueplan, avec son esprit de philosophe pratique, qui donna le mot de la situation en disant: "La "Vie de bohème," c'est la "Dame aux camélias" des classes pauvres!"

* * *

Barrière et Murger ne se connaissaient que vaguement, lorsque le premier eut l'idée de transporter le livre à la scène. Il écrivit donc à l'auteur pour lui annoncer sa visite, et la première entrevue fut assurément des plus curieuses. Je l'ai souvent entendu raconter par Barrière, et je la rapporte ici, telle que je la connais, dans son initimitable pittoresque: la chose est assez plaisante, pour mériter d'être redite.

Henri Murger habitait alors rue Grégoire-de-Tours, au sixième étage, sous les toits et... sous l'oeil de Dieu.

Quand Barrière vint frapper à la porte, il était environ midi.

Il trouve Murger couché.—Je vous demande bien pardon de vous déranger, fit-il, un peu gêné, je vois que vous êtes alité... souffrant peut-être?

—Pas du tout! au contraire, je suis très bien portant, et enchanté de vous voir! réplique Murger, en riant.

—Mais alors???

—Alors? voilà. Vous connaissez l'histoire d'Epaminondas, qui restait couché quand on raccommodait sa tunique, parce qu'il n'en avait qu'une... Eh bien, cette histoire est aussi la mienne. Je n'ai qu'une culotte, et le concierge, qui est tailleur.. et fait aussi les réparations, est occupé à y mettre un fond... et j'attends...

—Avez-vous déjeuné?

—Oui... hier!

—Voulez-vous que nous déjeunions ensemble, aujourd'hui; nous causerons de la pièce, tout à l'aise, en mangeant.

Murger hoche la tête.

—Je n'ai pas d'argenterie... fait-il.

—Q'à cela ne tienne, je vous invite...

Et Barrière sortit de son gousset une pièce de cinq francs.

—Diable! vous êtes riche vous... Laissez moi regarder l'étrangère... Eh bien, il faudrait sonner le concierge.

Barrière fit le mouvement d'un homme qui cherche le cordon de sonnette.

—Non, pas comme ça,—dit Murger—ici, il y a des traditions, prenez une tuile, et laissez-la tomber dans la cage de l'escalier, le père Guérin connaît ça, et il viendra tout de suite.

Ainsi fut fait.

Murger sauta en bas du lit et revêtit une sorte de houppelande à tout faire. Une demi-heure plus tard les deux collaborateurs bâtissaient leur pièce devant des côtelettes de porc frais sauce Robert, agrémentées de cornichons et arrosées de ginglet.

Alors commença la collaboration, qui dura quelques semaines, et la "Vie de bohème" naquit d'une gestation qui ne fut pas trop laborieuse.

J'ai eu un jour, la curiosité d'interroger Barrière.

—Tu as bien connu Murger? lui aije dit.

—Parbleu, cette bêtise! puisque nous avons collaboré... pourquoi me demandes-tu cela?

—Je serais curieux de savoir comment il était?

—Comment il était? Dame... il était... il était... toujours sans le sou!

—Ce n'est pas ça que je demande... son caractère?

—Ah! son caractère... Eh bien, bon enfant, facile à vivre, mais bohème en diable, et sensitif, ou "sensitive," comme tu voudras. Il s'émouvait pour un rien. Il avait des nerfs à fleur de peau, et des glandes lacrymales généreuses, peut-être un peu détendues. Quand on lui racontait le "Petit Chaperon rouge," il pleurait à chaudes larmes, à l'entrée du loup!

En sa qualité d'ancien graveur, Barrière n'avait pas son pareil, pour "pocher" une silhouette, en deux coups de burin.

* * *

Après avoir été repoussée un peu partout, la "Vie de bohème" fut jouée aux Variétés, dans une période de détresse, parce qu'on n'avait aucune pièce sous la dent, au printemps de 1849. Là, elle n'était guère dans son cadre. Elle eut cependant un certain succès.

Depuis, la "Vie de bohème" a été reprise et jouée partout, elle a fait le tour des théâtres. On l'a jouée au Vaudeville, à l'Ambigu, à la Gaîté, jusqu'au jour où, en 1873, elle s'est établie à l'Odéon—le théâtre des étudiants,—où elle est devenue une ressource sans pareille, et comme l'épée de chevet de ce théâtre. Elle y a bénéficié avec P. Berton, Porel, Mmes Broisat et Léonide Leblanc d'une très belle interprétation.

A cette reprise Barrière, l'auteur survivant, avait eu la bonne idée d'intercaler, au cinquième acte, la chanson de Musette, dont Porel qui avait une jolie voix et chantait agréablement, disait quelques couplets avec une émotion touchante:

"Hier en voyant une hirondelle
"Qui nous ramenait le printemps
"J'ai pensé bien souvent à celle
"Qui m'aima quand elle eut le temps.
"Et pendant toute la journée,
"Pensif, je suis resté devant
"Le vieil almanach de l'année
"Où nous nous sommes aimés tant..."

Toutes les vieilles têtes de l'orchestre dodelinaient mélancoliquement devant cette évocation du spectre souriant de la jeunesse lointaine!

* * *

Il y a une quinzaine d'années, la "Vie de bohème," après des centaines de représentations, a été hospitalisée à la Comédie-Française, comme curiosité archaïque, comme pièce d'époque, et là elle a trouvé une interprétation féminine sans égale; ce fut la meilleure qu'elle ait jamais connue, avec Marie Leconte, une Mimi touchante, au delà de ce qu'on peut dire, simple, vraie, d'un réalisme saisissant jusqu'à l'émotion; avec la pauvre petite Ludwig, une Musette insoucieuse et souriante, faite de charme et de grâce, tout à la joie de vivre, elle dont la vie brutalement tranchée ne fut qu'une matinée de printemps.

Il y a longtemps que la pièce de Murger sommeille dans les catacombes du répertoire, après une apothéose finale de quelques soirées. Je crois même qu'elle serait bien oubliée, aujourd'hui, si la délicieuse partition de Puccini ne lui avait rendu le jeunesse, et infusé le sang d'une vie nouvelle!

Félix DUQUESNEL.

———(*)———

CE CONCOURS DE PECHE

Le magazine des amateurs de sport, si avantageusement connu, "Field & Stream" de New York vient de terminer un concours de pêche ouvert à tous les pêcheurs de l'Amérique du Nord. La compétition a été très vive et plusieurs des plus beaux prix ont été gagnés par des sports et des touristes qui ont fait la pêche au Canada. Le gagnant du grand prix pour la truite des lacs a sorti sa pièce du Ragged Lake, Parc Provincial Algonquin, d'Ontario. Ce poison mesure 33 pouces de long et 17½ de contour. Il a été pris par le Dr Skinner, Guelph, Ont.

Le Maskinougé qui a fait gagner le grand prix des dames a été pris près de l'Ile Stanley, dans la rivière St-Laurent, près de Brockville, Ont.

———(*)———

NOS RESSOURCES NATURELLES

On vien d'inaugurer officiellement dans l'édifice de la gare Windsor de Montréal, un des embranchements du département des Ressources Naturelles du Pacifique Canadien. La vaste salle où ont été placés des échantillons des richesses de notre pays, tant dans l'ouest que dans l'est, est située sur la rue Windsor, au No 112; M. E. J. Martin en a la direction.

Cet important exhibit constitue un excellent guide pour ceux qui veulent se fixer dans quelqu'une des provinces du Canada; les visiteurs y voient des spécimens de nos grains, des fruits, des échantillons de nos bois, les animaux sauvages, les poissons de nos lacs et rivières, etc., en un mot toute la faune et la flore de notre pays y sont représentée.

Toutes ces choses intéressantes ont été récemment exhibées à l'exposition des Ressources Naturelles tenue à Chicago en novembre; elles resteront à Montréal jusqu'en 1915, alors qu'elles seront temporairement expédiées à San-Francisco pour l'exposition universelle Panama-Pacifique.

Parmi les modèles qui attirent particulièrement l'attention, il faut mentionner une carte en relief de la magnifique ferme que possède la compagnie à Strathmore, une autre carte du vaste système d'irrigation du C.P.R., situé entre Medecine Hat et Calgary; l'immense étendue de terrains irrigués qui comprend plus de 2,000,000 d'acres, est aujourd'hui pratiquement terminée et prête à être concédée aux colons.

Parmi les spécimens de minéraux canadiens, on voit du fer, du cuivre, de l'argent, du plomb, de l'or, du zinc, du charbon et différentes catégories de marbre et de pierre calcaire.

On montre de splendides échantillons de blé, d'avoine, d'orge et d'alfalfa; ce dernier végétal, est appelé à devenir l'une des principales ressources de l'Alberta.

Le centre de la salle est occupé par les spécimens d'animaux sauvages de l'ouest et de l'est, depuis l'ours gris et l'orignal jusqu'au castor et les renards de différentes couleurs. Les poissons ornent les murs de l'appartement; on a aussi donné une large part aux ressources variées des provinces de Québec, d'Ontario et maritimes.

Un réservoir du gaz naturel fourni aux résidents de Medecine Hat et des échantillons de pétrole de Calgary intéressent encore le visiteur. En un mot, le C.P.R. a érigé là un véritable musée des richesses du Dominion; il contribuera pour beaucoup à faire connaitre et apprécier le Canada chez-nous et à l'étranger.

———(*)———

UNE EPOQUE DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE CENTRALE

Le mardi, 13 janvier, le Grand Tronc Pacifique avait posé les rails de son chemin de fer jusqu'à Prince Georges, la ville d'avenir de la Colombie-Anglaise Centrale, sise à la jonction des rivières Fraser et Nechaco. Ce fut un évènement important, car, pour la première fois, Prince Georges se trouva en communication avec le monde extérieur, par voie ferrée.

Fait intéressant à noter c'est que le Grand Trunk Townsite & Development Co., a vendu jusqu'à date, dans leur ville à Prince Georges, 3,171 lots, représentant une valeur totale de $2,322,003.33.

La grande superficie de terres à culture dans le district qui entoure Prince Georges et le vaste territoire de possibilités inconnues dans son voisinage immédiat vont en faire une cité importante, un grand centre de distribution pour toute la région de la Colombie-Anglaise Centrale.

———(*)———

Otis-Fensom Elevator Co., Limited
Constructeurs des Ascenseurs
"OTIS-STANDARD"
Ascenseurs Hydrauliques
Ascenseurs Electriques
Ascenseurs à Vapeur
Ascenseurs à la Main.
Bureau Principal: Edifice Traders Bank, Toronto, Ont.
68 Rue ST-JACQUES Montréal
Bureau de Montréal:

Faites nettoyer vos vitres par la
Montreal Window Cleaning Co.
Téléphonez-leur ou écrivez-leur. Ils répondront de suite à votre appel. Tél. Main 2443.

GIN CROIX-ROUGE

Explorateurs et Chasseurs

Quand vous partez pour un voyage d'exploration ou une partie de chasse, où vous aurez à subir des changements de température, n'oubliez pas que contre le froid et l'humidité, rien ne vaut un bon verre de

Gin Croix Rouge

Cette bonne eau-de-vie de genièvre tonifie, réchauffe, fortifie l'organisme contre les intempéries.

Chaque flacon de Gin Croix Rouge est revêtu du Timbre de Contrôle Officiel du Gouvernement.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE
MONTREAL.

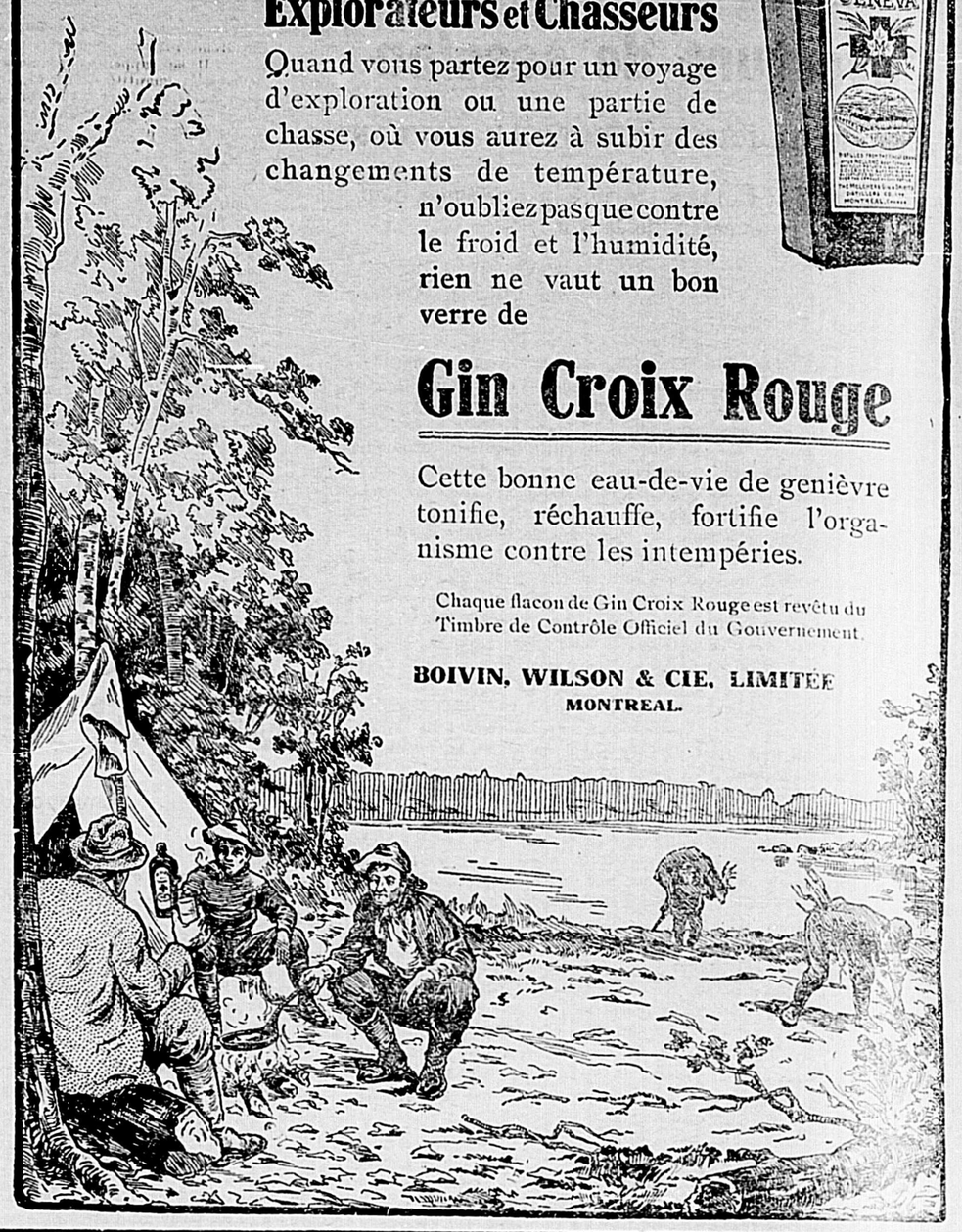

BOUILLOIRES et MOTEURS SPECIAUX
2 Bouilloires Loc. Type de 100 h.p
2 Bouilloires Robb Internal Fired très convenable pour chauffer des édifices (presque neuves).
1 Iron Planer 30x30x8 pides
1 Iron Planer 24x24x10 pieds
1 Iron Planer 24x24x6 pieds
5 Iron Shapers.
Aussi des outils de fer à bon marché.
W. L. MILLER & CO., Reg.
44 RUE ST-GEORGES

The Arbour Hotel
CO'Y. LTD.
Johnny BERTRAND.
Gérant.
185 et 187
Boulevard St-Laurent
Liqueurs et Cigares de 1er choix.
Tél Bell Est 4210 Montréal.

BOULANGERIE PARISIENNE
Spécialité:
PAIN DE FANTAISIE
Brioches -:- Croissants
1283, BLVD. ST-LAURENT
TEL. ST-LOUIS 5156.

ABONNEZ-VOUS AU "RAPPEL"
Organe des Républicains Français au Canada.
50 cents par an
Adressez:
80, Rue St.André, MONTREAL.

DEMANDEZ la Biere populaire MOLSON
Embouteillée
dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis
127 ANS

H. Beauregard,
Entrepreneur général
en construction
Tel. Bell, Main 735. 70, rue St-Jacques.
MONTREAL

Joseph Fortier Limitée
FABRICANT-PAPETIER, NEGOCIANT
Atelier de Reliure, Typographie, Gaufrage et Relief.
Magasin de Papeterie Mercantile, Exportation, Fabrication, Importation.
Système de livres de comptabilité à feuillets mobiles.
Tél. Main 444-445. 210, Notre-Dame O., coin St-Pierre.

HOTEL RIENDEAU
Le rendez-vous des Canadiens-Français
En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice. A quelques pas des bateaux et des gares de chemin de fer.
SERVICE DE PREMIERE CLASSE.
58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL
J. ARTHUR TANGUAY, Propriétaire.

EXAMEN DES YEUX GRATIS Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Torlc", nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire et écrire.
Consultez le meilleur de Montréal . . . . LE SPECIALISTE **BEAUMIER**
A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue Ste-Catherine Est Coin Av. Hôtel-de-Ville MONTREAL.
AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité: Yeux artificiels. N'achetez jamais des "peddlers;" ni aux magasins "A tout faire" si vous tenez à vos yeux.

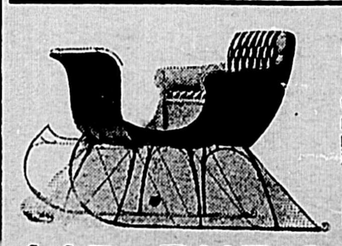
Ce SLEIGH rapide
(de six grandeurs) et une centaine d'autres de tous genres et de toutes grandeurs pour toutes sortes d'usage: travail ou plaisir, depuis les plus petits pour poneys jusqu'aux plus gros pour deux chevaux
R. J. LATIMER & CO.
445, RUE ST-JACQUES.

"Dans le centre des affaires"

Les Canadiens, en visite à New-York, trouveront que cet hôtel non seulement procure aux voyageurs des accommodations plus qu'ordinaires, mais qu'ils ont aussi pratiquement à leur portée tout ce qui vaut la peine d'être vu—théâtres, magasins à rayons, lse magasins les plus exclusifs dans tous les genres, et les différents moyens de transport.

L'HOTEL MARTINIQUE

"The House of Taylor"

Sur le Broadway à la 32ième jusqu'à la 33ième rue.

Charles Leigh Taylor, Président Walter S. Gilson, Vice-Prés.
Walter Chandler, jr. Gérant.

met à la disposition de ses clients trois restaurants somptueux --Le salon Louis XV, la chambre Cameo et la chambre Hollandaise. Au cours des diners et soupers, les hotes sont tenus en appétit par une délicieuse musique, vocale et instrumentale et du vaudeville recherché. **Diner table d'hôte, -1.50. Déjeuner de Club, 60c. chambre plaisante et bain, -2.50 par jour. Pour informations et réserve de chambres, adressez-vous à nos agents de publicité canadiens.**

SELLS LIMITED, Edifice Shaughnessy, Montréal.

BROADWAY Central Hotel

Angle de la 3e Rue

AU COEUR DE NEW-YORK

Attention spéciale pour les dames qui ne sont pas accompagnées.
TARIFS SPECIAUX pour L'ETE
NOTRE TABLE est la base de nos affaires.

Plan Américain $2.50 et plus.
Plan Européen $1.00 et plus.

Demandez notre grande carte coloriée et notre guide de New-York Envoyé gratuitement.

TILLY HAYNES, Propriétaire
DANIEL C. WEBB, Gérant.
Autrefois de Charleston, S. C

LE SEUL HOTEL DE NEW YORG DONT LE PLAN AMERICAIN EST UNE SPECIALITE.

Prix Modérés.

Table Excellente. Bon Service

CANADIAN NORTHERN — La Route Pittoresque

CHANGEMENT D'HORAIRE

Changements dans le service du Canadien Nord, à partir du 5 octobre 1913.

DE MONTREAL

9.00 A.M.—Tous les jours, excepté le dimanche l'Epiphanie, Joliette, Rawdon, Grand'Mère, Shawinigan Falls, Québec et gares intermédiaires. Char restaurant.

4.45 P.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, l'Epiphanie, Joliette, Shawinigan Falls, Grand'Mère, Rivière à Pierre Jonct. (Communication les jeudi et samedi pour Québec et Lac St-Jean.)

5.30 P.M.—Tous les jours excepté le dimanche l'Epiphanie Rawdon, Joliette, St-Jérome et stations intermédiaires.

ARRIVANT A MONTREAL

8.45 A.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, de St-Jérome, l'Epiphanie, Rawdon et stations intermédiaires.

10.40 A.M.—Tous les jours excepté le dimanche, de Rivière à Pierre, Grand'Mère, Shawinigan Falls, Falls, Joliette, l'Epiphanie et stations intermédiaires. (Communication les samedis et lundis avec Québec et Lac St-Jean).

4.00 P.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, de Québec, Grand'Mère, Shawinigan Falls, Joliette, l'Epiphanie, Rawdon et stations intermédiaires. Char restaurant.

CHEMIN DE MONTFORT

On pourra communiquer à la Jonction Montfort avec le Pacifique Canadien aux heures suivantes:

4.00 PM.—De Place Viger, communiquant avec Can. Nord partant de Montfort à 5.20 p.m.; et arrivant à Huberdeau à 8.30 p.m.

11.00 A.M.—Arrivant à Place Viger, comunication à Jonction Montfort à 9.30 a.m., avec Can. Nord laissant Huberdeau à 6.30 a.m. Tous les jours, excepté le dimanche et le lundi.

10.40 P.M.—Arrivant à Place Viger, communication à Jonction Montfort, à 9.00 p.m., avec Can. Nord partant d'Huberdeau à 6.00 p.m. le dimanche seulement.

Bureau des billets en ville, 226-230 rue St-Jacques. Téléphone Main 6370; Hôtel Windsor, téléphone, Uptown 2187, ou station rue Ste-Catherine Est, Lasalle 141.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Montréal et Toronto

a.m., 9.40 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.

Wagons-salon, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour; wagons-lits Pullman, éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit.

La Seule Route à Double Voie.

"L'International Limité"

Le Train par Excellence du Canada. Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.00 a.m., tous les jours.

MONTREAL ET OTTAWA

9.00 a.m., 9.10 a.m., 4.00 p.m., 8.05p.m
9.10 a.m., et 4.00 p.m., tous les jours, excepté le dimanche, 8.00 a.m. et 8.05 p.m. tous les jours.

Wagons-salon-buffet et bibliothèque sur tous les trains. Wagon-salon-buffet-observatoire Pullman sur les trains de 9.10 a.m. et 8.05 p.m.

BUREAUX EN VILLE

132 rue St-Jacques. Tél. Main 6905, Hôtel Windsor ou gare Bonaventure.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS
Horaire Suburbain d'Hiver
1913-1914

LACHINE: Du Bureau de Poste:

Service de 10 min. de 5.40 a.m à 8.a.m.
Service de 20 min. de 8.00 a.m. à midi.
Service de 10 min. de midi à 7.10 p.m.
Service de 20 min. de 7.10 p.m. à minuit.

DE LACHINE:

Service de 20 min. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m.
Ser. de 10 min. de 5.50 a.m., à 9 a.m.
Service de 20 min. de 9.00 a.m. à midi.
Service de 10 min. de midi à 8.00 p.m.
Service de 20 min. de 8.00 p.m. à 12.10 a.m.

Dernier tramway spécial à 12.50 a.m.

SAULT AU RECOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL.

De St-Denis à St-Vincent:

Service de 20 min. de 5.20 a.m. à 6.00 a.m.
Service de 15 min. de 6 a.m. à 8 a.m.
Service de 20 min. de 8 a.m. à 4 p.m.
Service de 15 min. de 4 p.m. à 7 p.m.
Service de 20 min. de 7 p.m. à 8 p.m.
Service de 30 min. de 8 p.m. à 11 p.m.

Tramway se rendant à St Vincent, 11.30 p.m.

Tramway se rendant à Henderson seulement, minuit.

Tramway se rendant à St Vincent, minuit quarante.

De St Vincent à St-Denis:

Ser. de 10 min. de 5.50 a.m. à 6.30 a.m.
Ser. de 15 min. de 6.30 a.m. à 8.30 a.m.
Ser. de 20 min. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
Ser. de 15 min. de 4.30 p.m. à 7.30 p.m.
Ser. de 20 min. de 7.30 p.m. à 8.30 p.m.
Ser. de 30 min. de 8.30 p.m. à 11.30 p.m.

Tramway partant de St-Vincent à minuit.

Tramway partant d'Henderson à minuit et vingt.

Tramway partant de St-Vincent à 1.10 a.m.

CARTIERVILLE:

De la Jonction Snowdon:—Service de 20 min. de 5.20 a.m. à 8.20 p.m.
Ser. de 40 min. de 8.20 p.m. à minuit.
De Cartierville: Service de 20 min de 5.40 a.m. à 8.40 p.m.
Service de 40 min. de 8.40 p.m. à minuit et vingt.

MONTAGNE:

De l'ave. du Parc et Mont Royal:—Ser. de 10 min. de 5.40 a.m. à 8.40 p.m.
Service de 20 min. de 8.40 p.m. à minuit vingt.

TETRAULTVILLE:

De l'avenue Victoria: Service de 10 minutes de 5.40 a.m. à 8.30 p.m.
Service de 20 min. de 8.30 p.m. à minuit et demi.

BOUT DE L'ILE:

Service de 30 min. de 5 a.m. à 9 p.m.
Ser. de 60 min. de 9 p.m. à minuit.
Service de 15 min. de 5 a.m. à 6.30 a.m.
Service de 30 min. de 6.30 a.m. à 3.3? p.m.

LE PACIFIQUE CANADIEN

TORONTO

Départ *9.05 a.m., *10 p.m., *11 p.m.

HALIFAX

Départ *7.25 p.m.

SHERBROOKE & LENNOXVILLE

Départ *8.25 a.m., x5.30 p.m., *725 p.m.

OTTAWA

Départ x8.05 a.m., a8.40 a.m., x9.15 a.m., x4.00 p.m., a7.45 p.m., x9.45 a.m., *11.30 p.m.

QUEBEC

Départ x9.00 a.m., *1.30 p.m., *5.00 p.m., *11.30 p.m.

*Tous les jours. xTous les jours excepté le dimanche. aLe dimanche seulement.

BUREAUX DES BILLETS:

141-143 rue Saint-Jacques. Tél. Main 8125, Hôtel Windsor, ou gare Place Viger et Windsor.

Silver Bros. Company "Furs" Limited

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts Revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des Compagnies," il a été délivré sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 14 janvier 1914, constituant en corporation Isidore Ballon, avocat, Samuel Silver et Moses Silver, jr., agents à commission, Solomon Vineberg et Alter Budyk, étudiants en droit, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes: — (a) Faire l'importation, l'exportation, la fabrication et le commerce de fourrures, chapeaux, casques, vêtements et appareils, faire en général les affaires de fourreurs, de marchands de vêtements et de confectionneurs, de repasseurs et teinturiers de fourrures; (b) Faire toutes autres affaires se rattachant à son commerce que la compagnie jugera bon de faire, ou devant directement ou indirectement augmenter la valeur ou rendre profitables quelques biens ou droits de la compagnie; (c) en général, acheter, prendre à bail ou échanger, louer ou autrement acquérir tous les biens réels ou personnels et tous droits et privilèges que la compagnie jugera nécessaires ou à propos pour les fins de son commerce et en particulier tous les terrains, édifices, privilèges, machineries, matériels et marchandises courantes; (d) En général, exercer en tout ou en partie les affaires et acquérir les propriétés, clientèle et entreprises, droits et actifs et répondre en tout ou en partie pour le passif de toutes personnes, maisons de commerce ou compagnies faisant tout commerce ayant des fins identiques en tout ou en partie aux affaires que la compagnie est autorisée de faire ou possédant des propriétés convenables à la compagnie pour obtenir ses fins; (e) Demander, acheter ou autrement acquérir toutes patentes, brevets d'invention, dons, licences, baux, concessions ou autres choses transmettant tout droit exclusif, non-exclusif ou limité, ou tous secrets ou autres informations concernant toutes inventions qui peuvent être susceptibles d'aider à l'une des affaires quelconques de la compagnie ou dont l'acquisition pourrait directement ou indirectement bénéficier à la compagnie, opérer, exercer, développer, accorder des licences ou autrement convertir les biens, droits, intérêts ou informations ainsi acquis; (f) Adopter les moyens que la compagnie jugera convenables pour faire connaître les marchandises et opérations de la compagnie et plus particulièrement en annonçant dans la presse, au moyen de circulaires, en achetant et exhibant des travaux artistiques ou intéressants ou, par la publication de livres et périodiques; (g) Prendre ou autrement acquérir et détenir des actions dans toute autre compagnie ayant des fins identiques en tout ou en partie à celles de la compagnie ou faisant un commerce susceptible d'être conduit de manière à donner des bénéfices directement ou indirectement à la compagnie; (h) Prendre tout arrangement quelconque pour la division des profits, l'union des intérêts, la coopération, risques communs, concession réciproque ou autrement avec toute personne ou compagnie, faisant ou étant sur le point de faire, engagée ou étant sur le point de s'engager dans toute affaire ou transaction que cette compagnie est autorisée de faire ou dans laquelle elle est engagée, ou toute affaire ou transaction capable d'être conduite de manière à rapporter directement ou indirectement des bénéfices à la compagnie; prêter de l'argent à toute personne ou compagnie, garantir ses contrats ou autrement acquérir des parts et nantissements de telles compagnies, et les vendre, les détenir, les émettre de nouveau avec ou sans garantie, ou autrement les convertir; (i) Rémunérer toute compagnie ou personne pour services rendus ou à rendre à la compagnie en plaçant ou en aidant à placer ou en garantissant le placement d'une partie quelconque des actions du capital de la compagnie, ou toutes obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie ou au sujet de la formation ou promotion de la compagnie ou la conduite de ses affaires; (j) Tirer, faire, accepter, endosser, valider et émettre des billets promissoires, lettres de change, connaissements, mandats, débentures et autres instruments négociables ou pouvant être transportés; (k) Vendre, améliorer, gérer, développer, échanger, louer, affranchir en tout ou en partie les biens et droits de cette compagnie, disposer d'iceux, les convertir ou autrement en commercer (l) Faire toutes ou chacune des affaires susdites en qualité de principaux, agents, entrepreneurs, fidéi-commis ou autrement ou par l'entremise de fidéi-commis, agents ou autrement et ou seule ou en société avec d'autres; (m) Faire toutes autres choses incidentes ou susceptibles d'aider à l'obtention des fins susdites; (n) Se fusionner avec toute autre compagnie ayant en tout ou en partie des fins identiques à celles de cette compagnie. Les affaires de la compagnie devant se faire par tout le Dominion du Canada et ailleurs sous le nom de "Silver Bros. Company "Furs," Limited," avec un capital de cinquante mille piastres ($50,000.) divisé en 500 parts de cent piastres chacune, la principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce seizième jour de janvier 1914.

THOMAS MULVEY,
Sous-Secrétaire d'Etat.

ISIDORE BALLON, procureur des requérants. 3-4ins.

AVIS

L'avis de "La Compagnie Mutuelle Universelle Limitée," publié dans la "Gazette Officielle" du 6 décembre 1913, aux pages 2616-2617, au numéros 4955-56, ainsi que dans celle du 13 décembre 1913, aux pages 2626-2627, aux numéros 4955-56, sont nuls.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du douze janvier 1914, constituant en corporation MM. Félix Vanasse, courtier, Isidore Trudeau, commerçant, Arthur Hoolahan, commerçant de la cité de Montréal, Job Stanislas Trempe, bourgeois, et Wilfrid Bessette, avocat, de la ville d'Outremont, dans les buts suivants:

Acquérir par achat, échange, bail ou tout autre titre légal, et posséder, détenir, démolir, exploiter, engager, vendre, échanger ou autrement céder des biens meubles et immeubles de toutes sortes et droits sur ces choses;

Construire sur des terrains possédés par la compagnie, ou dans lesquels elle peut être intéressée ou sur la propriété de ses clients des bâtisses pouvant servir à quelqu'usage que ce soit, et entretenir, surveiller, exploiter, vendre ou autrement disposer de toutes bâtisses possédées par la compagnie;

Payer pour toute propriété, immunité, privilège, baux ou droits quelconques acquis par ou pour la compagnie et pour services rendus ou travaux faits pour elle y compris la construction de la totalité ou partie de bâtisses érigées par ou pour la compagnie en obligations de la compagnie ou partie en obligations et partie en actions;

Acquérir des droits de propriété et des propriétés de toutes sortes et acquérir et prendre la totalité ou partie des biens de toute personne, association ou corporation ayant des pouvoirs analogues à ceux de la présente compagnie, et, les payer soit en deniers comptants ou en obligations de la présente compagnie ou de toute autre manière jugée convenable par la compagnie;

Se fusionner avec toute compagnie ayant des pouvoirs et des privilèges semblables à ceux de la présente compagnie par des engagements et des conditions pouvant être convenues;

Placer les fonds de la compagnie en valeurs et de la manière que la compagnie le déterminera;

Distribuer en espèce ou autrement tous biens de la compagnie entre ses membres et en particulier les actions et obligations, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie formée dans le but de se charger des biens ou engagements de la présente compagnie;

Agir comme agent pour vendre, louer ou gérer ou administrer des immeubles et des biens meubles et de se payer des commissions pour de tels services;

Faire en son nom corporatif des opérations de prêt et placement de toute espèce, excepté le commerce de banque;

Faire des avances de deniers, donner des garanties pour les entreprises ou aider, de quelque manière que ce soit, les clients ou autrement ayant des relations d'affaires avec la compagnie, acquérir et détenir des valeurs mobilières et immobilières pour dettes dues à la compagnie;

Pouvoir recevoir des argents ou toutes sommes de deniers, de toute personne ou corporation qui désire les prêter sur hypothèques et effectuer de tels prêts et placements;

Exercer l'industrie de constructeur et d'entrepreneur ainsi que de fournisseur de matériaux;

Emettre des actions acquittées de la compagnie en paiement de tous biens meubles que la compagnie peut ou pourra acquérir;

Rémunérer en argent comptant ou payer en actions acquittées de la compagnie, tous les services qui pourront lui être rendus en plaçant ou aidant à placer ou même en garantissant le placement de telles parts du capital-actions de la compagnie;

Posséder, sous tous rapports, en ce qui regarde le prêt et placement de ses capitaux et ses affaires, les mêmes pouvoirs et privilèges qu'un particulier peut avoir;

Contracter des emprunts sur son crédit ou en rapport avec ses placements ou au moyen d'émission de bons, obligations ou autrement;

Faire toutes choses convenables à l'accomplissement des fins et pour atteindre les buts ci-haut énumérés qui pourraient profiter à la compagnie, en aucun temps, et, généralement exercer toute industrie que la compagnie croira pouvoir exercer en rapport avec les objets ci-haut mentionnés ou qui pourraient augmenter la valeur ou rendre profitables les biens et les droits de la compagnie; les objets et les pouvoirs spécifiés et contenus dans les divers paragraphes et clauses des présentes ne seront limités ni restreints, d'aucune manière, par induction ou déduction des termes de tout autre paragraphe ou clause que ce soit, sous le nom de "La Compagnie Mutuelle Universelle Limitée," avec un fonds social de cent mille piastres ($100,000.00), divisé en mille actions (1000) de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce douzième jour de janvier 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

BESSETTE & DUTAUD, avocats, porcureurs des requérants. 3-4

LOUIS GARBI, LIMITED

Avis est par les présentes donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies" il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada des lettres patentes en date du 22e jour de décembre 1913, constituant en corporation Louis Garbi, ingénieur civil, Louis Gosselin, avocat et Martha Kennedy et Etheleen Annie Walker, sténographes, de la Cité de Montréal, dans la Province de Québec, Louis Boyer, de la Cité de Westmount dans la dite province de Québec, avocat, dans les buts suivants, à savoir: (a) Entreprendre la construction de chemins de fer, canaux, quais, entrepôts et travaux de ce genre et la construction de tout genre et description; faire les affaires, les travaux et les entreprises comme ingénieurs, entrepreneurs et constructeurs généralement; (b) Fournir les estimés, plans, devis, spécifications et tous autres détails et données relativement à des travaux et à des constructions de toute description; (c) Acquérir, détenir et posséder toute la propriété mobilière et immobilière qui pourrait être nécessaire ou incidente à l'exercice d'aucun des pouvoirs accordés à la compagnie, et vendre, louer ou autrement disposer des dites propriétés;(d) Acquérir la propriété, les droits, entreprises et l'actif de toutes descriptions d'aucune ou de toute personne ou compagnie, incorporée ou non, et faisant les mêmes affaires et entreprises, dont le but sera le même que celui que poursuit la compagnie et dans les limites de ses pouvoirs, et pour toute considération, y compris même des actions payées de la compagnie; (e) Acquérir le stock, bons et débentures ou autres certificats de toute compagnie incorporée, formée et organisée dans les mêmes buts que la compagnie, ou aucun de ses buts ou dans des buts incidents aux siens, et en échange des stock, bons et débentures de la compagnie, ou pour toute autre bonne consideration; (f) Se joindre avec toute autre compagnie ou personne par moyen d'amalgamation, d'association, ou tout autre moyen dans le but de faire n'importe quel genre de commerce, d'affaire, d'entreprises ou de projets permis à la compagnie; (g) Acheter et fournir des outils, machines, instruments, atelier, marchandises, magasins et généralement toutes sortes de marchandises, établir des magasins, entrepôts et autres places d'affaires et vendre et disposer de la propriété ainsi acquise; (h) Se servir, contrôler et mettre en opération n'importe lequel des travaux ou entreprises de la compagnie érigé ou construit par la compagnie et disposer de tous les droits de la compagnie et faire des contrats à ce sujet; (i) Faire toutes autres choses et affaires qui ne sont pas spécifiées ici, mais qui pourraient se faire incidemment aux buts de la compagnie ou qui pourraient être utiles pour exercer plus parfaitement et plus complètement tous les pouvoirs accordés à la compagnie; (j) Prendre à sa charge, continuer et terminer tous les contrats actuellement entre les mains du dit Louis Garbi avec toute corporation municipale ou toute autre ou toute personne quelle qu'elle soit, assumer toutes obligations et entreprises en rapport avec ces contrats et acquérir l'installation, le matériel, les droits, les intérêts et les profits en considération de l'émission de capital stock entièrement payé de la compagnie ou pour toute autre considération sur laquelle on s'entendra; (k) Louer, engager, vendre, échanger ou autrement se servir et disposer d'aucun ou de tous les droits et pouvoirs de la compagnie et de l'actif en général de la compagnie. La compagnie exercera son industrie dans tout le Dominion du Canada et ailleurs sous le nom de "Louis Garbi, Limited" avec un capital stock de quarante-cinq mille dollars, divisé en 450 actions de cent piastres chacune, et la principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la Cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 24e jour de Décembre 1913.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

HIBBARD, BOYER & GOSSELIN procureurs des réquérants.
52—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 18ième jour de décembre 1913, constituant en corporation MM. Emile Létourneau, Albéric Pinsonnault, Théophile Wilfrid Mahou, tous trois agents d'immeubles et de la cité de Montréal, Joseph Lebeau, bourgeois, de la ville de Bedford, district de Bedford, P.Q., et Hector Dupuis, cultivateur, de la paroisse de Saint-Pierre de Véronne, district de Bedford, dans les buts suivants:

Faire le commerce d'immeubles dans toutes ses branches, soit comme patron ou agent, acquérir ou détenir des immeubles en aucune manière, les diviser, subdiviser, exploiter, construire sur, développer, améliorer, louer, échanger, hypothéquer, vendre autant que possible et en disposer faire et obtenir des prêts ou avances d'argent et prendre ou donner comme garantie de tels prêts et avances des hypothèques ou toutes autres garanties quelconques ou autres garanties comme patron ou agent; faire les affaires de courtier d'assurance sur la vie, contre l'incendie, maritime, accident, ou tout autre risque d'assurance; évaluer des propriétés; acheter ou vendre des débentures de municipalités scolaires ou autres; vendre les droits, entreprises et propriétés de cette compagnie, en tout ou en partie, ou en disposer autrement, et en acquérir d'autres en aucune manière quelconque, pour telle considération et négocier des prêts sur hypothèques aux termes et conditions que la compagnie peut juger à propos, et recevoir ou donner en paiement d'iceux, des argents, actions, obligations ou autres garanties, ou valeurs quelconques d'icelle ou de toute autre compagnie; émettre et octroyer des actions acquittées ou stock du capital actions de cette compagnie, en paiement de toutes franchises, entreprises, propriété, débentures, garanties, réclamations, droits, licences que cette compagnie peut acquérir, dans lesquels elle peut être intéressée, ou en paiement de toutes dettes ou obligations qu'elle peut contracter; tirer, faire, endosser, accepter, escompter émettre des billets promissoires, lettres de change, connaissements, obligations et autres papiers négociables; prêter de l'argent et s'amalgamer avec toute autre compagnie, en général faire et exécuter tous les actes, contrats et choses quelconques provenant des pouvoirs de la compagnie, sous le nom de "Les Immeubles Populaires, Limitée," avec un capital total de cent quarante-neuf-mille piastres ($149,000.00), divisé en mille quatre cent quatre-vingt dix (1,490) actions de cent piastres ($100.-00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-huitième jour de décembre 1913.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

JOSEPH EDOUARD LEBEAU, procureur des requérants. 1-4

Montreal Hyppodrome, Limited

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies," il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 19e jour de novembre 1913, constituant en corporation Edmond Bouchard, promoteur, John Donaghy, gérant, Thomas Leblanc, surintendant, Michel Girard et Laura Montpetit, comptables, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:—(a) Construire, ériger et autrement acquérir, posséder, exploiter, équiper, entretenir et administrer des hôtels, théâtres, arènes et un édifice ou des édifices pour jardins d'été et d'hiver; (b) Exercer, conduire, détenir, équiper, louer, exploiter et promouvoir des parties de hockey, le patinage sur glace, patinage sur patins à roulettes, vues animées, mascarades, et des sports et amusements d'hiver et d'été et des expositions de chevaux et de bestiaux, volailles, fleurs, automobiles, carrosses, cirques et autres expositions, et de concerts de fanfares, opéras, vaudevilles, jardins d'été, conventions, bazars, expositions, représentations théâtrales, conférences, réunions publiques, concours de boxe ou de lutte, et toutes sortes d'autres amusements, et fournir au public généralement les représentations et amusements qui sembleront désirables, et offrir, accorder et contribuer au paiement de prix et récompenses pour l'une quelconque des fins susdites; (c) Louer ou arrenter le dit édifice ou les dits édifices à toute personne, maison ou compagnie pour l'une quelconque des fins susdites, et équiper et exploiter des garages dans les dits édifices; (d) Construire, ériger et exploiter des outillages pour la fabrication de la glace, pour l'entreposage frigorifique, pour créer la lumière électrique, la chaleur, la vapeur, ou outiller un puits ou des puits artésiens en rapport avec la propriété et les objets de la compagnie, y compris l'installation, l'équipement et l'exploitation d'un matériel pour fabriquer la glace artificielle et pour la réfrigération et le matériel d'un puits artésien, et vendre tout excédent de glace ou d'eau non requis par la compagnie; (e) Payer toute propriété, mobilière ou immobilière, droits, privilèges, permis, clientèle ou franchises nécessaires pour les fins de la compagnie en actions acquittées et non cotisables de la compagnie ou en obligations de la compagnie; (f) Acheter et détenir des actions de toute autre compagnie dont les objets sont semblables ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie; (g) Exercer toute autre industrie que la compagnie croira pouvoir exercer convenablement en rapport avec son industrie, ou censée accroître directement ou indirectement la valeur des biens ou droits de la compagnie ou les rendre profitables; (h) Acquérir la totalité ou une partie de la clientèle, des droits, propriété et actif, y compris toute option, concession ou chose semblable de tout individu, maison association ou corporation, et les payer en totalité ou en partie en deniers comptants ou en obligations ou en plein paiement ou en paiement partiel de tels biens, répartir et émettre, comme acquittées et non cotisables, les parts du capital actions de la compagnie, souscrites ou non; (i) Vendre ou autrement céder la totalité ou une partie de la propriété, actif, droits, entreprises ou clientèle de la compagnie et accepter en plein paiement ou en paiement partiel de tels biens des deniers comptants, obligations, stocks ou autres valeurs de toute corporation ou compagnie; (j) Demander, acheter ou autrement acquérir toutes marques de commerce, patentes, licences, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non exclusif ou limité d'utiliser, ou tout renseignement secret ou autre concernant toute invention qui paraîtra capable d'être utilisé pour aucune des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera jugée propre à profiter directement ou indirectement à la compagnie, et utiliser, exercer, développer, ou permettre l'usage ou autrement faire valoir la propriété, les droits ou renseignements ainsi acquis; (k) S'associer ou conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autres avec toute personne, maison ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une entreprise ou transaction que la présente compagnie est autorisée à entreprendre ou à exercer ou toute affaire ou transaction capable d'être conduite de façon à profiter directement ou indirectement à la présente compagnie, et faire des avances de fonds, garantir les contrats ou autrement aider cette personne, maison ou compagnie, ou les clients ayant des relations d'affaires avec la compagnie, et prendre ou autrement acquérir des actions, obligations et valeurs de toute telle compagnie et les vendre, détenir, émettre ou réémettre, avec ou sans garantie, ou autrement en dispenser; (l) Accepter en paiement de toutes créances de la compagnie ou de toutes réclamations contre la compagnie le stock, les actions, ogligations, débentures de toute autre compagnie ou compagnies, et, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la "Loi des compagnies," employer toutes actions, obligations, débentures ou autres valeurs ou fonds de la compagnie pour acheter ou autrement acquérir, et prendre, détenir, transférer, ou vendre les actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation, et tant qu'elle détiendra telles actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation, elle en exercera tous les droits et pouvoirs d'un propriétaire, y compris le droit de voter en vertu de ces valeurs par l'entremise de l'agent ou des agents que les directeurs nommeront, et distribuer telles actions, obligations, débentures ou autres valeurs, ou tout actif de toute compagnie en espèces, lorsqu'il y aura partage de profits ou distribution de capital entre les actionnaires; (m) Conclure des conventions avec toutes autorités municipales, locales ou autres qui sembleront avantageuses pour les objets de la compagnie ou l'un de ses dits objets et obtenir de cette autorité tous les droits, privilèges et concessions que la compagnie croira désirables d'obtenir, et exécuter, exercer et se conformer à ces conventions, droits, privilèges et concessions; (n) Promouvoir toute compagnie ou compagnies dans le but d'acquérir la totalité ou une partie de la propriété et engagements de la compagnie, ou pour toute fin propre à profiter directement ou indirectement à la compagnie; (o) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir tous biens meubles et tous les droits privilèges que la compagnie jugera nécessaires ou propres aux fins de son industrie, et en particulier toutes machinerie, matériel ou fonds de commerce; (p) Développer et exploiter des chutes d'eau et fabriquer, produire et accumuler de l'électricité et des forces électro-motrices ou autre agent semblable pour la production de la lumière, de la chaleur ou de l'énergie, en vendre ou autrement céder tout excédent disponible, et le fournir pour des fins de lumière, de chaleur ou de force motrice à toute personne ou corporation, aux conditions qui seront agréées; pourvu que les pouvoirs ci-dessus, s'ils sont exercés au-delà de la propriété de la compagnie, seront subordonnés à tous les décrets et règlements provinciaux et municipaux à ce sujet; (q) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissement, mandats et autres effets négociables et transférables; (r) Vendre, transférer et céder l'entreprise de la compagnie, ou toute partie de son entreprise, à toute personne, maison ou compagnie et pour la compensation qui sera décidée par le vote des deux tiers en valeur des actionnaires ordinaires présents en personne ou par fondés de pouvoirs, à une assemblée dûment convoquée pour étudier un règlement à cet effet, et en particulier, soit pour des deniers comptants ou pour des actions, obligations, débentures ou valeurs de toute autre compagnie (promue par la présente compagnie ou non), dont les objets sont semblables ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, ou partie en deniers comptants ou partie en telles actions, obligations, débentures ou valeurs; (s) Louer, acheter, construre, posséder, entretenir et altérer tous bâtiments ou travaux nécessaires ou convenables pour les fins de la compagnie, et prendre des options sur des terrains et bâtiments appartenant à d'autres, et faire valoir de telles options ou non, selon que la chose sera jugée à propos; (t) Adopter les moyens jugés convenables pour annoncer les produits de la compagnie et en particulier par la publicité dans les journaux, par circulaires, catalogues, par l'achat et l'exposition d'objets d'art ou d'intérêt, par la publication de livres et de périodiques et en accordant des prix, récompenses et dons; (u) Placer les deniers disponibles de la compagnie en la manière que le décidera la majorité des directeurs de temps à autre; (v) Rémunérer, avec l'approbation des actionnaires, toute personne, maison ou compagnie pour services rendus ou à rendre en plaçant ou en aidant à placer, ou en garantissant le placement de toutes parties des actions du capital de la compagnie, ou de toutes obligations ou autres valeurs de la compagnie, ou relativement à la formation, promotion, organisation ou incorporation de la compagnie, ou la conduite de ses affaires; (w) Employer des courtiers, agents à commission et assureurs pour toute émission d'actions, obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie et pourvoir à la rémunération de telle personne ou personnes rendant des services quelconques à la compagnie; (x) Faire toutes les choses autorisées par la présente charte soit seuls ou conjointement avec d'autres ou en qualité de facteurs, syndics ou agents; (y) Faire toutes les autres choses nécessaires à la bonne exécution des objets ci-dessus ou à l'un des dits objets; (z) C'est l'intention que les objets et pouvoirs ci-dessus mentionnés, sauf lorsqu'ils sont expressément indiqués dans les dits paragraphes, ne seront en aucune manière limités ou restreints par induction ou déduction des termes de toute autre clause ou de tout autre paragraphe de la présente charte, mais que les objets et pouvoirs spécifiés dans chacune des dites clauses seront considérés comme des objets et pouvoirs indépendants. L acompagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Montreal Hyppodrome, Limited," avec un capital-actions d'un million cinq cent mille dollars, divisé en 15,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 21e jour de novembre 1913.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

DAN McAVOY, Avocat, procureur des requérants. 52-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres-patentes en date du dix-septième jour de décembre 1913, constituant en corporation MM. Edward Stuart McDougall, avocat, Francis George Bush, comptable, George Robert Brennan, sténographe, Michael Joseph O'Brien, commis, Herbert William Jackson, comptable, tous de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer l'industrie de courtiers d'assurance et agir comme agents d'assurance, et représenter toutes compagnies, sociétés ou personnes engagées dans aucune branche des dites industries, et accepter et payer toutes commissions ou autres rémunérations pour services rendus;

Acheter, vendre et fournir toutes sortes d'appareils ou dispositifs, machine ou machineries avec leurs accessoires se rattachant ou se rapportant à la prévention du feu, en faire le commerce et passer des contrats pour les fournir;

Promouvoir des compganies ayant pour objets toutes les fins ci-dessus ou aucune d'elles;

Acquérir par achat, bail ou autrement tous terrains, édifices ou autres propriétés qui pourraient être avantageux ou nécessaires à l'exploitation de l'industrie de la compagnie;

Se fusioner ou s'associer avec toute autre compagnie ou conclure des conventions pour la partage des profits, l'union des intérêts, la coopération, les risques conjoints, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne, personnes, compagnie ou corporation faisant ou entreprenant toutes affaires ou transactions que cette compagnie est autorisée à faire ;

Louer, vendre l'entreprise et les biens de la compagnie, ou toute partie d'iceux pour la considération que la compagnie jugera convenable ou en disposer autrement, et si la chose est jugée convenable ou à propos, pour des actions, débentures, obligations ou valeurs de toute autre compagnie ou corporation.

Distribuer aux actionaires da la compagnie, en nature, toutes actions, débentures, valeurs, espèces ou propriétés appartenant à la compagnie;

Distribuer aux officiers ou actionnaires de la compagnie des actions acquittées et non sujettes à appel de la compagnie comme considération pour travaux faits ou services rendus à la compagnie;

Et en général faire toutes choses ayant rapport à la mise en exécution des objets de la compagnie sous le nom de "C. R. G. Johnson, Poirier & Jennings Incorporated," avec un capital social de dix mille piastres ($10,-000.00) divisé en cent (100) actions de cent pi

LA CONVENTION DE L'ONTARIO

Le "Temps" d'Ottawa nous le fait voir sous son vrai jour

Nos compatriotes divisés en face de l'ennemi

Sur la foi des compte-rendus des journaux et même après avoir lu quelques-uns des travaux de la Convention biennale des Canadiens-Français de l'Ontario, nous avions cru à une belle manifestation de patriotisme, à une magnifique organisation pour la lutte, et nous l'avons dit, la semaine dernière, sans arrière-pensée, mais le "Temps" d'Ottawa dont nous avons souvent admiré le zèle pour la cause française dans l'Ontario, a publié samedi dernier un article très sévère sur les travaux de la Convention, montrant les lacunes de l'organisation, l'accaparement de la cause par la politique et par certains meneurs, la monopolisation du patriotisme par les gens de l'Association d'Education, bref, nous qui avions ressenti quelque fierté la semaine dernière, nous sommes aujourd'hui tout-à-fait désenchantés, mieux que cela nous déchantons.

Cet article du "Temps" mériterait d'être reproduit en entier, mais nous ne disposons pas de suffisamment d'espace.

Nous tenons toutefois à ce que nos lecteurs en connaissent la teneur et nous allons l'analyser succintement:

Le "Temps" commence par dire que le résultat pratique de la convention sera fort mince, car le groupe français de l'Ontario manque de direction. Qu'a-t-on fait à cette convention? On a présenté des travaux plutôt littéraires, sans rien de neuf, on a ressassé ce qui se dit à chaque convention, on a surtout tenté de diviser l'élément français en élaguant certaines personnes. L'Association d'Education semble vouloir monopoliser le patriotisme et tout ce qui se fait en dehors d'elle est mal, et elle s'est surtout arrangée en cette occurrence pour que la lumière ne se fasse pas sur ses agissements, par exemple, au sujet du Sou de la Pensée française, et puis quant à la proposition faite à une assemblée de conservateurs de se soumettre à la clause 17.

A cette assemblée, il y avait semble dire le "Temps," des officiers de l'Association qui approuvaient ce projet.

Et voilà où la politique vient encore séparer nos compatriotes: les conservateurs voudraient que tout s'arrangeât: périsse plutôt la nation que le parti.

Enfin, si l'on en croie le "Temps," bien des délégués ont dû retourner chez eux dégoutés de l'Association d'Education et de la Conservation.

Au cours d el'article, le "Temps" laisse échapper quelques vérités assez cinglantes dont celle-ci:

"En France, tout finit par des chansons. Ici, tout finit par des discours, et l'on croit avoir tout gagné dès qu'on a aligné quelques phrases à la suite l'une de l'autre en utilisant des mots sonores comme religion, patrie, droits, prérogatives, revendications, devoir et trahison."

Et le confrère termine comme suit:

"L'Association ne doit pas être une société d'admiration mutuelle ou un corps politique qui rétropratique pour protéger ses préférés, mais au contraire un groupement fort, clairvoyant, impartial et raisonnable.

"Si les nouveaux officiers sont capables de lui donner la direction qu'elle devrait avoir, tant mieux. Nous serons les premiers à nous rallier à elle et à seconder sa besogne. Mais il faudra des actes et moins de discours, plus de franc parler et moins de Sou de la Pensée française, plus de droiture dans les idées et moins d'aveuglement ridicule dans le choix des moyens et des instruments d'action.

"Il vaudrait mieux ne pas avoir d'association que d'être constamment retardés dans notre marche vers le succès par les atermoiements déraisonnables de gens qui ont un zèle mal placé et dirigé le plus souvent contre leurs plus utiles auxiliaires."

Nous ne saurions trop regretter cette désunion dans les rangs de nos frères de l'Ontario. Jusque dans une lutte de vie et de mort, il faut que nous nous battions.

Et si nous comprenons bien, toute cette lutte intestine aurait pour point de départ le journal le "Droit."

Pour ce journal, on a relégué les autres à l'arrière-plan, puis il a fallu que tout le monde fut "castor" à moins de n'être plus français.

Et voilà les Canadiens de l'Ontario divisés en face de l'ennemi.

Ah! notre race en devra des chandelles à l'esprit "castor."

Cette mentalité insipide finira bien par nous détruire, à moins que nous ne la secouions une fois pour toutes, ce qui ne semble guère prochain. Tant de gens en vivent!

——(*)——

Je vous donne la médecine, vous donnez un peu de temps

Quelques jours seront suffisants, pour prouver sa valeur sur votre maladie

Quelques minutes de votre temps durant quelques jours, et je vous démontrerai sans qu'il ne vous en coûte rien, que j'ai une médecine qui chasse de l'organisme le poison de l'Acide Urique et de cette façon conquiert les maladies des reins et de la vessie, et le rhumatisme. Je ne vous demande pas d'en croire ma parole, mais désire tout simplement que vous me laissiez vous envoyer un peu de cette médecine pour que vous puissiez l'employer personnellement.

J'essaye de convaincre la multitude de gens souffrant de ces maladies, que je suis en possession de quelque chose bien meilleur que la combinaison ordinaire de remèdes, traitements et autres choses semblables, et la seule façon de le prouver est en faisant la dépense de composer la médecine et en l'envoyant gratuitement. Je suis heureux de faire ainsi pour tout malade qui veut bien prendre la peine et le temps de m'écrire. Comprenez bien, que je ne vous enverrai pas un "Echantillon preuve ou Traitement d'essai" sans valeur, ni ne vous enverrai un paquet de médecine en vous disant que vous pouvez en employer une partie et payer pour le reste; non, je vous enverrai franco une provision gratuite de remèdes et vous n'aurez pas à payer pour ce cadeau, ni ne contracterez aucune obligation.

Tout ce que je désire savoir, est si vous souffrez d'une des maladies pour lesquelles ma médecine a été établie, car elle ne guérit pas toutes les maladies. Je vous indique ci-contre, les principaux symptômes des maladies des reins, de la vessie et du rhumatisme et si vous remarquez un seul ou plusieurs de ces symptômes, vous avez besoin de cette médecine et je serai heureux de vous en envoyer en peu, si vous voulez bien m'indiquer les numéros des symptômes que vous ressentez ainsi que votre âge, votre nom et votre adresse. Envoyez votre lettre, au Dr. T. Frank Lynott, 5915 Franklin Bldg., Toronto, Ont. Vous ne me promettez rien, ni n'avez rien à me payer en échange. Tout ce que je demande, afin qu'il ne se produise aucune erreur, est de recevoir les numéros de vos symptômes ou une description de votre cas écrite comme vous l'entendrez et de vous voir employer la médecine suivant les instructions que je vous enverrai. C'est là ma façon de faire de la publicité pour ma médecine, afin qu'elle devienne universellement connue.

Quand vous aurez employé ma médecine, vous reconnaîtrez qu'elle dissout et chasse de l'organisme le poison de l'acide urique. Elle règle l'action des reins afin qu'ils travaillent en harmonie avec la vessie. Elle renforce la vessie afin que les désirs d'uriner trop fréquents et les autres désordres urinaires disparaissent. Elle arrête les peines et douleurs rhumatismales. Elle dissout les cristaux de l'acide urique de telle façon que le dos et les muscles ne vous font plus souffrir et que les articulations déformées se redressent rapidement. Elle reconstitue les nerfs et le sang de telle sorte que vous vous sentez bientôt en meilleure santé et plus fort, mangez et dormez mieux et possédez ainsi de l'énergie pour toute la journée. Elle accomplit tout cela et ne contient cependant rien de dangereux et est absolument garantie selon la loi.

DR. T. FRANK LYNOTT,
qui envoie sa médecine gratuitement à tous ceux qui en ont besoin.

Tout individu souffrant de ces maladies redoutables et dangereuses, peut certainement dépenser quotidiennement quelques minutes durant une période de quelques jours pour se donner la satisfaction de se démontrer s'il est curable. Principalement si vous considérez qu'il n'y a aucune dépense à faire pour cela et que je vous donne volontiers, mon temps et ma médecine. Tout malade intelligent, désire savoir si telle médecine peut LE ou LA soulager et vous avez à présent, ici, l'occasion de le savoir, sans dépense, obligation ou perte de temps sérieuse. CES QUELQUES JOURS, peuvent être l'époque marquante de votre vie.

Tous ceux qui sont suffisamment intéressés pour m'écrire pour la médecine gratuite, recevront également un exemplaire de mon grand livre médical illustré qui décrit entièrement ces maladies. C'est le livre de ce genre, le plus complet qui ait jamais été écrit pour distribution gratuite, et une nouvelle édition en est actuellement sous presse. Je vous écrirai aussi une lettre d'instruction et d'avis médicaux qui devrait vous être de grande assistance, mais afin de pouvoir faire cela, je dois savoir si vous avez besoin de la médecine. Ecrivez-moi les numéros des symptômes qui vous tourmentent ainsi que votre âge et je tiendrai promptement mes promesses. Témoignez de votre désir de vous rétablir et écrivez moi, et je vous enverrai très volontiers la provision gratuite.

Voici les symptomes

1. Douleur dans le dos.
2. Désir trop fréquent d'uriner.
3. Nervosité, amaigrissement..
4. Douleur ou sensibilité dans la vessie.
5. Faiblesse du sang.
6. Douleur ou gaz dans l'estomac.
7. Débilité générale, faiblesse, étourdissement.
8. Douleur ou sensibilité sous les côtes droites.
9. Rhumatisme sciatique.
10. Constipation ou trouble du foie.
11. Palpitation ou douleur sous le coeur.
12. Douleur dans la hanche.
13. Douleur dans le cou ou la tête.
14. Douleur ou sensibilité dans les reins.
15. Douleur ou enflure des articulations.
16. Douleur ou enflure des muscles.
17. Douleur ou sensibilité des nerfs.
18. Rhumatisme aigu.

Dépression générale chez les hommes

Il ne faut pas croire qu'on devient anémique seulement après avoir souffert d'une maladie grave, que les seules personnes qui en sont atteintes sont par exemple celles qui relèvent de maladie. Celles-là sont inévitablement anémiées. Toutes les affections graves comme la typhoide, la pleurésie, la grippe infectieuse sont toujours accompagnées d'une dépression générale qui se traduit par l'amaigrissement du patient, la lividité des tissus, une faiblesse musculaire inévitable et un vide cérébral d'où résulte l'impossibilité de faire aucun travail suivi.

Mais ce n'est pas seulement cela; il y a des gens d'aspect robuste, qu'on aurait tort de juger sur leur bonne mine, car ils se plaignent tout le temps, et pour cause, ils digèrent et dorment mal, ils manquent d'appétit, souffrent de vertiges, de palpitations de troubles nerveux, s'essoufflent au moindre effort.

Ceux-là sont des anémiques au sens médical du mot, aussi bien que les hommes maigres et pâles; ce sont des malheureux dont le sang appauvri ne fournit plus l'énergie nécessaire pour vivre la plénitude de leur vie. Pour remettre ces malades sur pieds, il faut un remède énergique pour purifier et enrichir le sang, pour galvaniser l'organisme, pour rétablir l'activité de la circulation.

Le remède par excellence à cette fin est les PILULES MORO, le merveilleux régénérateur du sang qui fait courir dans les veines, un beau liquide vermeil, actif, pur et riche qui fortifie l'organisme et qui vivifie le système, qui reconstitue le sang et rend aux nerfs rajeunis toute leur énergie leur souplesse et leur vigueur.

Compagnie Médicale Moro,

272, rue Saint-Denis, Montréal.

Messieurs,

J'ai passé, comme beaucoup d'autres par les effrayantes épreuves de la fièvre typhoide dont j'ai été victime, il y a deux ans, et dont j'ai eu une très forte attaque. Je pourrais même dire que j'ai été un *moment en grave danger*. Cependant je m'en suis tiré tant bien que mal mais la convalescence a été excessivement lente et pénible. Je ne pouvais pas arriver à reprendre des forces. La secousse avait été certainement trop brusque et je ne pouvais pas me remettre sur pied. J'étais menacé d'anémie et je désespérais presque de pouvoir jamais me rétablir complètement.

Il m'en était resté une sérieuse affection des rognons qui m'inspirait des craintes sérieuses. Mes urines étaient très chargées et je souffrais étrangement des reins, sans obtenir aucun soulagement des remèdes que je prenais constamment.

Enfin j'eus l'idée d'essayer des PILULES MORO et je dois dire que ce fut une heureuse inspiration, car je fus en quelques semaines débarrassé de mon mal de reins; mes urines étaient aussitôt devenues très claires et de très bon aspect. Chaque jour je m'apercevais que mes forces revenaient et que l'énergie renaissait. Au bout de quelques mois je pouvais me dire radicalement guéri et, depuis deux ans, je n'ai jamais eu une minute de maladie. De fait, je me porte beaucoup mieux qu'avant ma fièvre typhoide.— Votre dévoué, ALBERT LAFLASH, Northbridge, Mass.

HOMMES QUI NOUS LISEZ, si vous avez des étourdissements, si votre travail vous fatigue, si votre estomac se refuse à digérer les vivres que vous prenez; si, le matin, votre bouche est mauvaise, votre langue chargée et blanchâtre; si après vos repas, vous sentez une pesanteur au creux de l'estomac et êtes portés à dormir; si vous souffrez de douleurs ou de faiblesse dans le dos ou les reins, prenez les Pilules Moro, elles vous donneront appétit, aideront votre digestion, vous soulageront, vous fortifieront et feront que vous pourrez vaquer à vos occupations sans souffrance et sans peine.

Aussi, allez voir les médecins de la Compagnie Médicale Moro ou écrivez-leur; leurs consultations vous aideront. Ces médecins sont à la disposition des hommes malades tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les mardis et samedis et jusqu'à six heures les autres jours. Il n'y a absolument rien à payer pour ces consultations.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boites. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal.

Héroisme moderne

Vous avez entendu parler de gens qui à l'article de la mort ne se contentent pas de dicter leur dernière volonté, mais se font fort de régler à l'avance comme un papier de musique le sort de leurs héritiers voire même de leur veuve: "Si je meurs, tu ferais bien d'épouser mon premier commis ou notre deuxième voisin!" Ce à quoi une petite femme d'une naïveté avisée riposta: "J'y avais déjà pensé!..A quel sentiment obéissent les moribonds en choisissant ainsi leur successeur. A l'esprit d'ordre qui a présidé à toutes leurs actions, à un besoin d'étiquetter, de placer les choses dans leur casier respectif? Ne cèdent-ils pas plutôt à un dernier mouvement d'autocratie conjugale: "je t'imposerai mon joug par delà le tombeau, je te mettrai moi-même la corde au cou, comme c'est mon devoir de bourreau!" L'idée de laisser libre comme l'air l'oiseau gardé en cage leur fait encore préférer l'oiseleur! C'est peut-être une vengeance raffinée, qu'on se méfie,!

Tel n'est pas le cas de madame Pierre Loti qui de son vivant, consent à voir son époux épouser la femme aimée, Madame CatulleMendès. Malade, impotente toute son existence, l'épouse du poète-prosateur n'a pu être pour lui la compagne de toute les heures, l'appui physique comme moral dont l'homme a besoin pour soutenir sa force défaillante souvent, le complément de sa vie d'artiste, ce que fut Rosemonde Gérard à Rostand, Yvonne Sarcey pour Adolphe Brisson et Madame Catulle Mendès la délicieuse doublure d'un poète, d'une douceur moelleuse, d'un ton si délicat, si parfumé, que certains esthètes auraient préféré l'envers à l'endroit. Il n'est pas rare de voir des gens qui laissent après leur mort des milliers de dollars pour des oeuvres de philanthropie,des héritages imposants à leurs enfants, des douaires généreux à leur veuve, crier comme des écorchés si on leur demande cinq piastres pour un pauvre, cniq cents dollars pour leur garçon qui veut s'établir, une minime pension pour leur femme qui s'est usée à leur service afin qu'elle ne soit pas obligée de tendre la main, si elle veut une petite somme d'argent pour faire des étrennes aux petits ou se donner de petites douceurs dont le vieil âge a besoin. Ces vieillards expirent les yeux sur leur secrétaire dont ils serrent la clef entre leurs mains nerveuses. Qui donc songera à garder de la reconnaissance pour celui qui donne un trésor qu'il ne peut emporter de l'autre côté? Madame Loti possèdait un mari dont elle avait le droit de se parer avec orgueil, avec la force de celui qui se sent couler, ellle s'était cramponnée à cette suprême tendresse, tout ce qui lui restait ici-bàs, le soleil de ses jours tristes et bas, la flamme de sa vie glacée comme un désert de la Sibérie! Elle se mouvait dans le sillage lumineux du poète, elle se baignait dans son rayonnement, ses mains aux veines palies se teintaient de rose aux splendeurs de cet apothéose glorieux, elle vivait d'une vie factice c'est vrai, mais cela suffisait à alimenter son rêve.

Eh! bien, cette malade a eu la force d'accomplir un sacrifice inoui! Jeter son mari dans les bras d'un autre, il appartenait à notre siècle de trouver cette forme de l'holocauste. Qu'on nous parle de l'antiquité avec ses sacrifices de bêtes pures ou impures, de vaches grasses, même de chair humaine, de la fille de Jephté ou de la mère des Gracques, auprès de ce dévouement.

Ce n'est pas un lieu commun du sacrifice, d'expression banale de l'immolation avec ces scènes théatrales de l'histoire qu'on nous montre, la femme échevelée, lionne déchainée ou louve affamée, qui s'arrache les entrailles, s'ouvre les veines pour nourrir son homme et ses petits. Ce n'est pas la belle guerrière montée sur sa blanche haquenée traversant le front haut le pays que sa vaillance a conquis!.. C'est une pauvre et chétive créature qui trouve en son amour le courage de disparaitre de la scène du monde, de se murer vivante dans un tombeau, pour délivrer du boulet qu'il traine depuis sa jeunesse, l'homme qui lui jura fidélité et amitié, sans savoir à quoi l'imprudent s'engageait.

Elle pouvait le tenir, dresser comme une épée flamboyante sa colère de femme forte de ses droits et lui interdire l'entrée du paradis terrestre, ou comme une Jeanne de Chantal se jeter en travers de la porte: Tu passeras sur mon corps pour aller au bonheur.

Et le poète, désespéré, mais résigné, ne se serait pas résolu à marcher sur ce coeur palpitant. Elle aurait pu disparaître de l'existence pour laisser le champ libre et moins souffrir, mais il ne faillait pas jeter l'amertume dans la coupe d'or du poète aimé, semer des cauchemars dans ses rèves et secouer son linceul au dessus de la nouvelle couche nuptiale, interposer son spectre entre les ingrats qui l'oubliaient! Elle a préféré dénouer tout simplement le noeud fatal, plutôt que de le trancher brutalement et c'est en cela qu'elle honore le femme.

Elle est descendue au fond d'elle-même et s'est rendu compte qu'elle n'était pas propre à sa mission, qu'elle ne devait son nom, son titre et son prestige qu'à une surprise du hasard et avec une honnêteté qui la grandit plus qu'un piedestal, elle a rayé sa signature au bas d'un contrat qu'elle n'avait pu remplir.

Ces moeurs parisiennes sont d'une moralité évidemment assez contestable, mais si l'estime qu'on portait à Pierre Loti s'en trouve quelque peu diminuée, à coup sûr, Madame Loti en sera largement rehaussée.

Fantasio

——(*)——

LA STATISTIQUE DES BOITES A LETTRES

D'après une statistique établie résemment par l'Union postale universelle, c'est l'Allemagne qui possède le plus grand nombre de boîtes à lettres: 155,700, alors qu'il en existe seulement 144,600 aux Etats-Unis.

Dans les autres pays, le nombre est inférieur à 100,000, et la France tient la tête avec 79,7000. Viennent ensuite: les Indes anglaises, 75,000; la Grande-Bretagne, 71,900; le Japon, 67,000; l'Autriche, 44,400; l'Italie, 39, 700; la Russie; 31,700; la Hongrie, 15,000; la Suisse, 13,400; le Danemark, 12,000; la Belgique, 11,100.

Les pays comptant moins de 10,000 boîtes sont: l'Espagne, 9,000; la Hollande, 6,200; le Portugal, 6,100; la Norvège, 5,200; la Roumanie, 4,800; le Sud-Afrique, 4,000; la Bulgarie, 3,300; l'Argentine, 2,600.

Enfin, on trouve 17 boîtes en Perse et 6 en Abyssinie.

——(*)——

UN PREJUGE

Les études classiques et les études modernes.

Le "Soleil" prend part au débat sur les études classiques et l'un des articles qu'il publiait, la semaine dernière, défend les langues vivantes et l'enseignement moderne contre l'intransigeance des réactionnaires.

Lisez:

"Les défenseurs du grec et du latin prétendent qu'un bon jugement, qu'une bonne formation intellectuelle ne peut être obtenue sans avoir passé des années à étudier ces langues mortes. Pourquoi celles-ci développeraient-elles mieux les facultés intellectuelles que les sciences et les langues vivantes, infiniment plus utiles? Ne peut-on dire avec M. Seignobos, professeur à la Faculté des Lettres de l'université de Paris, que l'évolution des sociétés civilisées s'est accélérée à un tel point depuis un siècle, que pour l'intelligence de leur forme actuelle, l'histoire de ces cent ans importe plus que celle des dix siècles antérieurs.

C'est donc une question de formation générale et non une question de littérature? Ah! s'il ne s'agissait que de la littérature, l'accord serait vite fait ; nous admettrions sans réserve que les études classiques sont la meilleure préparation pour le littérateur. S'il est à souhaiter qu'une nation ait de bons écrivains, jamais on n'a affirmé que les Lettres sont une source de vie pour un pays, comme le sont l'agriculture, le commerce et l'industrie. L'histoire montre même que les Arts et les Lettres fleurissent surtout durant les périodes de prospérité économique et en sont donc la conséquence, ce qui s'explique aisément.

. . . . . .

On ne peut affirmer la supériorité des jeunes gens ayant fait des études classiques attendu que l'enseignement moderne n'a jamais été sérieusement organisé. Supériorité laisse entendre comparaison. Or comment comparer les études classiques avec les études modernes, puisque celles-ci sont inexistantes. En effet, ici, au Canada, il n'y a pas d'études modernes autres que les classiques conduisant à l'université et dans les pays d'Europe l'organisation est trop récente pour établir une comparaison, bien que déjà les résultats soient probants.

. . . . . .

Cette prédilection pour les études classiques résulte d'un préjugé répandu et faisant croire que la section moderne n'est fréquentée que par des jeunes gens trop peu intelligents pour aborder les études classiques! On comprend dès lors le peu d'empressement des parents à envoyer leurs enfants dans les sections modernes, d'où le développement lent de ces sections, d'où encore l'envoi dans ces sections des maitres les moins qualifiés dans les établissements d'instruction où les deux sections sont juxtaposées.

. . . . . .

Que faudrait-il? L'organisation d'une section d'études modernes complètes, c'est-à-dire, ayant la même durée que les études classiques, ayant des programmes conçus de façon à donner un ensemble de connaissances suffisantes pour que ceux qui les ont suivis puissent être admis dans les différentes facultés universitaires, puisque l'on admet aujourd'hui que l'admission à l'université ne doit être subordonnée à aucune autre condition que celle d'avoir une culture générale suffisante. Cette expérience qui montrerait la supériorité aurait pour conséquence de faire disparaître ce préjugé, déjà fortement battu en brèche, que les études classiques seules peuvent donner une bonne formation. Nous ajoutons qu'il faudrait qu'une plus grande place soit faite aux sciences dans les études classiques, car celles-ci donnent une excellente formation pour certaines professions. Pour conclure, on ne doit avoir d'autre objectif que celui de donner à chacun une éducation qui soit la préparation la meilleure et réponde le mieux aux nécessités de la vie."

——(*)——

Le "PAYS" est imprimé par The Mercantile Printing, 306, rue St-Paul.
A. LEROUX, Gérant.

AU COLLEGE ROYAL VICTORIA

M. Louis Perdriau, professeur de littérature française à McGill, y a commencé la semaine dernière une série de conférences fort intéressantes sur la poésie lyrique contemporaine dont il a parlé des sources.

Suit un résumé de ce travail instructif.

A prendre le sujet par son côté philosophique le plus large, on pourrait dire qu'il n'y a qu'une source de poésie, qui est l'âme humaine. L'activité poétique de l'âme humaine est des formes du jeu; elle est apparue très tard dans l'humanité, quand l'homme eut assez de loisir pour s'abstraire du rude combat de la vie et jouer avec ses propres sentiments.

La poésie primitive, mêlée à la danse et à la musique, avait un caractère utilitaire et social. C'est peu à peu que le poète conquit son indépendance et que la poésie passa de l'utilitarisme à la doctrine de l'art pour l'art, où elle en est rendue aujourd'hui.

Sous un autre aspect, l'évolution poétique de l'âme humaine consiste en ce que le poète a étendu graduellement sa sympathie de lui-même jusqu'aux milieux les plus éloignés et les plus différents de lui-même, jusqu'à la nature violente et sauvage.

Pour préciser, il faut considérer dans l'âme humaine trois ou quatre grands sentiments qui sont les vraies sources immédiates et directes de la poésie contemporaine: Ce sont l'amour, le sentiment de la nature, l'idée de la douleur et de la mort. Ces thèmes lyriques ont ceci de particulier, qu'ils se prêtent à autant de variations qu'il y a de sensibilités différentes.

L'amour de Lamartine n'est pas celui de Musset, ni celui de V. Hugo. La nature pour Lamartine est une mère, pour Vigny elle est une tombe, et pour Hugo elle est plutôt un cadre. La douleur pour Lamartine purifie, pour Musset elle est une source d'immortelle poésie, et pour Vigny elle est une occasion de montrer sa force d'âme.

Une autre source de poésie qui s'ajoute et se mêle aux précédentes, c'est la Langue Française, considérée uniquement comme moyen d'expression.

La Langue Française est une langue poétique d'abord parce qu'elle est riche een expressions concrètes, en images. Le XIXe siècle avec tous les grands romantiques lui a fait reprendre sa tradition de langue métaphorique qu'elle avait un peu perdue pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle.

De plus, la langue française est poétique parce qu'elle est une langue musicale grâce au timbre de ses voyelles qui est clair et varié. Elle a ses sonorités variables que les grands artistes comme La Fontaine et V. Hugo savent si bien harmoniser avec les sentiments qu'ils expriment. Ces poètes ont montré coment notre langue permet d'associer intiment le son à la pensée, de se faire comprendre par l'oreille autant que par l'esprit et avant même que l'esprit ait entendu.

Enfin le français est une langue musicale par suite de la liberté que nous avons d'allonger ou de raccourcir la durée des syllabes suivant la nature du sentiment ou de l'idée à exprimer.

Le savant professeur a traité cette semaine de la poésie parnassienne, Leconte de Lisle, la semaine prochaine il parlera de Charles Beaudelaire.

——(*)——

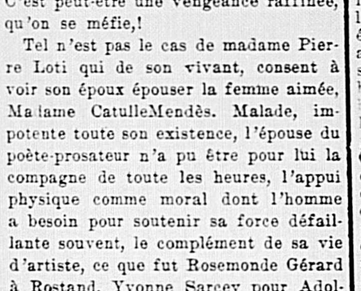

Qu'est-ce qui ajoute le plus à un bon déjeuner — ce qu'on goûte le plus — qu'une tasse de bon café?

Quoi de plus simple à faire?

Pourquoi vous priver de ce luxe du matin quand le

Chase & Sanborn's Seal Brand Coffee

ne coûte qu'un sou la tasse?

CHASE & SANBORN
MONTREAL

"DOW"
Bières
&
Porters

Justement ce qu'il vous faut durant cette rude température, pour vous réchauffer et résister au froid.

"La Bière Dow à Capsule Jaune"
"La Crown Stout Dow"
"Le Malt Extract Dow"

Ces marques ont la vogue dans les principaux clubs et cafés partout au Canada lorsque l'on veut ce qu'il y a de mieux.

EN VENTE PARTOUT

THE NATIONAL BREWERIES, LIMITED.

La mort d'un académicien

Un bel article de M. Ernest Lavisse

La "Revue de Paris" publie dans un récent numéro quelques pages d'émouvante autobiographie de M. Ernest Lavisse. Ce sont d'abord quelques notes où il évoque la joie de retrouver dans son chez soi, au Nouvion, loin du vacarme de Paris, les nouvelles chères habitudes, les visites des braves gens qui ont "des choses à demander". Et M. Ernest Lavisse est amené à parler d'Erloy, sur l'Oise, où il est allé voir des parents, et de l'église dont le curé est un vieillard presque aveugle. Il continue en ces termes:

Quand meurt un académicien, c'est un événement à Paris et en France, quelquefois à l'étranger, par exemple, si le mort s'appelait Henri Poincaré. Les journaux publient des notes biographiques qu'ils tenaient prêtes. Les candidats au fauteuil se mettent en campagne sans perdre une minute. Deux heures après la mort subite de M. Gréard, un candidat apprit ce malheur au secrétaire perpétuel de l'Académie française qui l'ignorait et lui demanda sa voix; le secrétaire perpétuel s'indigna.

A la séance du jeudi qui suit la mort, le directeur de l'Académie prononce une courte oraison funèbre. La séance est levée en signe de deuil; le dictionnaire attendra, patient parce qu'il est éternel. Le jour des obsèques, une députation en costume monte dans des landaus de louage; des huissiers, la chaine au cou, s'assoient à côté des somnolents cochers de ces véhicules surannés. Le chef du secrétariat fait office de maître des cérémonies. — Je me rappelle la gravité, en ces circonstances, de M. Pingard. Un jour Pingard connut un embarras de conscience: un membre de l'Institut s'était commandé des funérailles civiles et une incinération. Le cas était inédit, offensant, pensait Pingard pour la dignité académique; mais il n'était pas homme à manquer au devoir professionnel; il devait aller au cimetière, il y alla; mais il avait endossé un veston protestataire.

A l'église, la députation en costume est accueillie par une curiosité respectueuse. Les assistants qui connaissent les têtes académiques les nomment à ceux qui les ignorent. Au cimetière, nouvelle et plus grande oraison funèbre.

La députation remonte dans les landaus officiels; elle échange des propos qui ne sont pas nécessairement mélancoliques. Les jours qui suivent, les candidatures se précisent; dans les séances, on en parle discrètement, par petits groupes, selon les affinités, dans les coins. Après un mois, la vacance est déclarée; huit jours après sont lues des lettres de candidatures. La date de l'élection n'est pas fixée tout de suite; il se peut que pour des raisons diverses on la retarde. Or, dans une Académie jamais un long temps ne s'écoule sans qu'il survienne un nouveau deuil. Une double élection prête à des combinaisons intéressantes.

L'élection faite, le récipiendaire et celui qui le doit recevoir entrent en travail de discours. Dès qu'ils ont achevé leur tâche, la date de la réception est décidée; huit jours avant, la commission nommée pour entendre les deux orateurs se réunit dans une salle, longue, basse, nue, scolaire, du vieux palais Mazarin. Les orateurs lisent et les commissaires écoutent. La commission se rend ensuite à la séance. Le directeur énumère les qualités de l'un et de l'autre discours qu'il vient d'entendre; il prédit que la séance de réception sera belle et fera honneur à l'Académie, en quoi, d'ailleurs, il ne se trompe point; car les deux orateurs se sont mis en grands frais. Une réception à l'Académie française est une belle tête française.

J'ai certainement l'air de divaguer en ce moment; mais ce n'est qu'une apparence. Il m'arrive souvent ici de penser au moment qui ne peut être éloigné où s'ouvrira ma succession. Si philosophe que je crois être, ce penser n'est pas agréable. Toute la procédure que je viens de décrire se déroule dans mon esprit; elle me déplaît. M'y soustraire complètement est impossible; en un seul point, j'y puis échapper. Je m'épargnerai les obsèques parisiennes, la cohue de l'église, l'inconvenante hâte, le long du cercueil, vers le goupillon, les chapeaux portés au bout des cannes levées, l'oraison funèbre du cimetière, et la douce gaieté qui règne au retour des landaus officiels. Je me représente mon dernier itinéraire: la sortie de maison d'ici, la marche cadencée des porteurs, que je connais, les arrêts pour le repos, l'entrée à l'église, la cérémonie, la procession de l'offrande. Après l'offrande, des ménagères s'en iront pour aller préparer la soupe; des hommes, pour attendre dehors ou dans les cabarets voisins la sortie du cortège; puis ce sera la chambre vers le cimetière, les arrêts pour le repos, l'arrivée, la descente en pleine terre—car je ne veux pas doubler par la prison du caveau la prison du cercueil.—Et puis, comme après les obsèques de Marlborough, les uns s'en iront avec leurs femmes et les autres tout seuls. Et je suis sûr que plusieurs ne m'oublieront pas du jour au lendemain.

Aucune amertume ne se mêle à cette imagination; car voici une des récompenses assurées aux hommes qui demeurent fidèles au pays natal, et dont la vie harmonieuse s'achève où elle a *commencé*: la *mort* leur semble toute naturelle: la tombe n'effraye pas, voisine du berceau.

Ernest LAVISSE.

LA CIVILISATION

Contre le militarisme

Une grande bataille se livre à l'heure qu'il est dans toutes les parties du monde civilisé. Une seule et même question est à l'ordre du jour dans tous les grands pays. Partout, en France, en Angleterre, en Allemagne, sous des formes différentes, c'est la même lutte qui est engagée. Il s'agit de choisir entre le militarisme, avec les folles orgies de la paix armée, ses gaspillages de vies, de temps et d'argent, son culte dégradant et asservissant du Moloch de la guerre et le noble, généreux et rationnel idéal de paix, de liberté, de droit et de progrès.

En Angleterre la dispute n'est pas seulement entre les partis et les classes de la réaction impérialiste, de plus en plus épris d'armements universel, et ques et de l'enrôlement univedsel, et les partis de réforme et de révolution; elle se poursuit avec acharnement dans les rangs mêmes du parti libéral. Membres du même cabinet, M. Churchill et M. Lloyd George n'en sont pas moins aux prises au sujet de l'accroissement sans limites du budget de la marine.

Sans doute, tous les deux, le premier lord de l'Amirauté comme le chancelier de l'Echiquier, et avec eux le premier ministre lui-même, M. Asquith, répètent congrûment dans toutes les occasions rituelles les protestations platoniques de pacifisme que tous les gouvernements modernes ont sans cesse à la bouche, surtout quand il s'agit de dorer pour les contribuables naïf la pilule toujours amère d'une augmentation de crédits et, partant, d'impôts. Je n'attache pas, je l'avoue, grande importance à ces hommages un tant soit peu hypocrites que les complices du délire des armements à outrance croient devoir rendre du bout des lèvres aux grands principes d'économie et de paix, dans le moment même qu'ils les violent outrageusement. Quand M. Asquith, tout en gémissant de l'effroyable hausse des dépenses militaires, s'est déclaré impuissant à en arrêter le flot montant, tant que l'opinion publique n'aura pas énergiquement signifié son: Halte-là! il y a dans son dire une part de vérité, mais aussi et surtout une large part de sophistique.

Oui, il est vrai qu'il appartient aux nations elles-mêmes de s'emparer de ce problème vital et d'imposer silence, d'abord sans doute à leurs propres préjugés et à leurs passions, fruit de leur ignorance, mais aussi et surtout au concert mensonger de déclamations soi-disant patriotiques tant des gouvernements que de la bande des fournisseurs de mort et des entrepreneurs de contre-révolution. C'est là en quelque sorte une vérité de La Palisse; mais il est plus vrai encore que les gouvernements sont responsables en grande partie de ces affolements de l'opinion. Il ne suffit pas de lever les yeux au ciel, de pousser des soupirs et de se laver les mains pour esquiver cette responsabilité. Il incombe au premier chef, à ces puisasnts du jour, de ne pas trahir la cause du vrai-patriotisme, en adoptant à la légère et en répétant à satiété les mensonges du patriotisme d'affaires.

M. Lloyd George, dans une interview, avant de quitter l'Angleterre pour quelques jours de congé en Algérie, a tenu quelques propos intéressants à cet égard. La preuve qu'il a vu juste et parlé net, c'est l'explosion de fureur qu'ont provoqué ses paroles.

Tout d'abord la presse impérialiste jingoe d'Angleterre a foncé avec rage sur ce boute-feu, sur ce "pelé, ce galeux," qui a décidément la spécialité d'attacher toutes les fusées et d'allumer toutes les mèches, qu'il s'agisse de son budget attentatoire aux droits sacro-saints de la grande propriété, de sa campagne contre la féodalité agraire ou de la lutte contre la folie des armements. En France, la presse chauvine a dénoncé le crime de M. Lloyd George. A cete occasion, ces messieurs, qui, à force de donner des leçons à tout le monde, se croient en droit de donner des leçons à l'histoire au lieu d'en recevoir d'elle, ont écrit à leur façon sur les origines et le but du renouveau de l'entente cordiale. Suivant eux, elle aurait eu d'emblée une pointe offensive, spécifiquement dirigée contre l'Allemagne. Je me donnerais bien de garde de contester la compétence de ces éminents publicistes, encore que la plupart d'entre eux, à l'heure où nous travaillions de toutes nos forces à la réconciliation de la France et de l'Angleterre, en fussent encore à chanter à pleins poumons: "Non, non, jamais en France..." et à se gargariser avec les souvenirs de Sainte-Héleine, de Waterloo et du bûcher de Jeanne d'Arc. A nous autres toutefois il semblait que l'on avait voulu mettre un terme à de déplorables malentendus entre les deux grandes puissances libérales et que, comme suite possible de cet heureux accord, on avait entrevu le bienfaisant rapprochement de la France et de l'Allemagne, condition et gage de la paix du monde.

A cette heure, l'Allemagne manifeste un vif désir de secouer le joug prétorien et de courber l'armée elle-même dans le respect de la loi et de l'autorité civile. L'empire allemand a été créé par les victoires de 1866 et de 1870. Sur son berceau ont veillé des fées en casques à pointe qui s'appelaient Guillaume 1er, Moltke et Roon.

La Prusse a toujours été en quelque sorte une dépendance de son armée. Ses rois s'enorgueillissent avant tout de leur qualité de "Kriegsherr." Il a fallu une longue éducation de l'esprit public, la lente infiltration de la civilisation nouvelle et des principes de l'Etat moderne peur que, dans un tel pays, les incidents de Saverne aient produit une explosion quasi unanime de réprobation.

Deux faits capitaux subaistent. Le premier, c'est que l'opinion civile s'est prononcée avec force et éclat contre les outrecuidantes prétentions des soudards du 99e. Le second, c'est que l'autorité militaire elle-même a dû demander un compte juridique de leurs actes à ces officiers. Quand bien même le lieutenant von Forstner n'aurait pas été frappé, la procéduro est à elle seule une défaite et une humiliation pour le militarisme. Le langage stupéfiant du colonel von Reutter et de ses jeunes subalternes a donné à tous les civils, fonctionnaires ou simples citoyens, Alsaciens, immigrés ou Allemands, le mesure du péril. On a vu éclater le conflit entre des officiers qui se croient tout permis et des admirateurs accoutumés à se préoccuper de légalité. L'essentiel du procès de Saverne, ça été le choc retentissant entre deux forces incompatibles, l'esprit prétorien et l'esprit civil.

Il n'y a rien là pour surprendre ceux qui ont vécu les jours de l'affaire Dreyfus. De l'un et de l'autre côté des Vosges, l'esprit prétorien est le même. Et je défie bien du reste qu'on trouve la moindre différence entre les aspirations les plus brutales et les plus sauvages des hobereaux en uniforme d'outre-Elbe et le rêve de massacre, de sang et de ruine sur lequel M. de Mun, ce chevalier de l'Eglise, versait naguère des larmes si chrétiennes et si françaises. L'ennemi partout est le même.

—(*)—

PARC SOHMER

DIMANCHE, 25 JANVIER 1914

(à 3 et 8 p.m.)

LA BELLE ATTILLA. Merveilleuse artiste sur fil de fer.

WINFIELD'S ANIMALS. Troupe de chiens, singes et pony dressés.

LAMONT & MILLHAM. Musiciens excentriques.

DOLLY LATOW. Equilibriste sur boule, et danseuse électrique.

THE WEINERS. Acrobates européens.

MARIE LAURENS. Soprano.

LA MUSIQUE DU PARC sous la direction du Prof. J. J. Goulet.

—(*)—

LE MOULIN ROUGE

Ce théâtre soutiendra encore sa réputation d'être le premier théâtre de vues animées de Montréal, en donnant le semaine prochaine, une autre vue qui fera sensation et dont le nom est "By Who's Hand." C'est un drame angoissant qui fera frémir tous les spectateurs et toutes les spectatrices; en plus de cela plusieurs autres vues d'un intérêt exceptionnel. Ne manquez pas d'y aller la semaine prochaine.

—(*)—

CHRONIQUE THEATRALE

AU NATIONAL:

"MADAME FLIRT"

de M. Paul Gavault

M. Paul Gavault est un auteur dont les succès ne se comptent plus. Ici à Montréal, nous connaissons déjà de lui l'inénarrable "Enfant du Miracle," la délicieuse "Petite Chocolatière," la non moins charmante "Mademoiselle Josette, ma Femme" et même cette "Madame Flirt" que le National reprenait cette semaine.

Les trois premières oeuvres sont bien de la même veine, tenant à la fois du vaudeville et de la comédie légère, faisant rire aux larmes et ravissant tout de même le public par une pointe de douce sentimentalité, mais "Madame Flirt" s'élève parfois à la hauteur de la comédie dramatique.

Cette comédie ne possède pas la sûreté du métier que laissent deviner les trois autres, par exemple, mais elle plaît tout de même par ce type de flirteuse intrépide qui trouve dans une affection sincère la force d'un sacrifice surhumain.

Toutefois si les types sont assez bien crayonnés, les situations ont quelque chose de flou, de lâché et même d'inconséquent, à moins que ce soit ce milieu de fêtes continuelles où l'action se passe, ou cette accumulation de scènes inutiles entre mondains ennuyeux qui ne nous donne cette impression.

Le quatrième acte manque surtout de précision. Il faut convenir que la situation n'était pas amusante à dénouer et qu'il y fallait plus que de l'habilité. Comment terminer logiquement l'aventure en laissant tous les spectateurs satisfaits? Assez difficile. Il fallait d'abord que le mariage de Jacques Ancelin et de Mme de Varigny ait lieu. Mais que va dire Louis Ancelin? Sa femme doit-elle, pour lui faire accepter ce mariage, faire une confession entière? Si oui, ce bonhomme très sympathique en souffrira et le public en sera chagrin. Sinon les deux frères ne se verront plus et le public qui aime à ce que tout s'arrange avant la chute du rideau ne sera pas encore content.

M. Paul Gavault imagine un truc qui ne satisfait personne et qui n'arrange rien. Marcelle Ancelin demande si passionnément pardon pour son ami Fernande que Louis est censé comprendre que c'est Marcelle qui fut coupable.

Ce 4ième acte est le point faible de l'oeuvre. Mais on le lui pardonne facilement, car on a goûté tout le long de la pièce un esprit très fin, un dialogue tout-à-fait spirituel et l'on a passé une soirée très agréable.

"Madame Flirt" a été bien rendue par la troupe du National.

M. Cercy a joué avec aisance et naturel le rôle de Louis Ancelin et il était bien secondé par M. Durand dont la maîtrise s'affirme peu à peu.

M. Delferrière a enlevé avec souplesse un rôle de fantoche plutôt désagréable. Il faut lui reprocher cependant un tantinet de charge ici et là, quelques excentricités, quoi! M. Cauvin fut un Max d'une fantaisie exquise et très amusante.

Mme Dumas s'est tiré tout à son avantage du rôle assez écrasant de Madame Flirt et Mme Demons est une charmante Marcelle.

Le resto de la troupe est à l'avenant.

La semaine prochaine: le "Demi-Monde" de Dumas fils et ensuite l'"Occident" de M. Henry Kistemeackers.

Baptiste POQUELIN

—(*)—

AU PRINCESS

Un régal pour les aamteurs de bon théâtre, la semaine prachaine. La troupe Gilbert et Sullivan interprêtera les oeuvres les plus populaires des deux maîtres.

La foule applaudira d'abord "Yolanthe", "The Mikado" et les "Pirates de Pizance."

Le choeur de la troupe est de première force, surtout la partie des hommes, dans "Iolanthe" et dans "The Pirates."

Au nombre des artistes, on remarque Arthur Aldridge, Herbert Waterous, Alice Brady, Sara Edwards et d'autres étoiles.

MM.Shubert et William E. Brady dirigent les représentations et M. Frank Parent est le chef d'orchestre.

LE CONCERT DU MONUMENT NATIONAL

Quelques-uns des artistes de l'opéra Mmes Cassuto et Claessens, MM. Rudolf, Roselli, Farno et Leide ont donné un magnifique concert d'adieux au Monument National cette semaine.

Une foule élégante en majeure partie canadienne-française s'y était donné rendez-vous pour applaudir ces artistes.

Disons tout de suite que ce concert a remporté un véritable triomphe; à vrai dire, l'on a rarement vu à Montréal, salle plus enthousiaste et si friande de rappels.

Le programme était composé d'airs d'opéras bien connus qui furent fort goûtés et de ballades et de chansonnettes que l'on apprécia beaucoup.

Les morceaux de résistance furent le trio de Faust, le quatuor de Rigoletto et le Crucifix de Faure chanté par cinq voix. En dehors de cela, les numéros les plus applaudis furent peut-être l'Arioso de Plagiaci chanté par M. Farno, la Méditation de Thaïs jouée par M. Leide sur violoncelle, le Cor de Flégier rendu par M. Rudolf, le "Mouvement Perpétuel" de Weber exécuté sur le piano par M. Hector Dansereau, la prière de la Tosca par Mme Cassuto, "Vision Fugitive" par M. Roselli, et "Mon coeur s'ouvre à ta voix" de Saint-Saëns par Mlle Claessens.

A vrai dire, ce fut un régal artistique de premier ordre.

—(*)—

THEATRE CANADIEN-FRANÇAIS

"Victime de la Calomnie" est un vieux drame de d'Ennery d'une complication enchevêtrée que l'excellente troupe du théâtre Canadien-Français a su dorer et saupoudrer pour nous faire avaler cette pilule rance, au point qu'elle nous parut une friandise. L'auditoire en a eu pour son argent, il a ragé avec plaisir contre cette comtesse d'Orbi incarnée avec vérité par Mme Bertin, dont le sourire dédaigneux, le pli hautain de la lèvre soulignait l'attitude altère de la femme de race qui ne se départit jamais de sa fierté, même dans le crime. Ma voisine, une sentimentale, serrait les poings: "Ah! la traitresse" si je la tenais je l'étoufferais. Je suis certaine que si la brillante comédienne eut entendu cette boutade, elle en eut respiré le parfum amer avec délices, car c'était dans son genre un hommage rendu au talent. Madame Briant avait un rôle sympathique en soi, mais elle a su y mettre en plus un abandon, un charme subtil qui nous pénètre. Elle pleure avec toute sa figure, un rôle de tristesse s'épand délicatement sur sa personne comme le sourire de la Mona Lisa, on la comparerait volontiers à cette fleur du poète qu'un peu de sécheresse repli sur elle-même et affaisse sur sa tige souple.

M. Chanot a très bien rendu le rôle de Ferdinand, son élégance l'a très bien servi dans sa personnification du grand seigneur, plus noble de caractère encore que de naissance. Il a su nuancer ce rôle et lui donner les tons délicats qu'il réclame. Francinet, Palmieri et Gaudois ont eu les rieurs de leur côté, mais ce qu'il y a eu de vérité dans ce drame, ce sont les acteurs en soignant les caractères qui l'y ont mise. A part les analystes—ces chercheurs de petite bête—que cette psychologie démodée blesse, tous se sont amusés à ce spectacle. On regrette tout de même que la mode d'applaudir tente à se passer. Quelques-uns par snobisme, pour n'avoir pas l'air emballés, d'autres par distraction, la plupart par indifférentisme négligent de battre des mains aux passages marquants de la pièce, après quelque belle tirade où le comédien a mis tout le feu de sa passion pour l'art, alors il rate son effet qui tome comme un caillou dans une flaque d'eau. De même qu'on aime à sentir battre sous sa main le coeur de la femme aimée, l'acteur veut sentir qu'il possède la salle, que l'émotion soulève ses artères et ses trépignements, ses cris même nourrissent sa flamme et l'exaltent. Il a besoin d'applaudissements comme le charbon du soufflet pour activer le feu et en faire jaillir des étincelles.

A. F.

—(*)—

AU CHANTECLER

Décidément le Chanteclere s'affirme, et la semaine prochaine, nous n'en doutons pas, "Roulbosse le Saltimbanque" fera salle aussi comble et sera encore plus goûtée du public que la "Grâce de Dieu" ne l'a été cette semaine.

Roulbosse personnifié par J. E. Tanguay, a recueilli et protège comme son propre enfant une jeune fille, Maïna la Romancée. Son amour paternel est partagé entre sa fille adoptive et son fils Jacques Delormel qui celui-là est un gredin sans coeur dans toute la force du mot.

La pauvre fille est séduite par Jacques et abandonnée ensuite. Roulbosse qui paye toutes les bévues de son fils, ses pertes au jeu, ses faux, est désespéré quand il apprend que son fils non content de s'attaquer à sa bourse et à son honneur, car, il est honnête ce Roulbosse, mais qu'il frappe dans son coeur en volant l'honneur de Maïna et en l'abandonnant ensuite.

Roulbosse est le Saltimbanque à la fougue et aux vivacités inhérentes au caractère des gens de son espèce avec en plus le franc-parler brutal pourriez-nous dire d'un honnête homme qui ne comprend pas que l'on puisse s'avilir et qui ne voit rien dans un nom s'il n'est pas uni à la plus stricte honnêteté.

Qu'on aille donc applaudir M. Tanguay dans Roulbosse. M. Tremblay dans Jasques Delormal et Mme Laviolette qui fait sa rentrée dans Maïma la Romancée.

Toute le reste de la troupe apparaîtra dans des rôles de moindre importance.

—(*)—

AUX NOUVEAUTES

Après deux semaines de très beau succès dans l'opérette, la direction des Nouveautés revient à son premier repertoire, la comédie gaie, afin de permettre aux chanteurs de se reposer un peu.

Toutefois cela ne veut pas dire que la semaine prochaine sera moins intéressante que les précédentes, bien au contraire, les Nouveautés veulent plaire au public le plus nombreux possible, et ils tenteront d'intéresser les amateurs de comédie gaie.

"Les Deux Ecoles," de Capus que l'on pourra entendre la semaine prochaine, est l'un des chefs-d'oeuvre de ce maître du genre. Ceux qui iront l'entendre ne le regretteront pas. Tous les amateurs de comédie se rappelle le succès qu'obtint à Montréal, il y a quelques années, "La Veine," et même "Qui Perd Gagne!" "Les Deux Ecoles" ont certainement autant de valeur que ces deux pièces.

—(*)—

LES SOLDATS DE FORTUNE AU STRAND

Les clients du Strand sont privilégiés. Déjà ils ont eu la bonne fortune d'admirer des vues comme "David Copperfield" en sept parties, "Caprice" avec Mary Pickford et "The Port of Doom" avec Laura Sawyer.

Le Strand va finir le mois de janvier avec encore quelque chose d'extraordinaire, la production en six parties de la fameuse pièce de Richard Harding Davis: "Les Soldats de Fortune" avec l'acteur favori des Américains, Dustin Farnhum dans le principal rôle. L'oeuvre a été lue par des millions dans le monde entier et la production qu'en fait en vues animées Augustus Thomas est d'une ressemblance parfaite et de toute beauté.

L'auteur Richard Harding Davis et Augustus Thomas se sont rendus à Cuba, théâtre de l'intrigue, en compagnie de 25 artistes de renom pour la préparation de ces vues, et en collaboration ils ont personnellement dirigé leur production.

—(*)—

The Elder Ebano Asphalt Co., Limited

L'assemblée générale des actionnaires de la "The Elder Ebano Asphalt Co., Limited", a été tenue aux bureaux de la compagnie, 11 Place d'Armes, le 01 décembre dernier.

Le dividende semi-annuel a été déclaré sur le capital de $500,000.00,

La compagnie a fourni différents matériaux de pavages à onze villes durant 1913, en sus de ses clients ordinaires: les compagnies de pavages et de construction.

Le même bureau de direction a été réélu, savoir:

Président, Rodolphe Brunet; 1er vice-prés., H.A. Béique; 2e vice-pres., Ernest Bélanger. Directeurs: Archée Kelly et Elzéar Roy, et M.E. Roy a été réélu secrétaire-trésorier.

D'après le bilan de la compagnie, cette derniere aurait perdu plusieurs milliers de dollars dans la fourniture du granit à la ville de Montréal; mais somme toute, les actionnaires se sont déclarés satisfaits de leurs dividendes et des affaires de la compagnie, durant 1913. Une somme importante a été portée au fonds de réserve.

On voit par le rapport du président, que la compagnie a obtenu plusieurs nouvelles agences de matériaux, en Europe et aux Etats-Unis, dont elle attend d'heureux résultats.

—(*)—

LA CURIOSITE D'UN REPORTER.

—Et votre linge de dessous, mademoiselle, où le faites-vous blanchir?

—Est-ce vraiment nécessaire que le public sache cela?

—Mais si. Ce sont les petits détails historiques qui intéressent nos contemporains.

—Eh bien, alors, c'est à la buanderie Eldorado, 1210 rue Saint-Denis. Tél. St-Louis 1536. Et je vous assure que je suis satisfaite.

AGENTS DE CHANGE
H. TESSIER & CIE
18 rue Hôpital Main 4265

Prêts d'argent sur hypothèque
G. THOMPSON
Ch. 27, 207 St-Jacques Main 4153

COMPTABLES AUDITEURS
G. DURNFORD & CO., LTD.
58 Canada Life Bldg. 189 St-Jacques

ERNEST S. MANN
Ch., 12, 204 St-Jacques Main 4502

COMPTABLES
CHARTRAND & TURGEON
55 St-Trs-Xavier, Montréal, Main 5141

IMMEUBLES
G. RABINOVITCH
107 St-Jacques Main 4508

KENT REALTY
71a St-Jacques Main 6284

J. S. MILLER
112 St-Pierre Main 8628 et 8629

CHAGNON & MAGHAU
52 rue St-Jacques Tél. Main 4636

AVOCATS
YVON LAMONTAGNE, B.A., L.L.B.
Spécialité: Incorporation de compagnies.
52 rue St-Jacques Tél. Main 7543

ALEXIS D. PELLETIER, M.A.B.C.L.
4 rue Hôpital Main 1978

Obligations qui pourraient convenir pour fonds en fidéicommis
Pour dépôt au Gouvernement Canadien.
Pour placement permanent.
Valeurs canadiennes de toutes sortes, achetées, vendues et évaluées.
Ecrivez-nous.
W. GRAHAM BROWNE & CO.
COURTIERS. 222 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

... 1914 ...
L'Exposition des Automobiles
SALLE DU MANEGE MILITAIRE, RUE CRAIG
Exposition d'Autos de Tourisme: JANVIER 24-31
Exposition d'Autos de Commerce: FEVRIER 3-7
Ouverte de 10 a.m. à 10.30 p.m.
MUSIQUE L'APRES-MIDI
(Tous les jours à 2.15 p.m. et 8.15 p.m.)
Par la fanfare du premier régiment des Gardes Grenadiers du Canada avec la permission bienveillante du lieutenant-colonel J. Carson, commandant, et de la fanfare de l'Artillerie de la Garnison de Montréal, et le lieutenant-colonel Lacey R. Johnson.
ADMISSION, 50 cents. - ENFANTS, 25 cents.

THEATRE STRAND Coin Ste. Catherine Ouest et Mansfield
QUATRE JOURS COMMENÇANT LUNDI, 26 JANVIER
"SOLDATS DE FORTUNE"
(en six parties)
Représentés par la All Star Feature Corporation avec l'auteur favori de l'Amérique DUSTIN FARNUM dans le rôle principal.
WILLIE ECKSTEIN, Pianiste.

MOULIN ROUGE (Angle Ste-Catherine et Amherst)
Les plus belles vues animées de Montréal
"BY WHOSE HAND"
(en 3 rouleaux)
et autres vues très intéressantes.
Prix: 10 et 15 cents.

Théâtre des Nouveautés
(Direction: Pierre Christe et Armand Bobi)
SEMAINE DU 26 JANVIER 1914.
Une belle comédie de M. Alfred Capus
"LES DEUX ECOLES"
en 4 actes.
Matinée à 2.15 heures. Soirée à 8.15 heures
Téléphone EST 7056

THEATRE NATIONAL
Semaine du 26 Janvier 1914.
Une comédie dramatique
Le Demi-Monde
par Alex. Dumas fils.
TRES FORTE DISTRIBUTION

THEATRE Canadien-Français
Semaine du 26 Janvier 1914.
L'Orpheline de Belleville
en 5 actes de Dennery

Parc Sohmer
Ouvert tous les dimanches.
REPRESENTATIONS A
3 p.m. et 8 p.m.
Vaudeville, Fanfare Militaire
Admission, 10c.

Phone Bell Lasalle 670
THE CITY ELECTRIC CONTRACTING CO.
J. A. PARENT, Manager
Nous avons un grand assortiment de fixtures électriques, à de bien bas prix,
87 rue Poupart MONTREAL

PRINCESS
Semaine du 26 Janvier 1914.
Lundi, mardi, mercredi après-midi et soir
IOLANTHE
Jeudi et vendredi soir et samedi après-midi.
The Mikado
Samedi soir
THE PIRATES OF PENZANCE
Prix: 50c. à $2.00
Mercredi mat.: 25c. à $1.50

THEATRE CHANTECLER
Tél. St-Louis 7274 1274 Rue, St-Denis
Semaine du 26 Janvier 1914.
TROUPE J. E. TANGUAY, dans
ROULBOSSE le SALTIMBANQUE
Grand drame en 5 actes
Prix populaires. Sièges réservés

ORPHEUM
2.10 p.m. 8.10 p.m.
SEMAINE PROCHAINE
"FATIMA"
la plus gracieuse de toutes les danseuses orientales.
8 - AUTRES ATTRACTIONS - 8

DANSE
Le professeur F. H. SINCLAIR, enseigne toutes les danses les plus nouvelles y compris le TANGO MAURICE, le ONE-STEP, la VALSE HESITATION, le TANGO PARISIEN, le RITZ-BOSTON, le PEACOCK GLIDE, la VIENNA HESITATION, Etc.
SALLE PRINCE ARTHUR,
Tél. Est 6104-4771. 29, Prince Arthur Est

HOTEL WINDSOR
Tous les dimanches soirs
Diner-de-luxe spécial à $2.00
GRILL ROOM OUVERT JUSQU'À MINUIT.
Thé de l'après-midi.

Le "PAYS"
parait aujourd'hui à
8 pages.

UNE EPIDEMIE

Comment on la combat dans le Comté de l'Islet

Lettre ouverte du Pasteur Menançon, au Conseil Municipal de St-Damase

Nous recevons de M. J. E. Menançon, pasteur protestant du comté de l'Islet les deux letres suivantes, l'une au "Pays" et l'autre — une lettre ouverte — au Conseil municipal de Saint-Damase. Nous nous faisons un devoir de les publier toutes les deux sans vouloir cependant les commenter.

Nous estimons que M. Menançon a le droit de faire entendre sa voix, c'est pourquoi nous lui ouvrons les colonnes de notre journal, comme nous les ouvrirons aux conseillers municipaux de St-Damase, s'ils veulent se défendre.

Toutefois, nous appelons l'attention du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec sur les faits relatés dans les deux letres de M. Menançon. Il y a là matière à une petite enquête.

Voici d'abord la lettre au "Pays":

M. le rédacteur du "Pays"

Permetez-moi d'expliquer au public par les colonnes de votre journal, le "Pays", comment l'on s'y prend pour répandre, autant que possible, la contagion de la variole dans notre province. Il est juste de nous rendre compte comment nos bonnes gens font face à une épidémie qui menace toute une partie de la province.

Les paroisses de Ste-Perpétue, St-Damase, Ste-Louise et autres environnantes sont infectées de picotte et les municipalités intéressées ne prennent aucune mesure pour arrêter le fléau. Comme j'ai charge d'une petite mission protestante à St-Damase, je suis appelé à sortir et à visiter les familles dispersées et j'ai été témoin des faits suivants: Au Lac Noir, un jeune homme fut atteint de la maladie contagieuse, et ce ne fut que huit jours plus tard que le médecin fut appelé à visiter la maison infectée qui pendant tout ce temps fut assiégée de visiteurs. En dépit de l'affiche, le malade sortait et visitait les voisins, les enfants de la maison infectée s'unissaient aux enfants des familles voisines pour jouer, de sorte que dans l'espace de quinze jours la maladie s'est répandue dans plus de vingt familles.

A Pinguet, une famille fut atteinte de la variole plus de huit jours avant de déclarer le fait au public. Du moment que le fait fut connu ordre fut donné d'isoler la maison mais pas avant que la contagion ne se soit répandue dans les environs. Même après avoir été "placardé" le père de la famille infectée charroyait du bois de pulpe au village avec ses deux fils. Je fis moi-même la rencontre de l'individu en question sur le chemin et il m'offrit de monter en voiture avec lui.

Dans mes courses de missionnaire, j'ai du rencontrer quelques personnes contaminées, car il y a trois semaines je m'aperçus que ma petite fille était atteinte de la maladie. Alors je fis trente milles en voiture pour voir un médecin. Ordre me fut donné de "placarder" immédiatement ma maison, ce que je fis, non sans la promesse du médecin responsable de m'envoyer un représentant du Conseil municipal, nous porter secours. Car n'étant pas cultivateur, il est évident que nous achetons tous les produits nécessaires à la vie. Surtout nous avions besoin de lait pour l'enfant malade. Qu'arriva-t-il? C'est que monsieur le représentant du Conseil, après avoir été notifié, passa à notre porte, allant et venant sans daigner arrêter. Après quarante-huit heures d'attente, j'ai du appeler un voisin et lui demander de grâce de nous porter secours. Réponse me fut faite de sortir moi-même et d'aller chercher le nécessaire de la maison. Voilà où nous en sommes au Canada! Durant tout le temps de la maladie de mon enfant aucun officier de loi ou représentant du Conseil ne s'est montré. Est-ce ignorance ou persécution?

Nous parlons de placer des officiers sur les frontières pour éviter la contagion, pourquoi n'en placerions-nous pas dans les paroisses arriérées comme celle de St-Damase?

Votre tout dévoué,

J. E. MENANÇON.

Ste-Louise, Comté l'Islet, P. Q.

Voici maintenant la letre ouverte au Conseil municipal de St-Damase:

Pinguet, Co. l'Islet, P. Q.
21 Janvier 1914

Messieurs,

Je me sens moralement obligé de vous exprimer mon impression sur votre étrange manière d'agir en face d'une épidémie qui menace cette partie de la province. Est-ce de l'ignorance ou de la persécution? Quoiqu'il en soit, votre froide indifférence en face de la "variole" (maladie contagieuse) et votre abandon des victimes affligées vous exposent non seulement à la critique, mais encore à une accusation bien méritée de la part du public.

Les autorités législatives de la Chine ne sauraient mieux s'y prendre que vous ne le faites pour permettre à l'épidémie de se répandre.

A l'apparition de la maladie dans ma maison, je suis allé chercher le docteur Simard, de St-Jean Port Joli et il m'a donné ordre de "placarder" ma maison, ce que je fis immédiatement, mais non sans avoir reçu promesse de la part du médecin qu'il avertirait le Conseil de St-Damase de nous envoyer un représentant pour nous fournir le nécessaire à la vie. Comme ce représentant de la loi n'a pas fait son apparition pendant tout le cours de la maladie chez moi, nous avons du avoir recours aux voisins pour nous porter secours.

N'y a-t-il rien de plus inhumain, de plus froid, de plus odieux et de plus criminel qu'une telle action, ou plutôt qu'une telle inactivité de la part des autorités civiles? Exposé à la famine j'ai dû sortir, moi-même pour aller chercher le lait nécessaire à la vie le mon enfant malade.

Voilà où nous en sommes encore au XXème siècle dans la paroisse de St-Damase.

J. E. MENANÇON

—(*)—

La dette de Youville

Elle n'est pas de $888,884.43, mais de $88,884.43

Le chiffre de la dette de la municipalité scolaire de Youville qui est de 888,884.43 d'après une réponse de sir Lomer Gouin à une interpellation de M. Godfrey Langlois, nous a paru tellement extraordinaire que nous avons voulu avoir une explication de ce fait.

Youville est une petite paroisse séparée assez récemment, il y a tout juste trois ans, de Villeray et il ne nous paraissait pas possible qu'un embryon de paroisse, possédant tout au plus deux ou trois écoles ait pu s'endetter à ce point.

Voici les faits qui sont venus à notre connaissance à la suite d'une brève enquête:

La municipalité scolaire de Youville ne doit que 88,884.43. Il y avait dans les journaux de l'Assemblée législative donnant la réponse de sir Lomer Gouin une erreur typographique, un 8 de trop; nous nous hâtons de rétablir les faits.

Quand Youville fut séparée de Villeray, cette municipalité n'avait qu'une dette de $1,500, elle obtint alors du Surintendant de l'Instruction Publique la permission d'emprunter $100,000 pour construire. Là-dessus, le marché étant mauvais, ele ne trouva des preneurs pour ses débentures que jusqu'à concurrence de $70,000 et elle dût emprunter $25,000 à 7 pour cent d'intérêt.

Plus tard, quand la situation financière se sera améliorée, on se défera des $30,000 de débentures qui restent.

Le revenu annuel, taxes et rétribution mensuelle, s'élève à $10,000 et les dépenses également à $10,000.

La valeur des deux écoles de la commission est d'environ $100,000.

Interrogé sur la possibilité de rembourser cet emprunt, l'un des membres de la commission scolaire nous a déclaré que l'on était obligé d'compter sur l'augmentation de la valeur des propriétés qui amènera nécessairement une augmentation de revenus.

—(*)—

Moi, j'aime les gens qui nomment les choses par leur nom, M. Bourassa, par exemple, ne met pas de mitaines pour parler, il appelle un chat, un chat. S'il n'emploie pas toujours l'expression propre, il a le mot juste en général. S'il veut parler de la crotte, il ne dit pas fumier, s'il veut nommer une femme qui a des cavaliers et qui vend ce que le bon Dieu lui a donné gratuitement, il l'appelle une p.t...n. Moi j'aurais dit une mauvaise femme, une fille de joie, j'aurais fleuri le sujet! On reproche à M. Bourassa de ne pas se tourner la langue sept fois dans la bouche, je te crois quand il roule des mots aussi gras, il n'est pas pour s'amuser à les sucer, il les crache au plus vite. C'est égal, on a beau être une de ces femmes-là, c'est un peu raide de se faire comparer à Concordia. Je n'ai jamais ouï dire que ces donzelles avaient eu des fuites de gaz, qu'elles avaient crevé leurs boyaux et causé par des inondations des dommages au pauvre monde et fait rater les pouvoirs qui activent tant de moulins, paralysé le commerce et vomi par les égouts le trop plein de leur estomac. Ces femmes empestent le musc ou le trèfle incarnat, mais on ne peut pas les accuser d'avoir donné la picote ou la fièvre typhoïde. Josette trouve que M. Bourassa a des mauvais mots pour exprimer ses beaux sentiments. Le chef nationaliste a de la chance de ne pas avoir affaire aux suffragettes, elles ne tarderaient pas à se mettre en bande pour aller le prendre d'assaut.

M. Bourassa c'est Célestin et Floridor de "Mamzelle Nitouche." Dans les principes, il est d'une rigidité de bâton de police, mais dans les mots c'est autre chose, il aime la haulte graisse, la ripaille, il est mou tant qu'on veut et plus qu'on veut, il se vautre là-dedans. Il parle de bonnes moeurs avec un laisser aller de langage, une débauche d'expressions crues qui loin de vous dégoûter des mauvaises choses vous en donne l'envie. Il vous dira qu'il est bien dans la tradition des bons auteurs comme Verlaine, le demi-dieu du "Devoir" que parler sale n'est pas parler mal, qu'il tire des fleurs du fumier et des parfums de la charogne comme Baudelaire. Quant à moi, ça m'amuse assez, mais Josette comme je vous le disais tout à l'heure ne peut pas "stomaquer" ces expressions-là. Ça lui met le feu sur la peau et si je m'avisais à lâcher un mot comça devant elle, ça ne lui prendrait pas de temps à me faire péter le nez. Quand j'ai aperçu le mot p.t...n. dans le "Devoir," j'ai passé le journal à ma femme et je lui indiquai le mot du doigt. Elle faillit avoir un coup de sang.

—Qu'est-ce que tu as? T'a valé ta luette? P.T...N. Ça veut dire, Pince Ton Nez, c'est Bourassa qui parle.

—Si c'est pas effrayant d'imprimer une saloperie pareille! Ah! on a bien raison de dire que la fin du monde est proche, ce n'est pas de mon temps qu'on aurait parlé comme ça! Quant on pense que notre maitresse d'école quand elle nous montrait à lire n'a jamais appelé la dix-septième lettre autrement que la lettre indécente.

—Jamais elle n'a voulu nous faire réciter le chapitre du sacrement de mariage: Vous le saurez bien assez vite!... disait-elle, les cheveux "regrichés" en porc-épic. Tu te souviens, Maheu, ma défunte mère par scrupule a toujours dit: M. le Turé, une tuyère, il a vêtu vieux comme Maqueusalem!... Ah! si j'avais su que M. Bourassa avait la langue si sale, je n'aurais pas tant pleuré quand il nous parlait de la marine, des fricassées de petits enfants, des hâchis de pauvre monde que j'en ai mouillé trois "mouchois" de soie sans compter mon tablier et le revers de mes manches.

Arthur Maheu

—(*)—

SIR ALEXANDRE

On anonce la candidature de sir Alexandre Lacoste à la mairie de Montréal.

Sir Alexandre serait le porte-drapeau du comité des Citoyens. Sous de pareilles auspices, il peut dire d'avance adieu au collier.

—(*)—

LA SOCIETE AMBULANCIERE ST. JOHN

Le concours pour le magnifique trophée présenté à l'Association par l'hon. Wallace Nesbitt, C.R., entre les équipes des compagnies de chemins de fer, s'est terminé, vendredi, le 16 janvier, à la salle de manège des Victoria Rifles. Cinq équipes ont combattu pour décrocher la timbale et c'est l'équipe No 1 du G.T.R., qui a remporté la victoire.

Il est entendu que le trophée, d'une valeur de $100.00 sera présenté aux vainqueurs, lors de la prochaine assemblée de la St. John Ambulance Association; ele aura lieu à la fin de février et la présentation sera probablement faite par le Gouverneur Général. C'est l'intention du secrétaire de l'Association de présenter une épinglette en or à chacun des membres de l'équipe victorieuse.

SIR HUGH GRAHAM A LONDRES

Une lettre d'Ottawa nous apprend que sir Hugh Graham recueillera très probablement la succession de Lord Statchona à Londres.

—(*)—

A VENDRE OU A ECHANGER

Magnifique PROPRIETE

— AU —

Carré St-Louis

3 étages en pierre solide.

2 logis, l'un de 6 chambres et l'autre de 12 chambres. Ce logement de 12 appartements est très bien approprié pour un médecin qui veut se faire un bon chez soi.

Prendrait en échange un petit cottage ou des flats, avec une balance de prix de vente ou des terrains bien situés.

S'adresser à

J. A. ROY
92 NOTRE-DAME EST
Main 1318
ou le soir 875a Durocher
St-Louis 5825

DEVENEZ CAPITALISTE!

Les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort—mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.

Si vous pouvez économiser quel ques sous sur votre salaire, achetez des contrats dans le "Prêt Immobilier, Limitée," et il vous sera facile d'atteindre l'aisance, la fortune.

Par notre système de coopération des capitaux, nous vous mettons en possession d'un capital qui vous permettra d'acheter une propriété ou de vous bâtir. Ce capital est remboursable à raison de $5.75 par mois, sans intérêt. Demandez notre brochure.

Agents demandés.—Le Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Le 'Pret Immobilier'
Limitée
244, Ste-Catherine Est, Montréal
Tél Bell. Est 5779

MAGASINS, BUREAUX, ETC.

A LOUER
Pour le 1er Mai 1914

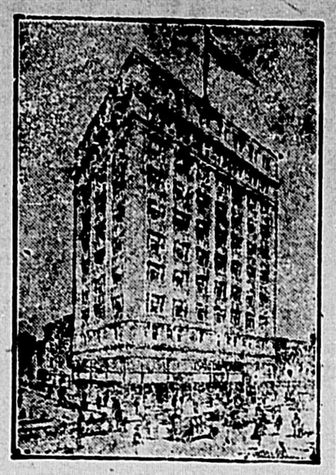

EDIFICE DANDURAND
Coin rues Ste-Catherine et St-Denis
10 ETAGES
Absolument à l'épreuve du feu
Des prospectus seront envoyés sur demande.

S'ADRESSER A

U. H. Dandurand
48 ET 50 RUE SAINT-JACQUES
Téléphones: Main 2123 et 4151.

Stevens-Duryea

L'automobile la plus copiée et la plus imitée du marché américain.

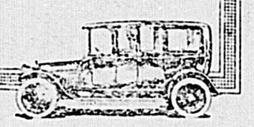

A l'exposition du manège militaire
STAND 30-31

ROYAL AUTOMOBILE CO., Regd.
coin St-Denis et Ontario.

ARTHUR LABERGE
Courtier d'Immeubles

SPECIALITE:

Propriétés commerciales dans l'ouest de la ville,

PRES DE CHEZ MORGAN

Tél. Main 7800. ST. LAWRENCE HALL, MONTREAL
Résidence: SAINT-HILAIRE.

BRITISH COLONIAL
FIRE INSURANCE COMPANY
Bureau Principal: EDIFICE ROYAL
2 Place d'Armes. MONTREAL.

Agents Speciaux Demandes

THEODORE MEUNIER, Directeur-Gérant.
Tel. Main 7726 et Main 4574

LA CLEF DU SUCCES
COMMENT L'ASSURER

Tout le monde connait le proverbe: "L'habit fait le moine" et certes il est bien vrai.

OU SE FAIRE BIEN HABILLER ENCORE?

Nous savons pour notre part qu'on trouvera un stock très assorti pour pardessus et complets d'automne et d'hiver chez

O DESOURDY, Tailleur,
Tel. Est 5593
137 BOULEVARD ST-LAURENT
FAÇON ET COUPE IRREPROCHABLES.

BERNIER & GADBOIS
606 ONTARIO, Maisonneuve

RUE NICOLET, 4 logements neufs. Revenu $612.00 Prix ..... $6,200.

5ème AVENUE, Viauville, 5 logements, Revenu $872. Prix ..... $8,700.

JEANNE D'ARC, près Adam, 5 logements. Revenu, $792. Prix ..... $8,200.

Maison en construction, rue Bourbonnière, prête à la latte. Prix pour le tout avec le terrain ..... $1,700.

JEANNE D'ARC, 5 logements. Revenu $1,058 Prix ..... $10,500.

TERRAINS

WILLIAM DAVID, près Lafontaine, 2 terrains à $2,175, chacun 25x100, $375.00 comptant, balance dans 5 ans, avec intérêt de 6 p.c.
LETOURNEUX, près Girard, 1 terrain à $1,500., peu de comptant.
AUSSI plusieurs terrains et propriétés à des prix excessivement bas, nous avons ce qu'il y a de mieux en fait de propriétés, toutes nos propriétés rapportent 10 p.c. N'achetez pas sans nous voir.

TEL. LASALLE 1912.

Une pincée de ceci et une cuillérée de cela, toute la journée, gâtent l'appétit et affaiblissent la digestion.

Remettez votre estomac à son état de santé, en prenant les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie après chaque repas—et abandonnez "cette habitude de tout goûter."

Les Tablettes Na-Dru-Co
contre la Dyspepsie sont les meilleurs amis connus de ceux qui souffrent d'indigestion et de Dyspepsie. 50c. la boite chez votre Pharmacien. Elles sont composées par la National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited. 149F

$1.000 DE RECOMPENSE

Que vous pourrez gagner en un seul instant en nous faisant connaître des personnes souffrant des maladies suivantes: débilité nerveuse, alcoolisme, empoisonnement du sang en général; maladies organiques des deux sexes, rhumatisme et maladies de la peau, épuisement nerveux et musculaire, insomnie, neurasthénie et surmenage. Le patient peut être traité par correspondance.

Cette somme est payable aux gens qui ne seront pas guéris.

The Dominion Medical Alliance
375 rue Sainte-Catherine Ouest.
Dr LeCavalier Dr Wood

. . . . Offre à ton meilleur ami un verre de
Brandy 15 ans
A. Perodeau & Co. Cognac (France)

Dr L. NOLIN TRUDEAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
389, Rue Saint-Denis, Tél. Bell, Est 3616
De 9 hrs à 5 hrs tous les jours, et les mardis, mercredis et vendredis, de 7 hrs à 9 hrs du soir.

Prenez de la Konigsbier au Petit Souper

Vous ne pourriez rien prendre de mieux qu'une bouteille de *Konigsbier* pour terminer une agréable soirée.

La *Konigsbier* rend le petit souper beaucoup plus appétissant, aide la digestion, détend les nerfs et donne un sommeil calme et réparateur.

La *Konigsbier* est une boisson saine, délicieuse et sans contredit la plus pure que vous puissiez prendre.

Votre fournisseur tient la *Konigsbier*

Dawes Breweries

The National Breweries, Limited.